



Migrations et vieillissements

Rapport d'expertise commandité par la Fondation Roi Baudouin
dans le cadre de la mise en œuvre de son programme Justice Sociale

Madeleine Moulin (ULB) – Marie-Thérèse Casman (ULg)
Responsables scientifiques

Sylvie Carbonnelle (CDCS) – Dominique Joly (CDCS)

GRAVITES | Groupe de recherche Vieillissements, Ages et Temps de vie
Institut de Sociologie – Université Libre de Bruxelles

PSBH | Panel démographie familiale
Institut des sciences sociales et humaines – Université de Liège

CDCS | Centre de Diffusion de la Culture Sanitaire asbl

Novembre 2006

Migrations et vieillissements

Une publication de la Fondation Roi Baudouin

Rue Brederode 21 – 1000 Bruxelles

Auteurs

Responsables scientifiques:

Madeleine Moulin, GRAVITES, Groupe de recherche Ages, temps de vie et vieillissements,
Institut de Sociologie – Université Libre de Bruxelles

Marie-Thérèse Casman, PSBH, Panel démographie familiale, Institut des sciences sociales et
humaines – Université de Liège

Sylvie Carbonnelle et Dominique Joly, Centre de Diffusion de la Culture Sanitaire asbl

Coordination pour la Fondation Roi Baudouin

Françoise Pissart, directrice

Jean-Pierre Goor, responsable de projets

Nathalie Troupée, assistante

Graphisme: Kaligram

Illustrations: PhotoDisc, Frank Toussaint, Fondation Roi Baudouin

Dépôt légal: D/2007/2848/17

ISBN-13: 978-2-87212-522-7

EAN: 9782872125227

Juillet 2007

Avec le soutien de la Loterie Nationale



Table des matières

Remerciements	5
Liste des personnes-ressources	6
Introduction	7
Méthodologie	9
Le contexte de la mission	9
Choix des méthodes	10
Un pas de conduite pour la lecture	11
Démographie	13
Vieillesse et immigration: le regard d'un démographe éclectique	13
Thématiques	23
1. Aides	23
2. Décès	30
3. Diversité	35
4. Droits sociaux	39
5. Dynamiques et solidarités familiales	43
6. Espaces	47
7. Genre	53
9. Santé	62
10. Situation socio-économique	69
11. Vie sociale	74
12. Vieillesse	81
Initiatives	85
A. Sous l'angle de la réflexion	85
B. Colloques et réflexions politiques	87
C. Sous l'angle de l'action concrète	89
Conclusion	95
Conclusions	97
Recommandations	99
1. Le bon sens, ou le pari sur les manières de voir	99
2. Des mesures concrètes, ou le pari sur la portée des pratiques	102
Bibliographie	108
Annexes	118
Annexe 1: Index des mots-clés	118
Annexe 2: Glossaire	121



Remerciements

Plus encore qu'un rapport de recherche, un rapport d'expertise comme celui-ci ne se conçoit qu'avec l'apport de multiples "témoins privilégiés" et "personnes-ressources", au fait des questions abordées... et concernées par ce type de démarche.

Chercheurs, responsables de services et d'associations, observateurs du monde social ou citoyens éclairés, acteurs de terrain, tous ont apporté leurs lumières au kaléidoscope complexe et mouvant du vieillissement des immigrés turcs et marocains. Leurs apports – informations, doutes, questionnements, suggestions, critiques et projets... – sont la matière et la concrétude de ce rapport.

La liste de ces personnes se trouve ci-après par ordre alphabétique. Qu'elles soient vivement remerciées.

Nous tenons cependant à remercier tout particulièrement les experts qui ont participé au focus-groupe tenu à Liège le 31 août 2006 pour la richesse de leurs réflexions: Marcel Etienne, Dirk Jacobs, Hanne Kippers, Altay Manço, Nathalie Perrin. De plus, Michel Loriaux d'avoir accepté de rédiger le chapitre consacré à la démographie, pièce essentielle de l'édifice d'une réflexion basée sur les réalités des temps sociaux.



Liste des personnes-ressources

Personnes-ressources rencontrées ou contactées par téléphone

(mai-novembre 2006)

Aïda ALLOUACHE, Touria AZIZ, Hafida BACHIR, Mustafa BAGCI, Igbale BAJRAKTARI, Mohamed BAROUDI, Pierre BASTIN, Fatma BEL AGMOUCH, Dr Nicolas BERG, Véra BODERENKO, Nacera BOUAICH, Dr Hayate BOUFFESSILE, Mohammed BOUGNOUCH, M. BOUMEDIENNE, Hassan BOUSSETTA, Zohra CHBARAL, Ali CICEK, Mme COLLAS, Dr Francis COUPET, Ivan DECHAMPS, Marie-Pierre DELCOUR, Agnès DE RYNCK, Myriam DE SPIEGELAERE, Stéphanie DEVLESAVER, Isabelle DOSSOGNE, Thierry EGGERICKX, Asina EKEN, Sevgi ERBAY, Marcel ETIENNE, Elisabeth FRANKEN, Paul GALAND, Myriam GEENS, Dr Anne GILLET, Marie-Claire GILLIS, Micheline GOBERT, Julie GODFROID, Birgit GORIS, Mejed HAMZAoui, Catherine HARRIS, Anne HERSCOVICI, M. HRAGHI, Ali INCE, Françoise JACQUES, Dirk JACOBS, Hanne KIPPERS, Lusa KIVANA, Gaëlle LANOTTE, Jean-Marie LECONTE, Sylvie LEENEN, Moritz LENNERT, Yvan LEPAGE, Angèle LIAMBOU, Christelle LICHTERT, Altay MANÇO, Ural MANÇO, Loredana MARCHI, Pascale MARTIN, Marco MARTINIELLO, Karim MERBAH, Dimitri MORTELMANS, Françoise NOEL, Dr Geneviève OLDENHOVEN, Nouria OUALI, Nathalie PERRIN, Danièle PIERRE, Marc PONCELET, Nagi SABBAGH, Mehmet SAYGIN, Andrea REA, Nora RIAN, Pierre RONDAL, Antony SMAL, Marie-Claire SÉPULCHRE, Ertugrul TAS, Sabine THIENPONT, Hakina TOUIL, Géraldine TRAMASURE, Lily VALKE, Bernadette VAN DYSE, Gilles VAN HAMME, Michel VANDERKAM, Michel VILLAN, Jan VRANKEN.



Introduction

Le nombre de personnes âgées augmente rapidement dans la population d'origine étrangère, comme dans la population de souche, et elle ne cessera de croître. Un facteur majeur explique cette évolution: contrairement à ce qu'ils avaient eux-mêmes souvent pensé, la plupart des travailleurs migrants de la première génération vieillissent en Belgique.

Tous les indicateurs disponibles suggèrent en effet que le nombre de personnes d'origine étrangère est de plus en plus important et qu'il ne cessera de croître, sans doute rapidement, dans les toutes prochaines années.

Jusqu'il y a peu, le vieillissement et les migrations étaient considérés comme des phénomènes isolés et faisaient l'objet de politiques différentes: d'un côté les politiques des âges et de l'autre les politiques d'entrée, d'accueil et d'intégration des populations d'origine étrangère. Ce temps est révolu puisque les personnes issues de l'immigration participent dorénavant au vieillissement collectif de nos sociétés et suscitent donc de nouvelles questions du point de vue de leur intégration.

En 2006, la Fondation a confié l'ULB et l'ULG une mission visant à explorer l'impact de cette évolution à la fois sur les sociétés d'accueil et sur les personnes issues des migrations. L'objectif général de cette étude reposait sur une double question:

- › Qu'en est-il aujourd'hui, en Belgique, des immigrés vieillissants, principalement Turcs et Marocains, qui, contrairement aux premières prévisions (les leurs et celles du pays d'accueil), ne rentrent pas au pays couler leurs vieux jours?
- › Quelles sont les pistes d'intervention possibles pour accompagner cette évolution?

L'étude est essentiellement basée sur des rencontres avec des personnes-ressources impliquées dans les différents domaines touchant aux conditions de vie des migrants âgés. Un focus-groupe tenu à l'ULG à la fin août 2006 a ensuite réuni des chercheurs de différentes disciplines des sciences sociales et des acteurs de terrain, compétents en matière d'immigration pour les uns, en matière de vieillissement pour les autres, afin de soumettre à une discussion collective les premières observations.

Mais en quoi la situation d'un senior issu de l'immigration serait-elle différente de celle d'un senior autochtone? Ce sont surtout, notent les auteurs du rapport, les caractéristiques liées à la migration qui dictent des vieillissements différents. Le migrant âgé ajoutera en effet à un héritage plus négatif de santé, issu de conditions de vie souvent précaires, une difficulté à s'aiguiller dans les systèmes d'aide et de santé existants, faute notamment d'en maîtriser correctement la langue.

D'autres différences ont, elles, des racines culturelles. Les seniors des communautés turques et marocaines vivent en effet assez mal les changements de rapports familiaux qu'implique l'insertion de leurs enfants dans la vie en Belgique. A cet égard, les femmes migrantes âgées sont souvent plus vulnérables car, plus isolées au foyer, elles se retrouvent très démunies dans leur vieillesse.

Par ailleurs, le pays d'accueil n'a pas toujours prévu des adaptations, considérées comme fondamentales par les populations migrantes. Les rites entourant le décès ne trouvent toujours pas leur place à l'hôpital et les morts ne disposent pas non plus d'endroits adéquats dans les cimetières belges.

Il n'est pas non plus certain que les générations suivantes issues de l'immigration pourront continuer à s'occuper de leurs parents âgés. Les maisons de repos doivent donc mener rapidement une réflexion sur leur capacité à intégrer des pensionnaires issus d'autres horizons culturels.

Les défis du vieillissement des populations migrantes ne peuvent qu'être abordés au niveau d'une société entière. Cependant, ce rapport livre des ébauches de solutions, des exemples d'initiatives déjà développées en Belgique. Fidèle à sa mission, la Fondation Roi Baudouin entend ainsi susciter et alimenter la réflexion sur un sujet dont on n'a pas encore mesuré toutes les conséquences.

Fondation Roi Baudouin



Méthodologie

LE CONTEXTE DE LA MISSION

Les lignes directrices de la convention

Il s'est agi dans un premier temps de dresser un portrait sociographique "impressionniste" de la question "Migrations et vieillissements" en Belgique à partir des seules données accessibles à ce jour (les conditions de la convention ne permettant pas le recueil de nouvelles données). Les limites de ce portrait indiquent de fait les lacunes en matière d'informations utiles au développement de projets sociaux. Un volet important des informations significatives s'est construit par, grâce à, et avec des rencontres de personnes-ressources impliquées dans différents domaines touchant aux conditions de vie et de vieillissement des migrants (voir méthodologie). Même si à l'arrivée, comme on le verra dans le corps du texte, il en va selon d'autres voies, il était convenu que les dimensions suivantes soient au moins envisagées:

- › les aspects démographiques,
- › les soins de santé,
- › les revenus,
- › la portabilité des acquis sociaux,
- › le regroupement familial,
- › l'approche interculturelle des soins de santé,
- › le logement et l'institutionnalisation (entre autres en maison de repos),
- › les solidarités familiales,
- › la participation citoyenne à tous niveaux.

Au terme de cet inventaire, des recommandations sont dégagées et des actions stratégiques suggérées, à différents niveaux:

- › des politiques sociales (au sens large) à mettre en œuvre,
- › des initiatives à susciter ou développer,
- › des groupes-cibles à encourager ou valoriser d'une manière ou d'une autre.

CHOIX DES MÉTHODES

En termes de procédure, notre souci fut:

1. de rendre les pages qu'on va lire utilisables dans le cadre d'un programme large, par les personnes et les institutions concernées;
2. de formuler les enseignements de l'investigation d'une manière qui ne puisse pas prêter le flanc à des interprétations fantaisistes, à ne pas exclure dans cette matière délicate, à risque de dérives passionnelles;
3. de maintenir une permanente ouverture au débat contradictoire et aux vertus de l'amélioration de l'information éclairée.

Il a fallu tenir compte de quelques contraintes de réalités dont on sait qu'elles peuvent influencer sur le contenu et son interprétation.

1. L'impossibilité dans le temps et les moyens impartis de procéder à une contre-épreuve "down-up" des informations recueillies.
2. La grande difficulté pour tout un chacun –peut-être même plus encore lorsque cette pesanteur n'est pas reconnue– de se distancier suffisamment de ses propres ancrages culturels et institutionnels pour aborder les "pleines réalités de l'altérité". Nous avons cependant essayé, du mieux que nous pouvions.
3. Les habitudes et pratiques des populations concernées, parfois difficiles à joindre rapidement ou directement, parfois ne le souhaitant pas ou n'en éprouvant pas la nécessité. S'ajoute à cela la saison estivale des longs départs (l'investigation s'est effectuée de mai à octobre 2006).
4. La grande diversité des groupes et communautés visés (nationalités, cultures, générations, trajectoires,...) excluant à peu près tout commentaire globalisant, nécessairement réducteur, alors même que le sens commun le plus souvent évoque la notion passe-partout d' "immigrés".
5. La composition francophone de l'équipe enfin, n'est pas sans incidence sur la disproportion de témoignages et sources entre les parties néerlandophone et francophone du pays. Notons cependant la collaboration utile de plusieurs néerlandophones au recueil de l'information, à savoir Anne van Meerbeeck (FRB), Dirk Jacobs (ULB) et Hanne Kippers (OVALLO).

Le choix s'est porté sur une méthodologie de base on ne peut plus ouverte, inductive, construite "pas à pas" à partir de l'objet spécifique, ou encore, plus familièrement, "en entonnoir". Cette démarche est complétée par deux "boîtes à outils" supplémentaires: la construction par choix raisonné des thématiques et la tenue d'un focus-groupe réunissant des experts.

1. Investigations bibliographiques, entretiens, recherches d'informations et d'avis par téléphone, consultation de sites spécialisés, coups de sonde sur le terrain (associations, institutions, colloques,...), discussions croisées,...
2. La construction d'un point de vue s'est faite, délibérément autour de quelques dimensions à propos desquelles le bon sens nous dit qu'il est possible d'avoir prise. C'est ce que traduit le choix des thématiques (voir table des matières et renvoi à l'index de mots-clés).
3. La consultation ciblée d'experts et la mise à l'épreuve de l'avancement du travail au sein d'un focus-groupe, tenu à l'ULg le 31 août 2006.

Y ont participé:

Marcel ETIENNE, président de la Commission wallonne des travailleurs immigrés

Dirk JACOBS, sociologue, chargé de cours, membre du GERME – ULB et de l'IPSoM – KUB

Hanne KIPPERS, projectmedewerker OVALLO, BWR, Bruxelles

Altay MANÇO, directeur scientifique de l'IRFAM

Nathalie PERRIN, chercheuse au CEDEM, ULg

Cette étape visait à soumettre à la discussion collective quelques-uns des principaux axes de nos observations. Le focus-groupe a donc réuni des chercheurs de différentes disciplines des sciences sociales et acteurs de terrain, compétents en matière d'immigration pour les uns, en matière de vieillissement pour les autres. Celui-ci a permis une confrontation dynamique avant la rédaction.

UN PAS DE CONDUITE POUR LA LECTURE

La table des matières ne demande qu'un discret fil rouge.

Le volet démographique vient en premier lieu, cela... coule de source. La démographie est régulièrement au fil de l'histoire une mal-aimée des sciences sociales. Et pour cause. Elle nous rappelle sans cesse la mémoire courte de l'histoire et l'imprudence à fonder politiques et convictions sur une pensée prospective construite à l'aune de l'idéologie du moment et de la méconnaissance du passé. Il fallait donc que ce chapitre fût mené par un démographe qui pose sa discipline et ses apports dans le contexte pluriel de la culture contemporaine. En tenant compte des répétitions et bredouillages de l'histoire. En attirant l'attention sur les méfaits potentiels –et parfois hélas déjà effectifs– d'une mauvaise vulgarisation. Ou d'un mésusage (ou pire d'un usage fallacieux) des rares faits objectivables. Aussi bien en matière de vieillissement que d'immigration, les deux topiques rassemblant un lot considérable de peurs, soit enfouies, soit à fleur de mots et violences.

Il faut y voir la volonté de notre part de dire ou redire que la connaissance de l'histoire et la prise en compte du temps sont des outils importants de la démocratie, ainsi que des instruments féconds d'une ouverture à l'altérité.

Le volet des thématiques, comprenant douze rubriques présentées par ordre alphabétique de "mots-clés", résulte d'un choix raisonné, évoqué plus haut: nous avons souhaité inviter le lecteur à parcourir à son gré, à l'endroit, à l'envers ou en oblique, des "domaines de la vie sociale" qui donnent lieu à des questionnements et interventions collectives diverses, des plus strictement officielles aux plus informelles, voire improbables.

Ici, l'intention est de rappeler, pour chaque pièce du puzzle du réel, qu'il est imaginable d'avoir prise, fût-ce un peu, sur le temps et l'espace, là où il est souhaitable, souhaité de "mieux faire". Quelle que soit l'échelle envisagée. De l'examen d'une loi projetée à la conception philosophique de la vieillesse, en passant par la création de convivialités paisibles, ou l'élaboration d'un enseignement d'ouverture et de clairvoyance. Du vote assumé au geste quotidien le plus minime. De la discussion critique de ce qu'on appelle le vieillissement de la population à la compréhension élargie de ce que peut être la richesse subjectivement éprouvée dans telle ou telle culture, etc.

Le volet des initiatives donne un aperçu – qui ne se veut pas exhaustif – de "ce qui se fait", peut se faire, pourrait se faire en ces domaines, pour tous ceux qui estiment utile ou prometteuse cette manière d'être au monde, agissante. Illustrations en pointillé, ces récits de "la vie du terrain" sont à prendre comme encouragements, "idées à creuser", exemples de ce qu'il ne faut éventuellement pas envisager dans tel ou tel contexte, selon les lieux, le moment, une fois encore.

Les conclusions parlent d'elles-mêmes, proposant des pistes de réflexion et d'invention plutôt qu'un "tomber de rideau".

La bibliographie montre bien des choses, en apparence contradictoires:

- › il est inexact de penser que cette double thématique n'est pas réfléchie au sein de la communauté scientifique et dans certains milieux autrement institutionnels;
- › il n'est pas dit que la Belgique soit battante en la matière; des pays voisins sont susceptibles d'ouvrir quelques pistes...;
- › il demeure vrai que de l'analyse à l'action, il y a bien plus loin que de la coupe aux lèvres: si toutes les analyses du monde pouvaient se donner le mot,...

Le glossaire est un traducteur obligé dans un monde plus fasciné par la puissance des sigles que par celle des signes. Sans lui, nous sommes tous des analphabètes du monde social et institutionnel!

Quant à **l'index des mots-clés**, il est une invitation à l'école buissonnière pour que chaque lecteur puisse entrer dans le monde évoqué par la porte de son choix, pour le rêve, la curiosité ou le projet. De son choix également.

Enfin, comme cela fut dit au début, ce rapport est constitué pour une grande part de l'apport des autres. Celui du focus-groupe tient une place particulière. On trouvera tout au long des pages l'évocation des paroles des uns et des autres, recueillies au fil de la structuration du propos.



Démographie

VIEILLESSE ET IMMIGRATION: LE REGARD D'UN DÉMOGRAPHE ÉCLECTIQUE

Michel Loriaux

*Rien n'est précaire comme vivre
Rien comme être n'est passager
C'est un peu fondre pour le vivre
Et pour le vent être léger
J'arrive où je suis étranger.
Un jour tu passes la frontière
D'où viens-tu, mais où vas-tu donc?*

Aragon

Les migrations: un phénomène complexe aussi vieux que le monde

Les migrations internationales sont probablement, parmi les trois facteurs responsables du mouvement démographique, avec les naissances et les décès, celui qui est le plus susceptible de modifier ou d'infléchir l'évolution démographique des populations, aussi bien en termes d'effectifs que de structures (par sexe et âge). C'est particulièrement vrai dans les pays européens où le solde naturel est pratiquement nul, voire parfois négatif, et où la croissance (souvent modérée) n'est soutenue que par des apports de populations d'origine étrangère.

Cette situation n'est pas propre à notre époque ni à nos terroirs, puisqu'on sait que le peuplement de la planète s'est réalisé à travers d'innombrables et importants mouvements migratoires de longue distance qui ont brassé des populations entières, avec des peuples qui en ont remplacé d'autres, ou qui s'y sont mélangés, et qui souvent ont été à leur tour remplacés par d'autres, sans parler des déplacements locaux à plus courte échelle, pour rencontrer les nécessités de la production de nourriture et de biens divers, ou celles du commerce et de la défense.

A une époque plus récente, aux XVIIIe et XIXe siècles, il faut rappeler les migrations européennes massives vers le Nouveau Monde, l'Australie, la Nouvelle-Zélande ou l'Afrique du Sud. Mais l'Histoire a aussi parfois provoqué des inversions de flux migratoires puisqu'au XXe siècle, les pays d'Europe occidentale sont devenus pour la plupart des pays d'immigration, notamment à cause des bouleversements provoqués par les deux guerres mondiales et par les migrations forcées et les déplacements ethniques qu'elles ont entraînés dans leur foulée. De pourvoyeuse de population à destination des autres continents, l'Europe de l'Ouest est devenue pôle d'attraction pour tous les pays où le niveau de vie était plus faible et/ou les conditions politiques étaient moins libérales ou plus dictatoriales, avec un recrutement d'abord assez proche, au niveau intra-européen, pour devenir rapidement lointain et s'étendre à tous les autres continents.

Vers un nouveau système migratoire mondial

Après les vagues de migrations dites de travail et de réinstallation des personnes déplacées, durant les deux ou trois décennies qui suivirent la deuxième guerre mondiale, et qui avaient été nécessitées par les énormes besoins de reconstruction des économies dévastées, il s'est produit un certain ralentissement des flux, consécutifs à l'adoption, par la plupart des gouvernements nationaux, de politiques migratoires restrictives autour des années 1975, après que la première crise pétrolière ait frappé nos économies et qu'elles soient entrées dans une phase de récession. Ce sont ces politiques migratoires, avec les mesures draconiennes de fermeture des frontières qui ont pu créer pendant un certain temps l'illusion que les flux vers l'Europe s'étaient taris, ou puissamment ralentis, alors qu'en réalité il ne s'agissait que d'un répit temporaire, le temps que les filières d'entrées se (ré)organisent et qu'elles s'adaptent à ce que certains auteurs appellent dorénavant le "nouveau système migratoire mondial", un système qui a fortement bénéficié de trois grandes révolutions pacifiques dans les domaines des transports et des communications (de moins en moins chers) et dans celui des "droits de l'homme" qui imposent aux Etats le respect de leurs engagements internationaux, notamment ceux en rapport avec la réunification des familles.

Résultat, après une période de ralentissement des flux d'entrées, ils ont repris leur tendance ascendante jusqu'au début des années 90, avec une légère récession durant la première moitié de cette décennie, mais qui a été elle-même suivie d'une reprise assez nette depuis 1995 jusqu'à aujourd'hui.

Des composantes migratoires multiples et diversifiées

Une chose semble certaine: quelles que soient les politiques adoptées à l'avenir, et en dépit de certaines fluctuations conjoncturelles, les flux migratoires vers l'Europe vont se poursuivre à un rythme probablement supérieur à celui qu'on a observé dans le passé, en modifiant profondément toutes les structures fondamentales de nos sociétés, et en particulier leurs structures démographiques, sociales et culturelles.

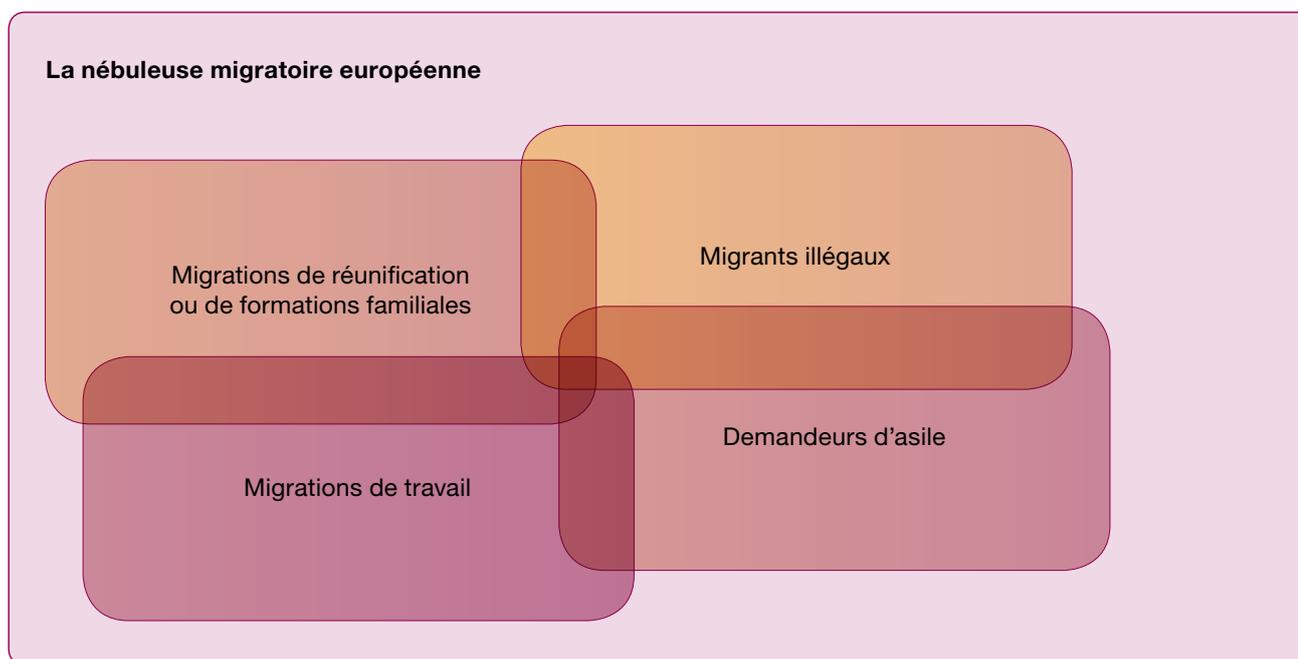
Une des raisons est que les flux ne sont pas homogènes, et qu'on ne peut les réduire à une seule composante: il en existe au moins quatre qui correspondent à des statuts de migrations très différents, sur le plan légal et réglementaire, puisque, à côté des migrations de travail, il existe dorénavant des migrations de formation ou de réunification familiales et des demandeurs d'asile politique, sans parler bien entendu des migrants illégaux. Lorsqu'un de ces courants tend à s'épuiser, comme ce fut le cas avec les migrations de travail, d'autres composantes peuvent prendre le relais.

En Europe, les migrations de formation ou de réunification familiales sont devenues la composante dominante, après 1975, "allant jusqu'à représenter 80 % de l'immigration légale". Ce n'était pas le cas précédemment, aussi longtemps qu'il n'y avait pas eu de reconnaissance internationale des droits de la personne et du principe de la réunion familiale, mais une fois activée la chaîne des liens familiaux, le mouvement a été difficile à contenir, depuis les conjoints jusqu'aux autres membres des familles d'immigrés bénéficiant d'un permis de travail, mais aussi des demandeurs d'asile ayant obtenu le droit de s'installer sur un territoire national et même des anciens immigrants illégaux ayant réussi à régulariser leur situation. Le mariage lui-même est devenu un critère d'entrée commode dans la mesure où il permet à des personnes souhaitant s'installer de façon permanente dans un pays européen de contracter un mariage avec des nationaux ou des immigrants déjà installés en invoquant la "formation familiale".

Quant aux demandes d'asile, si elles étaient peu nombreuses avant 1970, la situation a beaucoup évolué dans les dernières décennies du XXe siècle, à partir des événements historiques en Europe centrale (guerres en ex-Yougoslavie et au Kosovo), et même si la plupart des demandes introduites (6 millions dans les pays d'Europe occidentale) n'ont pas abouti, beaucoup de demandeurs éconduits sont restés sur place dans la clandestinité ou dans l'attente d'autres formes de légalisation.

De même, les demandes provenant des pays du Tiers-Monde sont pour la plupart considérées comme des migrations économiques, ne correspondant pas aux critères du droit d'asile; mais même si les candidats sont refusés au titre de réfugiés, ils finissent pour beaucoup par être autorisés à rester sur place pour des raisons humanitaires, au nom du respect des droits de l'homme universels, auxquels les pays occidentaux ont souscrit à travers les conventions et les traités internationaux.

Mais à côté de ces sources plus ou moins officielles et recensées de migrations, il reste la partie immergée de l'iceberg migratoire, avec des migrations illégales qui ont énormément progressé au cours de la dernière décennie du XXe siècle, mais qui restent, par nature, extrêmement difficiles à estimer. A cause des freins apportés aux demandes d'asile, beaucoup de demandeurs déboutés ont cherché d'autres filières pour entrer ou pour rester sur le territoire des pays (de non-) accueil et ont aussi renforcé la composante illégale, dont certains auteurs estiment qu'elle aurait été multipliée par un facteur 10 entre 1985 et 1995 (passant de 50 000 par an à 500 000 pour l'Union Européenne).



Commentaire

Bien que les quatre grandes composantes des flux d'immigration soient nettement différenciées, elles ne sont pas pour autant totalement indépendantes les unes des autres. L'opposition la plus grande est celle entre migrations légales et migrations illégales, mais ces dernières peuvent parfois être transformées en migrations légales (demandeurs d'asile dont les droits sont reconnus, migrants illégaux qui régularisent leur situation par le mariage avec des nationaux ou des migrants autorisés).

Des migrations longtemps négligées et actuellement revisitées dans l'urgence

Malgré l'importance du phénomène migratoire qui vient d'être rappelée, et son rôle majeur dans la dynamique des populations et des sociétés, il est paradoxal de constater que pendant longtemps il a été négligé des démographes qui ont préféré pour la plupart s'intéresser à la fécondité et à la mortalité plutôt qu'aux migrations. Ils avaient plusieurs raisons pour adopter cette attitude de relégation du troisième paramètre de mouvement démographique.

D'abord, c'est un phénomène difficile à mesurer et il continue à l'être aujourd'hui, non seulement à cause des flux de migrants illégaux qui échappent par définition au dénombrement, mais aussi en raison des systèmes d'enregistrement eux-mêmes, dont l'efficacité est limitée et qui, de surcroît, diffèrent fortement d'un pays à l'autre, rendant souvent les comparaisons internationales douteuses.

Beaucoup de pays n'enregistrent d'ailleurs pas à proprement parler les flux migratoires (et moins encore les flux de sorties que ceux d'entrées) et ils ont tendance à se fonder sur des "comparaisons de pointages annuels successifs des enregistrements de citoyens étrangers". Même les estimations des stocks peuvent différer fortement d'un pays à l'autre selon qu'ils utilisent comme critère d'appréciation du statut d'immigrant la loi du sol (résident à long terme né dans un autre pays) ou celle du sang.

Enfin, les demandeurs d'asile ne sont pas introduits partout dans les statistiques migratoires et l'attitude plus ou moins sévère des pouvoirs publics en matière de naturalisation peut affecter sensiblement les estimations de population étrangère au point de les biaiser totalement: parfois, en cas de vague de naturalisation, on aboutit à donner l'illusion que la population étrangère est en diminution, alors même qu'elle reste en forte augmentation.

D'où l'impérieuse nécessité de renoncer à l'approche classique qui exploite les statistiques disponibles en se basant sur le critère unique de la nationalité déclarée au moment de l'observation, de sorte qu'est prise en compte la seule population de nationalité étrangère, en négligeant les résidents qui ont acquis auparavant la nationalité (belge dans ce cas), et qui sont soit des immigrés véritables, soit des personnes nées en Belgique de parents étrangers (2ème génération). Or, d'après certaines estimations (Eggerickx et al., 2006), "le recours au seul critère de la nationalité actuelle occulte 45 % de la population d'origine étrangère" qu'il convient de pouvoir identifier statistiquement, non seulement parce qu'elle contribue de façon importante à l'évolution démographique du pays, mais aussi parce qu' "il est évident que le fait d'acquérir la nationalité belge ne supprime pas les situations d'exclusion, de marginalisation et de ségrégation spatiale".

Mais au-delà des difficultés de mesure, il existe encore d'autres raisons pour lesquelles les migrations n'ont pas toujours été traitées avec toute l'attention qu'elles méritent: les fluctuations des courants migratoires sont souvent déconcertantes au point qu'il est malaisé d'y découvrir des tendances historiques claires et interprétables. Du coup, toute extrapolation dans l'avenir devient hasardeuse et beaucoup de démographes préfèrent renoncer à réaliser de véritables projections des flux migratoires.

Pour s'en convaincre, il suffit généralement d'observer les pratiques des instituts de statistiques dans ce domaine: le plus souvent, ils se contentent d'introduire une hypothèse de migration à solde nul ou, au mieux, de supposer une constance des flux migratoires moyens observés au cours de la période précédente (une dizaine d'années au maximum).

Naturellement, on peut facilement imaginer que cette prudence n'est pas sans fondement, dans la mesure où un événement historique, comme un conflit local, un changement de régime politique, ou une modification des rapports Nord/Sud, etc. peut provoquer une intensification des flux migratoires

ou, au contraire, une raréfaction, selon les circonstances. Or il ne s'agit pas seulement d'appréhender l'intensité des flux, mais aussi leur origine, leur nature et les caractéristiques démo-socio-culturelles des migrants qui conditionnent fortement les problèmes d'intégration qui se poseront dans l'avenir au pays d'accueil.

Un avenir imprévisible?

Peut-on quand même s'essayer à quelques supputations sur l'avenir des mouvements migratoires, en s'inspirant des courants historiques et des observations récentes?

Sans doute, dans la mesure où l'agrandissement prévisible du fossé socio-économique entre les pays développés et en développement a toutes les chances d'accroître la pression migratoire exercée par des populations qui sont prêtes à tout pour échapper à leur sort misérable, avec l'espoir de profiter à leur tour de l'eldorado européen.

Mais on sait parallèlement que, même lorsque certains pays sortent de leur sous-développement et s'engagent dans un processus de modernisation, il ne faut pas s'attendre à un affaiblissement des départs mais plutôt à un accroissement, au moins dans une première phase, parce que les opportunités d'échanges commerciaux augmentent en même temps que le niveau d'éducation de la population s'améliore et que le niveau de vie augmente.

Par ailleurs, l'origine des migrants étant de plus en plus lointaine, il faut s'attendre à ce que la distance culturelle s'accroisse proportionnellement à la distance géographique qui s'allonge. En dehors des pays limitrophes qui ont longtemps fourni une bonne partie des effectifs des migrants en Belgique (Français, Hollandais, Allemands représentant entre 20 et 30 % des flux migratoires tout au long du XXe siècle) et des pays "privilégiés" comme le Maroc et la Turquie, des nationalités lointaines apparaissent dans le paysage migratoire belge, avec de plus en plus de ressortissants chinois, indiens, philippins, brésiliens, etc.

Dans une perspective à 20 ou 30 ans, il est quasiment impossible d'anticiper la composition des populations d'origine étrangère résidant en Belgique, tant les facteurs de fluctuations sont nombreux: l'élargissement de l'Europe, les pays émergents du Sud, la situation de l'emploi et les besoins de main d'œuvre qualifiée, les politiques d'immigration plus ou moins sélectives, les différentiels de politiques fiscales au sein de l'U.E., etc.

Le vieillissement et la féminisation des populations immigrantes

S'il existe deux variables auxquelles les démographes sont attentifs, c'est bien l'âge et le sexe puisqu'elles constituent les fondements des structures de population. Or, dans ces domaines, il s'est aussi produit un véritable renversement des situations en un temps relativement bref.

Autrefois, lorsqu'une comparaison était effectuée entre les pyramides des âges des populations autochtones et allochtones, les différences sautaient aux yeux. En général, les femmes étaient sous-représentées dans les populations étrangères issues de l'immigration et les pyramides des âges accusaient des profils très particuliers avec de fortes prééminences aux âges actifs (entre 20 et 50 ans) et des rétrécissements assez forts dans les classes d'âges élevées, dues pour une part à des retours dans les pays d'origine après la retraite, mais aussi aux naturalisations qui, comme on le sait, "escamotent" une partie des étrangers.

Autrement dit, les étrangers ne contribuaient pas au vieillissement par le sommet des populations européennes, même si on ne peut pas dire non plus qu'ils participent au rajeunissement à la base, dans la mesure où, contrairement à une opinion répandue, les migrants ne font pas nécessairement preuve d'une fécondité particulièrement élevée, si on en juge par les effectifs relativement faibles dans les classes jeunes (de 0 à 14 ans).

Du moins était-ce la situation dominante jusqu'il y a une dizaine ou une quinzaine d'années, mais depuis lors, la donne s'est profondément modifiée et la comparaison des effectifs par âge à quinze ans d'intervalle montre une progression importante des classes âgées au-delà de 65 ans, en même temps qu'un affaiblissement des classes jeunes de moins de 15 ans.

Simultanément, "l'image de la migration de main d'œuvre, temporaire et essentiellement masculine, est révolue", et même s'il n'existe pas un profil unique de migration selon le sexe mais des profils multiples en fonction des pays d'origine, il est clair qu'on assiste globalement à une féminisation de plus en plus accentuée de la migration. Si on examine l'évolution des rapports de masculinité entre 1991 et 2004, on s'aperçoit qu'ils sont en forte diminution, spécialement dans le cas des immigrations marocaines et turques, les deux grandes sources d'immigration en direction de la Belgique, avec des rapports qui sont passés de niveaux compris entre 125 et 150 à des niveaux très nettement inférieurs à 100. Si de surcroît on tient compte des âges, on note une féminisation de plus en plus accentuée de l'immigration au-delà de 60 ans.

Cette féminisation est généralement interprétée comme "une conséquence du regroupement familial, comme un renforcement de l'autonomie des femmes dans le projet migratoire, mais aussi comme le résultat du développement de filières d'émigration vers des secteurs professionnels particuliers (...) sans oublier les opportunités offertes par un marché matrimonial de plus en plus ouvert" (Caselli, 2003).

La double tendance à la féminisation et au vieillissement des populations étrangères aura de plus en plus des conséquences au niveau de la gestion de nos sociétés, spécialement en termes de structures d'accueil pour les immigrants/étrangers âgés, mais aussi de soins de santé et de protection sociale.

Le double défi des sociétés multigénérationnelles et multiculturelles

Jusqu'il y a peu, le vieillissement et les migrations étaient considérés comme des phénomènes isolés et faisaient l'objet de politiques différentes: d'un côté les politiques des âges et de l'autre les politiques d'entrée, d'accueil et d'intégration des populations d'origine étrangère. Ce temps est révolu puisque les immigrants/étrangers participent dorénavant au vieillissement collectif et que le vieillissement change lui-même de nature et d'intensité avec l'entrée en scène des cohortes d'immigrés âgés posant de nouveaux problèmes d'intégration.

C'est donc une véritable interaction entre vieillissement et migrations qui est en train d'apparaître. Mais les conséquences vont bien plus loin qu'une simple superposition de deux pyramides des âges. Car les sociétés vieillissantes sont en même temps, et avant tout, des sociétés multigénérationnelles, mais aussi simultanément des sociétés multiculturelles. Et elles sont de plus en plus multigénérationnelles et multiculturelles, comme elles ne l'ont jamais été dans le passé.

La similitude est totale: nos sociétés d'antan étaient bien entendu déjà multigénérationnelles, au sens où elles se composaient de segments d'âges différents, dénommés "générations". Celles des jeunes, des adultes et des vieux; celles des actifs et des inactifs, etc. La différence est que les générations d'aujourd'hui se situent dans une fourchette d'âges plus étendue, avec des caractéristiques socio-économiques et culturelles plus diversifiées. Plus question de partager les mêmes valeurs, les mêmes modèles culturels, d'avoir les mêmes besoins et les mêmes aspirations, sans parler des différences en termes d'éducation, de revenu ou de style de vie.

L'accélération de l'histoire a façonné des générations-événements qui ont été socialisées à des époques différentes et ont connu des épisodes de la grande épopée du XXe siècle eux aussi très variés (guerres, dépression, chômage, énergie nucléaire, conquête spatiale, pilule contraceptive, ordinateur personnel, écologie, union libre, homosexualité, etc.). Il devient donc de plus en plus difficile de prétendre gérer cette diversité de façon uniforme en évitant les conflits de générations à propos de nombreux sujets qui peuvent dresser les classes d'âges les unes contre les autres: la répartition des produits de la croissance, le financement des retraites, l'accès aux soins de santé, l'autorité parentale, l'obligation alimentaire à l'égard des parents, la transmission patrimoniale, etc.

Devra-t-on dans l'avenir renoncer au principe de l'universalité des droits et des devoirs pour tous les citoyens et admettre que des segments différents de la population ou des sous-groupes peuvent faire l'objet de traitements spécifiques en vue de garantir une certaine harmonie collective et le maintien de la cohésion sociale?

Quoiqu'il en soit, les mêmes questions se poseront à propos des sociétés intergénérationnelles qui sont aussi devenues de plus en plus multiculturelles en l'espace d'un demi-siècle. A l'époque, au lendemain de la seconde guerre mondiale, où une bonne partie des échanges migratoires se cantonnaient à quelques villes frontalières comme Aix-la-Chapelle, Maastricht ou Lille, la diversité culturelle ne posait pas véritablement de problèmes. Ils sont apparus avec l'élargissement du cercle de recrutement migratoire à l'Europe méditerranéenne et les flux en provenance d'Italie, d'Espagne ou de Grèce. Mais un nouvel élargissement a encore concerné le Maroc, la Turquie avec plus récemment l'extension au Monde entier.

Chaque fois la diversité culturelle s'est accentuée et si le fait est connu, il n'est pas toujours pris en considération avec suffisamment de volonté politique. Avec des Etats qui abritent des groupes minoritaires pouvant aller jusqu'à 10 % ou plus de leur population (37 % au Luxembourg), et avec souvent des concentrations plus fortes sur certaines parties de leurs territoires (capitales, grandes villes), les temps ne sont plus à proposer de timides politiques d'intégration (ou pire d'assimilation), mais à prendre conscience du fait qu'il est urgent d'adopter des politiques multiculturelles audacieuses pour éviter que les discriminations d'origines culturelle, religieuse ou ethnique dégénèrent en conflits ou en troubles graves dont on peut déjà recenser des exemples chez nous ou chez nos voisins proches.

L'élargissement des droits humains avec l'introduction des libertés culturelles

Les agences internationales ne s'y sont pas trompées puisque les Nations Unies viennent d'ajouter à la liste déjà longue des libertés humaines, les libertés culturelles, dont on sait qu'elles sont bafouées ou menacées dans beaucoup de pays autoritaires, au nom souvent de l'indépendance des Etats, de la pureté nationale, ou du refus de l'altérité. Mais on sait aussi que les démocraties ne sont pas à l'abri de ces tentations d'exclusion, de marginalisation ou d'intégration forcée à l'égard des minorités.

Par exemple, il est évident que si le droit de vote n'est pas acquis aux étrangers, ce qui reste le cas dans la plupart de nos pays européens, les personnes issues de l'immigration resteront des citoyens de seconde zone, incapables d'infléchir les politiques nationales ou même locales, et qu'elles ne pourront pas bénéficier pleinement d'une série de droits ou de services en matière d'emploi, d'éducation, de santé, de justice, etc. Ces problèmes sont apparus récemment avec une telle intensité que le PNUD (Programme des Nations Unies pour le Développement) a entièrement consacré la version 2004 de son Rapport mondial sur le développement humain à la "liberté culturelle dans un monde diversifié".

Il y est notamment écrit que "la liberté culturelle est la liberté pour les individus de choisir leur identité –être ce qu'ils souhaitent– et de vivre sans être exclus d'autres choix qui sont importants à leurs yeux. La liberté culturelle est violée par le manquement au respect ou à la reconnaissance des valeurs des institutions ou des modes de vie des groupes culturels, et par la discrimination et le désavantage fondé sur l'identité culturelle" (PNUD, 2004, p. 27).

Cet élargissement des droits humains, qui n'a pas encore fait l'objet d'engagements des Etats à l'occasion de conférences ou de conventions internationales¹, va certainement imposer de profondes remises en question de leurs dispositifs légaux et réglementaires, mais aussi de leurs institutions et plus généralement de leurs modes de fonctionnement.

Le danger, face à une mondialisation qui peut constituer une menace pour la diversité culturelle et les identités nationales et locales, serait que les Etats se replient sur des positions conservatrices guidées par des tendances isolationnistes et par un nationalisme étriqué, au lieu de s'engager hardiment vers des politiques multiculturelles susceptibles de désamorcer les conflits potentiels entre groupes ethniques, autour d'enjeux tels la religion, la langue, et les modes de vie, même si c'est au prix de compromis inévitables.

Comprendre que la diversité culturelle est aussi importante à sauvegarder au niveau social que la diversité biologique l'est au niveau environnemental, n'est sans doute pas chose facile, mais ce sera probablement la condition pour que les nations occidentales progressent dans la voie d'un développement humain et durable, en intégrant les contraintes incontournables de la globalisation, de l'ouverture des marchés et de la (relativement) libre circulation des personnes.

¹ C'est seulement en 2002, à l'occasion d'une réunion de la Commission des droits de l'homme, qu'une toute première résolution relative aux droits culturels a été adoptée. Il n'empêche qu'à l'évidence la simple définition des droits culturels est en retard sur la définition des autres droits, civils, politiques, économiques et sociaux et il faut sans doute chercher l'origine de ce retard dans les débats houleux qu'a suscités la rédaction de la "Déclaration Universelle des Droits de l'Homme", autour de deux thèses opposées, avec d'un côté la reconnaissance des droits culturels comme droits spécifiques des minorités, et de l'autre comme la simple affirmation du droit d'un individu à participer à la vie culturelle de la communauté.

Recommandations finales: moins de secret, plus d'efficacité

L'importance jouée par la population d'origine étrangère en Belgique est évidente dans la mesure où, sur une population totale d'environ 10,5 millions d'habitants, plus d'1,5 millions (soit 15 %) sont des "étrangers à la naissance", dont environ un million sont nés à l'étranger (les "immigrés" au sens propre du terme) et 500 000 sont nés en Belgique.

Les travaux du GÉDAP (Groupe d'étude de démographie appliquée – UCL) sur base de l'exploitation des données individuelles (rendues anonymes) du Registre national et du recensement de la population de 1991 ont largement démontré que le seul critère de la nationalité actuelle (Belges versus étrangers) est insuffisant pour mener une analyse correcte de cette population d'origine étrangère dans la mesure où cette approche escamote tous les étrangers qui ont obtenu la naturalisation belge, qu'ils soient nés à l'étranger ou en Belgique de parents immigrés. Or, il s'agit d'un segment de la population numériquement important puisqu'on dénombre actuellement environ 700 000 personnes qui ont obtenu la nationalité belge mais dont on peut supposer qu'elles continuent – au moins partiellement – à se référer à leur nationalité d'origine et/ou à celle de leur parent pour un certain nombre de comportements, d'attitudes et de valeurs. Pour rencontrer cette difficulté, certains chercheurs, notamment ceux du Consortium Charles Ullens, n'ont pas hésité à proposer que les répondants aux enquêtes socio-démographiques puissent procéder à leur "auto-identification" en s'attribuant subjectivement leur origine afin de respecter au plus près le vécu et le ressenti des individus dans leur réalité quotidienne.

Pour l'heure cependant, les dispositions légales sur le respect de la vie privée et l'interdiction qui est faite à l'Institut national de statistique (devenu la Direction générale Statistique et Information économique du SPF Economie) de produire des statistiques à connotation ethnique en se référant aux informations concernant la filiation (le lien qui relie un enfant à ses parents) ont pour conséquence de ne pas permettre d'identifier les personnes qui naissent belges de parents étrangers ou nées étrangères et qui sont ainsi assimilées aux Belges de naissance.

Comme souvent, les normes statistiques sont en retard sur les évolutions sociétales, et tout chercheur soucieux d'éclairer les phénomènes qu'il étudie avec un maximum de précision et sans biais excessif ne peut que le regretter. Dans cet esprit, nous ne pouvons que nous rallier à ceux qui revendiquent l'abandon par l'INS de l'usage du seul critère de nationalité actuelle en lui substituant celui de "l'origine étrangère", ainsi que l'augmentation de la fréquence et du détail des statistiques produites pour mieux tenir compte de la rapidité des transformations de nos populations et aussi de l'extrême diversité des situations au niveau des multiples nationalités en présence. Enfin, il serait important que le législateur revoie ses critères d'exclusion à l'égard de certaines informations "sensibles", éthiquement et politiquement parlant et que, de façon générale, il rende plus aisé l'accès aux données individualisées du Registre National et des recensements en faveur de tous les chercheurs travaillant sur ces problématiques.

Si le respect de la vie privée et de la confidentialité de certaines données personnalisées est une exigence légitime, il faudra bien finir par admettre une fois pour toutes que ce ne sont pas les scientifiques qui représentent la plus grande menace à ce propos.

Avertissement

Certaines des idées développées dans ce texte ont été reprises en partie d'une communication au Congrès sur "La solidarité intergénérationnelle" organisé par l'Université Alberta et le CEMri à Lisbonne en janvier 2005.

D'autres ont été empruntées à des travaux du GédAP, notamment:

Th. Eggerickx, "Migrations internationales et populations de nationalités étrangères: quelques aspects démographiques", in B. Khader et al. (sous la dir.), *Penser l'immigration et l'intégration autrement. Une initiative belge interuniversitaire*, Bruxelles, Bruylant, 2006, pp. 29-71.

Th. Eggerickx, A. Bahri et N. Perrin, *Migrations internationales et population "d'origine étrangère". Approche statistique et démographique*, Initiative Charles Ullens, Consortium interuniversitaire sur l'immigration et l'intégration, Fondation Roi Baudouin, Bruxelles, document de conférence de presse, sept. 2006.

Th. Eggerickx, M. Poulain et C. Kesteloot, *La population allochtone en Belgique. Monographie 3 du recensement de la population de 1991*, INS-SSTC, Bruxelles, 2002, 259 p.

D. Coleman, "Les migrations internationales: un défi à long terme pour le monde industriel", in J.C. Chasteland et J.C. Chesnais (sous la dir.), *La population du Monde: géants démographiques et défis internationaux*, Paris, Cahiers de l'INED, n° 149, 2002, pp. 601-633.



Thématiques

1. AIDES

soins à domicile - services - maisons de repos - aidants - évitement - acceptabilité - placement - prise en charge - accessibilité - conceptions de l'aide - débrouille - pratiques - multiculturalité

La dialectique de l'un et du multiple, du singulier et du général, du particulier et de l'universel est sans doute, comme le croyait Georg Simmel, un invariant dont l'esprit de l'homme ne peut faire l'économie. Penser de la sorte, ce serait tout simplement penser ou, si l'on préfère, essayer de comprendre. Il convient pourtant de ne pas considérer ces couples d'opposés comme indiquant des dichotomies absolues entre lesquelles aucun pont ne pourrait être bâti. Il importe, dès lors, de conjuguer là où, le plus souvent, nous avons tendance à disjoindre. Nous ne sommes pas condamnés à choisir entre l'universel et la pluralité.

Alain Policar

Le recours aux aides extérieures: un certain évitement

En cohérence avec des conceptions de la solidarité familiale assez communément partagées –quoique à nuancer– parmi les populations immigrées d'origines turque et marocaine, la plupart des témoignages recueillis indiquent qu'il ne va pas de soi de faire appel à des professionnels de l'aide et des services à domicile. Difficile d'établir cependant ce qui, du fort sentiment de devoir envers les aînés, du souci de préserver l'intimité de la sphère familiale, de considérations économiques ou du manque d'information à l'égard des possibilités existantes, est en définitive le facteur principal de cette relative réserve. S'agit-il d'une situation de non-besoin, de méfiance ou d'inaccessibilité: nous n'avons pu dégager de convergence suffisante entre les multiples explications avancées. Il est probable d'ailleurs que ces diverses raisons pèsent d'un poids variable selon les milieux socio-économiques et les lieux de résidence.

Une coordinatrice d'un Centre Régional d'Intégration a par exemple déclaré que des associations marocaines contactées dans le cadre de l'étude FECRI (cf. chapitre "Initiatives") avaient refusé d'apporter leur concours au projet, considérant que les gens n'avaient pas besoin d'intervention extérieure, n'étaient pas demandeurs d'une prise en charge de la vieillesse: "Ce n'est pas nécessaire, ils assument". Certains intervenants médico-sociaux de quartiers défavorisés ont mis l'accent sur les limites financières à de tels recours, alors que d'autres, de quartiers "mixtes", ont plutôt souligné la crainte, de la part des familles, de se voir imposer des manières de faire en matière d'hygiène et de soins qui ne sont pas les leurs. C'est ici toute la question de l'ouverture/acceptation/refus d'autres pratiques et usages qui est posée.

Ces considérations rejoignent des constats déjà établis par la littérature scientifique dans d'autres pays. Le recours aux aides peut devenir incontournable dans des situations d'isolement notamment, mais a priori, lorsqu'il existe un réseau, même étroit, il est jugé préférable de se "débrouiller entre soi". Une telle logique ne semble somme toute pas très différente de ce qui se passe aussi dans de nombreuses familles "autochtones"... Cependant, comme cela est également souligné dans le volet "Dynamiques et solidarités familiales", le rapport aux aides extérieures et aux services publics est un élément qui est actuellement en train de connaître des modifications certaines d'une génération à l'autre, en fonction des trajectoires et des contextes de vie spécifiques de chacun. A cet égard, s'il existe effectivement des ressemblances et des différences entre les logiques de prise en charge des populations d'origines turque et marocaine, il pourrait être utile de distinguer ce qui relève d'une continuité (voire d'une reviviscence) à l'égard de pratiques forgées dans le pays d'origine, et d'un aménagement de nouvelles manières de faire en fonction des possibilités et contraintes propres au pays et à la région d'installation.

"L'immigration peut signifier une rupture des liens familiaux, mais aussi un resserrement de ces liens. C'est le cas, bien sûr, lorsque les enfants qui ont émigré les premiers font venir le parent âgé demeuré au pays d'origine, justement pour s'en occuper. Il faut en prendre soin à son arrivée, d'autant que la personne est coupée de son milieu et de ses relations (...). On s'en occupe aussi parce qu'on ne trouve pas les services publics adaptés, ou parce qu'on ne connaît pas ces services, ou encore parce qu'on pense qu'ils ne sont destinés qu'aux nécessiteux (il est honteux de recourir aux services publics). Ainsi, dans la communauté italienne de Montréal, on observe un système familial relativement stable, élargi, avec un sentiment d'obligation envers les aînés encore très fort, une résistance au placement d'un aîné en institution, et une grande culpabilité chez ceux qui ne peuvent prendre en charge leur parent. A cela s'ajoute une méfiance envers les appareils gouvernementaux chez les immigrants originaires de pays au régime politique autoritaire ou qui offrent peu de services (Guberman et Maheu, 1997). Les barrières culturelles, la maîtrise de la langue du pays d'adoption freinent également le recours aux services extérieurs et renforcent la "cohésion" familiale.

L'isolement social et culturel des immigrants, couplé parfois au manque de ressources, favorise un certain resserrement des liens: une certaine réciprocité et des échanges; les grands-parents s'occupent des petits-enfants, et, de leur côté, les parents s'occupent des grands-parents plus tard. Chez les Québécois d'origine haïtienne de Montréal, il y a une dette de vie à l'égard de la mère, pour les sacrifices auxquels elle a consenti pour élever et éduquer ses enfants (Guberman et Maheu, 1997). Plus souvent qu'ailleurs, l'aide s'insère dans un réseau élargi d'entraide, qui s'explique par la pauvreté, à la fois dans le pays d'origine et dans le pays d'accueil, et par l'isolement social (émigration, langue, racisme, pauvreté, déracinement). La situation économique favorise l'entraide, mais aussi une dépendance envers la famille. Cela n'exclut bien sûr pas les manipulations et pressions du groupe envers ceux qui cherchent à s'en soustraire, qui ressentent la tâche comme un sacrifice, voire une injustice, en raison des difficultés qu'elle représente et d'un désir d'intimité et d'autonomie. Les plus jeunes générations ont davantage intégré les valeurs et normes du pays d'accueil (autonomie et recours aux services professionnels).

L'aide familiale en situation d'immigration ne doit pas faire croire que tous s'impliquent. Il y a un mythe de la famille élargie italienne, par exemple, qui ne se vérifie pas dans les faits. Il y a généralement une aidante principale qui fait la grande part de l'aide, les autres s'impliquant de façon sporadique (Guberman et Maheu, 1997)".

Une méconnaissance réciproque

De manière générale, le secteur de l'aide et des soins à domicile a assez peu d'expérience du travail auprès des groupes d'origine immigrée, en particulier turcs et marocains. Les quelques cas relatés sont souvent marquants par leur caractère singulier, atypique, hors de l'ordinaire. On parle de familles "en rupture", de "belles-filles dociles" cherchées au pays à titre de "sécurité sociale" afin de s'occuper des parents âgés, etc. Cela semble avant tout révélateur de la perception des services d'avoir affaire à un "autre monde". Autre organisation familiale, autre gestion de l'espace privé, autre mode de vie, autre rapport au corps et à la sphère intime.

Les aides familiales ne se sentent pas toujours bien acceptées, et n'hésitent pas à parler de leurs difficultés à s'adapter à des habitus différents: "Il faut quelqu'un qui connaisse les pudeurs, la façon dont il convient de détourner le regard, le savoir-vivre de chaque civilisation" déclarent M-C. Sépulchre (FESAD) et M-P. Gillis (ADMR Annevoie). Ou encore: "Il y a une barrière qui touche à la façon dont on gère une maison. Chez les Turcs, il n'y a presque pas de meubles, ce sont surtout des coussins. Faire le ménage, c'est une autre conception. Faire le café aussi. On ne connaît pas bien le mode de vie, les traditions, l'usage, l'alimentation. Le domicile touche évidemment très fort au mode de vie des gens".

Ces difficultés, probablement exacerbées en raison du manque de pratique auprès de ces milieux, pourraient certainement être réduites en accordant davantage de temps à la construction d'une relation entre aidé et aidant professionnel. Même lorsqu'il ne s'agit pas de soins du corps, mais plus ordinairement de "soins ménagers", un ajustement à l'autre, quel qu'il soit, et plus encore si les pratiques de celui-ci sont étrangères à l'aidant(e), semble bien impératif. En cela, l'aide aux personnes âgées d'origine immigrée vient rappeler combien toute tentative d'uniformisation des interventions est un leurre face à la multiplicité des styles de vie.

Selon les médecins généralistes rencontrés, il n'est pas facile de faire accepter une aide quelle qu'elle soit au domicile des patients âgés marocains. Si ce ne sont eux qui expriment leurs réticences, ce sont leurs enfants qui repoussent l'idée de faire appel aux services. Leur méfiance porte sur la qualité des repas à domicile, qu'ils jugent non conformes à leurs prescrits religieux en matière de nourriture hallal. Ils estiment aussi qu'il relève de leur "devoir social" de faire à manger à leur aïeul.

La méfiance porte également sur le respect de l'hygiène: ils craignent que les infirmières à domicile n'effectuent pas les toilettes dans les règles de l'art du "bon musulman". Ainsi constate une généraliste de Schaerbeek: "En ce qui concerne les toilettes, il arrive que les familles finissent par accepter une infirmière à domicile, mais la plupart du temps, ce n'est pas le cas. Normalement, ce sont les filles qui font les toilettes des mères. En outre, une femme n'acceptera pas qu'un homme la lave".

Selon elle, la plupart des familles connaît mal les services et se heurte à de nombreux préjugés à leur sujet. Il circule, au sein de la communauté, une multitude de récits, authentiques ou non, d'expériences jugées inacceptables avec des professionnels méconnaissant les convictions et les usages à respecter. En somme, même si le recours aux services commence à s'envisager, ces derniers sont encore souvent considérés comme peu adaptés aux manières de faire de la population d'origine marocaine. Lorsqu'elle perçoit la nécessité de mettre en place une aide, ce même médecin tente d'émettre des propositions, les réitère régulièrement, mais elle se doit de constater que, fréquemment, l'entreprise échoue: "le plus souvent, regrette-t-elle, les familles refusent toute aide extérieure". Il serait important selon elle de mieux faire connaître les services existants, quoique cela ne suffise pas. Il s'agit également de son point de vue de rassurer les gens sur le fait que leur aïeul sera respecté, c'est-à-dire soigné dans le respect de ses convictions et pratiques religieuses.

Au-delà de la question de l'information des usagers et de la formation des prestataires de services, on peut se demander s'il ne serait pas souhaitable d'instaurer des espaces de dialogue entre représentants d'usagers de ces communautés et représentants de ces services. Cela permettrait d'envisager, en tenant compte des contraintes locales et des demandes spécifiques, les aménagements possibles et légitimes des pratiques d'aide professionnelle ainsi que les limites à ces derniers.

La réticence des Marocains à faire appel aux services professionnels renverrait aussi, selon une travailleuse sociale, à la précarité de l'immigration. "Il a toujours fallu se débrouiller entre soi, ne pas paraître dépendant de la société d'accueil. Les Marocains ont beaucoup souffert de l'image qui a été donnée d'eux", dit-elle. Aussi, l'habitude a été renforcée de compter les uns sur les autres, sur le "clan". Celui-ci est devenu par la force des choses la ressource première vers laquelle se tourner. Ne pas faire appel à lui, serait prendre le risque de ne pas s'en sortir. Les services sont dès lors perçus comme une option secondaire, de moindre désirabilité. Ainsi peut-on comprendre le propos suivant: "On considère être toujours moins bien loti avec ceux avec qui on n'a rien partagé".

Concernant la population turque, nous n'avons pas eu les mêmes échos quant à ce "rapport d'évitement" avec les services à domicile. Selon une représentante de l'Association féminine belgo-turque à Bruxelles, les Turcs auraient plutôt tendance à les utiliser largement, évitant de la sorte de devoir aller à l'hôpital. Il faut souligner les possibles variations régionales à ce sujet, ce que l'absence de données chiffrées n'a pas permis d'objectiver. Pour le spécialiste de l'immigration turque Altay Manço aussi, certains services auraient la cote, comme les aides ménagères. Il souligne à cet égard la différence de culture générationnelle. Ainsi, les personnes de la seconde génération recourraient plus "naturellement" aux services que celles de la première. La question serait en définitive d'évaluer s'il y a un coût social à ne pas recourir à eux.

Pour Mehmet Saygin (Union Européenne des Turcs Démocrates), le développement des services à domicile est considéré comme une piste à privilégier très sérieusement pour faire face au vieillissement de la population turque installée en Belgique. Il estime en effet, considérant l'importante diversité de cette communauté fortement attachée cependant aux valeurs familiales traditionnelles, que ce type de solution, plus souple et modulable que des soins en institution (hôpital, maisons de repos) sera plus à même de convenir aux modes de vie coutumiers et aux dynamiques d'aide habituelles.

La question de l'hébergement en maison de repos

La question du placement en maison de repos est encore très peu d'actualité, tant pour les immigrés âgés turcs que marocains. Cette perspective n'est semble-t-il jamais envisagée spontanément: elle ne figure pas au rang des choix souhaitables. S'il faut concéder que cette option est quasi inexistante dans ces deux pays d'origine –sauf exceptionnellement sous une forme comparable aux hospices d'antan²– et ne fait donc pas partie a priori du paysage culturel, ce type de structure souffre, de façon marquante dans le pays, d'une image fortement négative. L'idée même d'une institution destinée à la prise en charge exclusive des personnes âgées est dans une certaine mesure considérée par les membres de ces communautés comme une aberration. Il apparaît en effet très peu concevable d'isoler de la sorte les aînés de leur entourage familial et social.

² Nous nous référons ici à la communication prononcée par Mme Rhissassi au colloque "Bien vieillir à Bruxelles: les rides de l'immigration" le 19 09 06 (Voir chapitre "Initiatives").

Le témoignage d'une travailleuse sociale issue de l'immigration marocaine est très éloquent à ce sujet: "C'est comme si, dit-elle, on se débarrassait de la personne!". Un médecin généraliste observe quant à lui: "Un placement –volontaire s'entend– n'aboutit jamais!". Il n'est pas étonnant dès lors de constater la si faible présence de cette population dans ce type d'institution, pas plus que la détresse dans laquelle les rares personnes placées se trouvent, celles-ci s'étant la plupart du temps retrouvées institutionnalisées dans l'urgence, au sortir d'une crise familiale ou d'un problème de santé, et à défaut de toute autre solution possible.

"La grande majorité des immigrés rencontrés s'est dite fermement opposée à y séjourner en maison de repos. Le seul cas qui pourrait peut-être les amener à reconsidérer cette option serait une quasi totale incapacité à subvenir à leurs besoins élémentaires, et dans le cas où le tissu familial se serait fortement distendu autour d'eux.

Cette forte réticence des immigrés âgés à résider en maison de repos a été étayée par différentes raisons. Elle relève en premier lieu de l'imaginaire de ces personnes. Pour une majorité d'entre elles, la maison de repos est porteuse de toute une série de stéréotypes négatifs. (...)

Beaucoup d'immigrés considèrent également que leurs enfants devraient les prendre totalement, ou en tout cas partiellement, en charge si leur autonomie venait à fortement diminuer; ils estiment que c'est tout naturel que leurs descendants prennent soin d'eux une fois qu'ils sont devenus vieux. (...)

Certaines personnes se sont également plaintes du coût de ces institutions. Pour elles, en effet, il y a inadéquation entre le prix à déboursier pour résider dans une maison de repos de bonne qualité et le niveau de leurs ressources financières. Tandis que certains établissements offrent des soins de grande qualité, la plupart, moins coûteux et donc accessibles à leur bourse, sont perçus comme misérables, avec un personnel réduit, des bâtiments vétustes, une alimentation pauvre, etc.

Les immigrés d'origines marocaine, turque ou congolaise ont également avancé des arguments d'ordre culturel et/ou religieux. Certains craignent notamment que les prescriptions alimentaires ne soient pas prises en compte et qu'ils n'aient pas la liberté d'exercer librement leur culte.

De la rencontre avec trois personnes âgées connaissant ou ayant connu une prise en charge par ce type d'institution, il ressort que l'insertion des immigrés âgés dans les maisons de repos ou dans les hôpitaux gériatriques pose un certain nombre de problèmes. Les difficultés linguistiques et leurs répercussions dans les relations quotidiennes tant avec les autres pensionnaires qu'avec le personnel sont souvent sources de malentendus et de conflits multiples et surtout un indice de l'isolement et de la solitude de ces personnes. (...)

Alors que plusieurs études tendent à montrer que la structure familiale des immigrés résidant en Région wallonne est appelée à évoluer, l'expérience vécue par des immigrés âgés en maison de repos montre que ce secteur n'est pas encore adapté aux besoins de cette population spécifique".

Martiniello et Perrin, 2004, pp. 99-100

Concevoir des maisons de repos à destination de communautés particulières?

A la question de savoir si des maisons de repos à destination de communautés particulières seraient plus acceptables, la tendance relevée à travers nos entretiens est assez largement négative. Pour M. Saygin (UETD), une telle solution serait “suicidaire”. La communauté turque ne serait absolument pas porteuse d’une telle demande, trop éloignée, pour les générations contemporaines en tout cas, de cette manière de vivre la vieillesse. Cela renforcerait un sentiment d’exclusion, de mise à l’écart par rapport à la population générale.

En outre, un tel projet, selon lui, est à même de faire le jeu d’un “discours nauséabond”, caractérisé par un alarmisme suspect, de même qu’une exacerbation des conflits d’intérêt potentiels. Bref, tout en reconnaissant la proportion croissante de personnes âgées d’origine turque, il s’interroge sur les “risques de ressentiment” probables à l’égard d’une formule institutionnelle ne correspondant nullement à leurs desiderata. Selon lui, il s’agirait d’un “second déracinement” susceptible d’être vécu comme une nouvelle trajectoire d’exclusion.

Le sociologue Andrea Rea attire lui aussi l’attention, dans un sens similaire, sur l’étonnante focalisation actuelle des politiques sur le troisième âge immigré. Au-delà des bonnes intentions humanistes, n’y aurait-il pas chez certains, dans le prolongement du mythe de l’envahissement de l’immigration, un nouveau “mythe de l’envahissement futur des maisons de repos par les immigrés âgés”?

Comme cela est mentionné dans la section “Dynamiques et solidarités familiales”, les Marocains d’origine ne seraient pas davantage prêts à accepter une prise en charge institutionnelle de leurs parents âgés. Cependant, il ressort dans quelques discours une plus grande ouverture à cette idée, pour autant que “maison de repos” ne devienne pas synonyme de relégation institutionnelle, d’isolement, de solitude. Un certain réalisme quant à l’évolution des structures familiales traditionnelles conduit plusieurs de nos informateurs à entrevoir des solutions intermédiaires entre les maisons de repos actuelles et celles qui seraient “ethniquement spécifiques”. Il s’agirait pour eux d’adapter les structures existantes pour faire une place véritable à la multiculturalité. Par exemple, aménager en leur sein des espaces répondant mieux aux pratiques culturelles et religieuses différentes (salon, espace de prière, pièce destinée aux ablutions, etc.) qu’ils soient “ghettoisés”, une telle formule aurait l’avantage d’offrir aux gens la possibilité de se retrouver “entre soi” ou non et de se sentir accueillis plus dignement.

L’idée de maisons de repos pour musulmans n’est pas exclue, bien qu’elle fasse craindre un repli identitaire néfaste à l’intégration des générations futures. Ces questions très sensibles et politiquement chargées en appellent de toute évidence à un approfondissement des débats. A ce stade, les parties concernées se montrent en tout cas réservées quant à la formulation de “solutions clé sur porte”.

L’habitat groupé, alternative aux maisons de repos, a quant à lui été considéré comme une excellente solution, permettant d’être chez soi tout en partageant un certain nombre de commodités et de se rendre service. De plus, à l’inverse de ce qui se passe lorsque les gens “vont” en home, cela ne les écarte pas, ou moins, de leur communauté.

Au fil des différents articles consacrés au sujet, un débat s'est ouvert sur la pertinence, soit de repenser l'accueil et l'éventail des services offerts par les maisons de repos déjà existantes sur le territoire, soit d'en créer d'autres spécifiquement destinées à un public immigré, débat dont fait état M. Maldague (2002). De l'avis de ceux qui estiment souhaitable, voire nécessaire, de créer des structures spécifiques à destination des personnes âgées d'origine immigrée, prenant exemple des deux maisons de retraite exclusivement dévolues à la population juive, l'existence de tels établissements "ne répond pas à une volonté de particularisme, mais à des besoins sociaux, philosophiques, culturels et religieux". Les opposants à cette idée estiment par contre que créer de tels lieux se résumerait à échafauder de nouveaux ghettos. Ils considèrent que c'est aux maisons de repos de s'adapter à ce *nouveau* public.

Il s'agit au fond d'une vieille controverse qui n'est en aucun cas symptomatique de la prise en charge du troisième âge immigré. Cette dualité entre le particularisme prôné par certains et l'universalisme revendiqué par d'autres se retrouve dans tous les débats ayant trait à l'intégration des immigrés.

Martiniello et Perrin, 2004, p. 20

2. DÉCÈS

funérailles - rapatriement - corps - rituel - assurance - cimetière

***Si les conduites sont diverses,
le cœur de presque tous ces vieux immigrés est taraudé par la nostalgie.***

***L'étymologie de ce terme, par le truchement des racines grecques, nous renvoie bien à
cette douleur du retour (nostos), à cet état où langueur, tristesse, regret,
s'infiltrent sournoisement dans le temps de la vie quotidienne.***

André Chantreau et Radhia Marcoux-Moumen

Le choix du dernier lieu de résidence est pour nombre d'immigrés vieillissants un nœud qui actualise une fois de plus le dilemme entre partir et rester. On le sait, on nous l'a souvent répété lors de nos contacts et rencontres, l'attachement au pays d'origine est souvent resté profond et le désir lancinant pour beaucoup d'y retourner et d'y finir leurs jours. Des éléments touchant au contexte familial et aussi peut-être une relative déception de ne plus retrouver le village ou le quartier d'origine dans l'état où on l'a quitté, ont fait que souvent, ce souhait est resté un rêve. Il reste alors une dernière possibilité: vouloir y être enterré. "Ce retour tant fantasmé de leur vivant se réaliserait ainsi après leur mort et la boucle de leur voyage serait définitivement bouclée" (Santacano, 1999, cité par Perrin, 2004).

En outre, la question des rituels funéraires et du lieu d'ensevelissement est primordiale pour l'immigré âgé. Ainsi un nombre conséquent d'immigrés musulmans organise de leur vivant le rapatriement de leur corps dans le pays natal en contractant par exemple une assurance³ pour cela. En tout état de cause, c'est pour eux une question importante de décider où ils vont être enterrés.

Pour ceux qui restent au pays d'accueil, nombre d'intervenants souhaitent le développement d'espaces musulmans dans les cimetières. Certes il en existe dans certains cimetières⁴ mais ils sont encore rares. Ces parcelles pourraient être développées dans les zones où le besoin s'en fait sentir.

Relevons à cet égard la création, en avril 2002 en Région de Bruxelles-Capitale, de l'Intercommunale d'inhumation⁵ qui met à disposition des Bruxellois un cimetière multiconfessionnel⁶ de 4,5 ha, soit environ 8000 concessions, principalement acquises⁷ par des familles musulmanes jusqu'à présent. Le tarif⁸ d'une concession individuelle est de 1900 euros.

3 Au même titre que de plus en plus de Belges gèrent leurs obsèques. (lalibre.be – 30 10 06).

4 Liste non exhaustive: Andenne, Anvers, Farciennes, Houthalen, Liège, Manage, Ostende, Schaerbeek, Tournai (lalibre.be – 14 04 02).

5 <http://www.intercommunaleinhumation.be>

6 Les cultes officiels sont les cultes anglican, catholique, islamique, israélite, orthodoxe et protestant.

7 Au 07 11 06, 431 concessions avaient été achetées.

8 Le tarif d'une concession est triplé lorsqu'elle est octroyée à une personne qui n'est pas domiciliée dans une commune associée à l'Intercommunale lors de son décès.

L'intercommunale est constituée de neuf communes associées (Schaerbeek, Saint-Josse-ten-Noode, Berchem-Sainte-Agathe, Bruxelles-Ville, Molenbeek-Saint-Jean, Saint-Gilles, Ganshoren, Ixelles, Uccle) qui ont décidé d'aménager des parcelles permettant de grouper les tombes qui présentent une même spécificité. La pelouse multiconfessionnelle est située au Cimetière de Schaerbeek.

Un psychologue clinicien déclare pourtant lors d'un entretien: "Il serait nécessaire de généraliser la présence de parcelles musulmanes dans les cimetières. Actuellement, la plupart de ces vieux prennent une assurance rapatriement. Pour les jeunes par contre, c'est plus problématique car ils n'en ont pas (le rapatriement coûte de 4 à 5000 euros). Les gens disent: "Ici, on n'est jamais enterré définitivement"⁹. Ce n'est pas acceptable pour eux.

Une travailleuse sociale d'origine marocaine confirme: "Les musulmans voudraient pouvoir disposer d'espaces réservés dans les cimetières. Il en existe par endroits, mais cela devrait être généralisé. Nombreux sont ceux qui choisissent de faire rapatrier leur corps et ont prévu de souscrire une assurance. Le problème concerne surtout ceux qui arrivent ici et y meurent sans en avoir souscrit. Cela cause de véritables déchirements dans les familles. Le traitement social de la mort, tel qu'il se produit ici est assez mal accepté: une société qui ne s'occupe pas de ses morts est une société décadente".

Une étude de Sarah Burkhalter menée en Suisse auprès d'une vingtaine de responsables – essentiellement sunnites – de centres ou d'associations islamiques et d'imams a analysé la revendication du droit au cimetière musulman.

"Sur un plan théorique, les motivations de la revendication que nous avons isolées sont d'ordre religieux, culturel ou socio-politique. Selon nos propres définitions, la motivation religieuse est la volonté stricte de respecter une foi et un rituel; la motivation culturelle est celle qui s'attache de manière plus affective et plus large à des pratiques traditionnelles, moins par souci religieux que par désir de respecter la coutume et de perpétuer des traditions; la motivation socio-politique est la volonté de reconnaissance et d'intégration sociale et politique. Cette distinction a surtout une valeur méthodologique, puisque la réalité est plus complexe (...).

Si la demande de cimetières musulmans est vraiment de type religieux, c'est donc qu'il y a une impossibilité à respecter le rite funéraire islamique dans l'inhumation "à la ligne" des cimetières communaux. Voyons ce qu'il en est. Le principal problème de l'inhumation sur sol suisse est qu'elle ne permet pas de respecter le repos perpétuel des défunts. C'est là le seul obstacle majeur à l'application du rituel, puisque si nous nous en tenons aux obligations de base, nous pouvons admettre qu'il est possible de les respecter. Les Hadiths parlent en effet de trois obligations dans le rituel funéraire: la toilette du mort, la mise en terre, le visage tourné vers la Mecque, et les prières sur le mort. Pour ce qui est de la toilette du corps, il est de la liberté de chacun de l'effectuer selon son rite; elle est donc faite par l'imam ou un proche du défunt, conformément au rituel islamique.

>>>

9 Ils font ainsi allusion au fait qu'à moins d'une concession à perpétuité, considérée comme très coûteuse, celles-ci ne sont attribuées que pour une durée limitée et ne permettent donc pas le "repos perpétuel des défunts".



Quant à la mise en terre, en direction de la Mecque, plusieurs informateurs, que ce soit du côté musulman ou de celui des Pompes funèbres, nous ont assuré que les fossoyeurs acceptaient volontiers de décaler le corps par rapport à l'arrangement extérieur de la tombe pour respecter la direction voulue. Enfin, les prières sur le mort ne posent aucun problème quant à leur application, et peuvent avoir lieu soit à la mosquée, soit au cimetière.

Le plus gênant serait donc l'impossibilité d'avoir des tombes perpétuelles, et la peur de l'exhumation".

“Négociations autour du cimetière musulman en Suisse:
un exemple de recomposition religieuse en situation d'immigration”

Archives des sciences sociales des religions

<http://www.ehess.fr/centres/ceifr/assr/N113/BURKHALTER.htm>

Une assistante sociale d'un CPAS nous a confié avoir du mal à aborder cette question avec les familles et que par ailleurs, il est déjà arrivé que son CPAS intervienne dans les frais de rapatriement de corps. De même, si rien n'est prévu et que personne ne se manifeste, le CPAS prend en charge des obsèques très modestes.

En France, selon l'enquête nationale “Passage à la retraite des immigrés” (sous la direction d'Attias-Donfut), plus de 40 % des personnes interrogées disent vouloir être enterrées en France. Près de 35 % préféreraient l'être dans leur pays et près de 25 % hésitent quant à leur lieu d'inhumation. Ce sont en majorité les immigrés originaires du Maghreb et de la Turquie qui souhaitent être enterrés “au pays”, et tout particulièrement les musulmans. Nous ne disposons d'aucun chiffre en ce qui concerne les desideratas de ces personnes en Belgique mais les différents intervenants consultés à ce sujet présentaient le dilemme en ces termes, soit le rapatriement du corps, soit l'accès à un carré musulman. Cette option, si elle est choisie, permet en définitive mieux aux familles de visiter régulièrement la tombe de son parent, ce qui n'est pas toujours le cas si la personne est inhumée dans un village lointain où ses descendants vont très rarement.

Le problème est sans doute, en Belgique comme en France, que le nombre de carrés musulmans est insuffisant et que, d'après certains témoins privilégiés, ils ne soient pas toujours bien situés.

D'après Nouria Ouali dans un article sur la sépulture des migrants au Maroc, plus de 95 % des immigrés marocains de Belgique choisissent de se faire enterrer dans leur village natal. “Cette volonté semble répondre à deux impératifs majeurs: d'une part, la croyance très répandue chez les Marocains de l'obligation de se faire enterrer en terre d'islam, alors que sur cette question, rien n'est véritablement prescrit dans les textes islamiques. D'autre part, l'absence quasi totale de parcelles réservées en Belgique, permettant de respecter les rites d'enterrement d'un défunt musulman” (Ouali, fév. 1999, p. 23).

Pour ceux qui souhaitent que leur corps soit rapatrié, des associations existent, prenant le voyage en charge moyennant le paiement d'une assurance annuelle (une somme d'environ 80 euros par an par l'intermédiaire d'une forme de mutuelle), le coût du rapatriement d'un corps est en effet conséquent et peut amener certaines familles à y renoncer. Ce système d'assurance est proposé, semble-t-il, par les banques marocaines Chaabi et la banque Wafa, installée en Belgique, a pris le relais. Il couvre les frais liés au décès et un billet d'avion pour un membre de la famille.

A l'instar d'autres pays européens, il nous semble que la société d'accueil devrait accorder une attention particulière à la prise en compte des populations aux cultures et aux religions différentes, notamment en facilitant leur inhumation dans des cimetières du pays.

Pour Omar Samaoli, "l'islam est resté constant dans son regard et son approche de la mort et de ses rituels. Ainsi, la doctrine musulmane, au même titre qu'elle règle les autres actes de la vie courante, fixe les modalités d'accompagnement du musulman jusqu'à son ultime demeure. Les rites funéraires au moment du trépas, à la toilette mortuaire et jusqu'aux modalités d'ensevelissement sont ainsi consignés dans les recommandations coraniques ou parfois inspirés de la Sunna. L'exégèse est très abondante à ce sujet et reflète par certains aspects les variations dans les dires des commentateurs ou les rites suivis dans tel ou tel pays musulman".¹⁰

Dans nos sociétés occidentales, où les rituels funéraires se sont fortement simplifiés, il est sans doute parfois difficile de comprendre l'importance des rites toujours présents dans certaines cultures. Ainsi pour Omar Samaoli, "Mourir dans l'immigration n'est pas en soi le problème, le plus grave, le plus urgent ni même le plus important à résoudre aux dires des gens; c'est la manière de mourir qui fait question. L'impossibilité de pouvoir déployer tout l'art funéraire propre à sa culture et la manière de demeurer fidèle à sa communauté spirituelle". Les personnes d'origine allochtone doivent-elles renoncer à cette part d'elles-mêmes qui règle la mort et sa gestion parce que la société d'accueil a ses lois, ses règles, ses habitudes funéraires et sa gestion de la mort qui est bien différente de celle pratiquée dans d'autres pays et surtout ceux de l'islam?

En bref, "mourir immigré mais mourir musulman est pour les immigrés un attachement viscéral à l'identité religieuse". Omar Samaoli estime que les individus atteints dans leur santé et proches de leur fin reviennent ou s'accrochent à leurs convictions les plus profondes.

Au niveau des rites funéraires, des différences sont également très perceptibles entre la façon occidentale de gérer la mort et les sites funéraires et les approches musulmanes. Ainsi pour les musulmans, les cimetières doivent se caractériser par leur sobriété: pas de photos, fleurs, ornements comme on les rencontre dans les cimetières chrétiens (pierres tombales, mausolées, statues,...). La simplicité des sépultures musulmanes revêt une signification symbolique: le retour à l'humilité des hommes devant le pouvoir de Dieu sur la vie et l'égalité des humains devant la mort.

Ghadiza Korchi dans un mémoire sur "la position des vieux immigrés marocains en Belgique" décrit le rituel qui accompagne un décès islamique. Elle constate qu'en Belgique les gens décèdent souvent en milieu hospitalier et que "rares sont les morgues qui disposent d'un local spécialement réservé aux ablutions des défunts musulmans. Dans les grands centres hospitaliers, une petite pièce est mise à disposition des familles pour la toilette funéraire de leur proche, mais il arrive parfois que le corps doive être lavé dans une salle où sont gardés d'autres morts, ce qui rend le lieu impur. Il était par ailleurs habituel de faire brûler des fumigations pendant la toilette funéraire, mais cette pratique est généralement interdite dans les morgues – l'odeur est gênante et tenace – et elle a tendance à disparaître. Le personnel hospitalier exerce une pression sur l'entourage du défunt pour réduire le temps des prières rituelles. La cadence de la récitation s'en trouve accélérée". (Korchi, 1998, p. 98).

¹⁰ Samaoli O., "Les immigrés musulmans devant la mort", conférence, vendredi 10 mars 2006, http://gerontologie-migrations.fr/article.php.3?id_article=2.

Cette question pourrait semble-t-il faire l'objet "d'un accommodement raisonnable", notion juridique¹¹ utilisée par Altay Manço lors du focus-groupe. Selon nos informations, les musulmans acceptent également mal une certaine marchandisation de la mort, à savoir de payer pour avoir une concession... et pire encore lorsque la durée de celle-ci est limitée dans le temps... Une travailleuse sociale d'origine marocaine confirme qu'il est mal accepté de payer sa place au cimetière: "Les Marocains n'aiment pas qu'il faille payer ce qui touche à l'humain". En résumé, être enterré à même la terre, le corps tourné vers La Mecque et pour l'éternité car les tombes ne peuvent être ni détruites, ni usurpées. Ces critères semblent donc poser problème pour le développement de cimetières ou de parcelles musulmans en Belgique.

11 "La notion d'accommodement raisonnable contribue à rendre le droit réceptif aux besoins particuliers des minorités, animé par un désir d'équité qui rompt avec une conception uniformisante de l'égalité. Sa justification s'inscrit aussi dans la politique québécoise d'intégration établissant un "contrat moral d'intégration" qui rend la société d'accueil et les immigrants solidairement responsables de résoudre les conflits de normes d'une façon qui articule le droit à l'égalité et à la cohésion de la société d'accueil.

L'accommodement raisonnable prend appui sur le droit reconnu à l'immigrant de progresser dans sa culture d'origine. La promesse de ces adaptations réciproques est qu'à long terme l'immigrant développe progressivement un sentiment d'appartenance à la société d'accueil jusqu'à devenir sa première appartenance".

<http://www.ledevoir.com/2004/05/17/54731.html>

3. DIVERSITÉ

Particularismes - spécificités - catégorisation - âge - langue - communication -
ethnocommunication - singularité

*What does it mean to grow old under contemporary social conditions?
What are the possibilities for diversity of culture, lifestyle and experience?
What are the constraints placed upon us as we grow older and how are they negotiated?*

Simon Biggs & Svein Olav Daatland

Le titre du rapport “Migrations et vieillissements” impose de poser la question “en quoi le vieil immigré serait-il différent du vieil autochtone?”, “existe-t-il des spécificités et quelles sont-elles?”.

Et si le piège était dans le titre, dans son orthographe, dans la manière dont nous –commanditaires, témoins, chercheurs– véhiculons la thématique?

Est-il indifférent de parler de “rides de l’immigration”, de “vieillesse et immigration”, de “migration et vieillissement”, de “migrations et vieillissements”?

“S” ou ne pas “S”, telle est la question? Du moins, l’une d’elle.

En croisant les multiples façons de vieillir –même à la belge– aux multiples façons d’immigrer, on dégage une palette de cheminements pour lesquels il est essentiel d’éviter l’amalgame.

Nuances...

Le rapport cible les populations turques, marocaines ou d’origine, et après redéfinition, les Subsahariens. Au-delà de dénominations officielles, notre inconscient ne définit-il pas d’une autre manière ce public: les musulmans, les noirs,... qui les homogénéiserait?

Quid d’autres appartenances religieuses, de la laïcité, de la chrétienté ou du judaïsme pour ces ressortissants de pays à majorité musulmane?

Pourquoi serait-il pareil d’être de Dakar ou de Bujumbura, s’il n’est pas indifférent d’être Lillois ou Marseillais?

Pour le sociologue Andrea Rea, les particularités se poseraient moins en termes culturels que par rapport aux situations familiales diverses.

Il établit cependant une première nuance Turquie/Maroc, la structure marocaine est plus “clanique”, la turque plus “familiale” dans un sens plus restreint. Par ailleurs, les Turcs entretiendraient une certaine opacité par rapport au fonctionnement de leur communauté.

Au coeur de chaque communauté, on relève une grande diversité, déjà géographique. Pour le Maroc, trois bassins sont sources de l’immigration de travail des années 60: le Riff (70 %) – Oujda – Rabbat/ Tanger (un peu moins).

Pour la Turquie, il s'agit d'Izmir, d'Emirdag et de l'Anatolie (pour le Limbourg). Au Centre Régional d'Intégration de Charleroi (CRIC), l'évidence est soulignée, il ne faut pas faire fi des sous-cultures et sous-régionalismes.

Appliquer le critère religieux en sus du critère géographique confirme l'hétérogénéité du groupe des "immigrés musulmans".

Au regard cette fois du critère d'âge auquel les populations émigrent, il apparaît que les immigrés en provenance d'Afrique subsaharienne arrivent en Belgique nettement plus âgés, avec un bagage d'éducation et une position sociale antérieure au pays très différents de ceux de l'immigration maghrébine. C'est probablement pourquoi le positionnement de classe dans leur discours est généralement plus revendicatif, compare Rea.

Do you speak ...

Dans le cadre d'une conférence-théâtre-débat¹², A. Manço rappelle: "une immigration n'est pas l'autre". Et ce, entre autres, quant à la gestion par l'immigré des langues vernaculaire et véhiculaire.

Dans un contexte de fuite, l'abandon de la langue maternelle a tendance à se faire plus logiquement dans la mesure où la fuite amène plus rarement à un regroupement familial et donc à la conservation de ce patrimoine commun. Les immigrations marocaine et turque sont, elles, des immigrations d'appel, mais d'un public peu qualifié. Or une population non scolarisée, analphabète dans sa propre langue se trouve en situation d'inégalité par rapport à l'apprentissage d'une nouvelle langue.

Il n'est pourtant pas judicieux de conclure que les Turcs et les Marocains de la première génération auraient alors le même rapport aux langues.

En effet, les Turcs, malgré l'étendue du territoire, pratiquent un dialecte commun. Les langues populaire et savante ont une graphie identique et occidentalisée, d'où la plus grande maîtrise "technique" de la langue écrite par les générations scolarisées en Belgique.

Quant aux Marocains de Belgique, le Centre Culturel Arabe en Pays de Liège (CCAPL) rappelle que ce public n'est pas homogène: intellectuels, commerçants, manuels. Mais aussi, d'origine géographique différente. En corrélant géographie et situation socio-économique, trois langues émergent: arabe classique, arabe populaire (et ses multiples dialectes et accents) et berbère. Sans que chacun maîtrise les trois. Ce contexte linguistique éclaté favorise le choix d'une langue consensuelle et pratique de communication pour toute la communauté; les Italiens avant eux ont pratiqué la même technique, reprend Manço. Le français s'impose. Il est déjà présent dans le bagage culturel de ces immigrés, lié à un passé colonial proche. Dans ce contexte, débarquer en Flandres ou en Wallonie n'est dès lors pas, on le perçoit, sans impact non plus.

Pour la société d'accueil, la langue semble un leitmotiv¹³ en termes d'inclusion, un noeud qui, dénoué, serait la clé de l'intégration.

¹² Schaerbeek, 26 octobre 2006, théâtre-conférence-débat organisée par l'asbl RenovaS "Turquie-Belgique: allers simples?" (cf. chapitre "Initiatives").

¹³ Voir, entre autres, le décret relatif à la politique flamande d'intégration civique du 28 février 2003 (MB 08 05 2003) ainsi que le projet de décret en vue de la modification du décret relatif à la politique flamande d'intégration civique du 28 février 2003, texte adopté en séance plénière le 12 juillet 2006 – Pièce 850 n° 11.

Que révèlent nos coups de sonde auprès d'acteurs de terrain à ce propos?

A Schaerbeek, les Turcs qui participent aux activités interculturelles (de "Mémoire Vivante" – cf. chapitre "Initiatives") "sont heureux d'être là, perçoivent la chaleur humaine, même s'ils ne comprennent rien", dit une bénévole.

Côté Maghreb, une médiatrice interculturelle insiste: "Par rapport à la première génération, il est trop tard pour apprendre le néerlandais, on peut stimuler la démarche mais, aux plus de 65 ans, il faut offrir une aide dans leur langue. Le problème ne se posera plus ou peu pour la deuxième génération."

Côté Turquie, le message va dans le même sens: "Aujourd'hui, la barrière de la langue est encore un problème pour le troisième âge, mais l'évolution, à ce que l'on observe pour l'instant, sera rapide", dit un assistant social à Saint-Josse.

Pour le sous-groupe senior de la Coordination sociale de Bruxelles-Ville, l'alphabétisation senior est une piste pour rompre l'isolement de ce public, surtout des femmes.

En termes d'acquisition de la langue du pays d'accueil, faut-il interpréter avec optimisme la suppression des consultations médicales avec traducteur, un service à usage plutôt féminin, dans une maison médicale bruxelloise? La demande a diminué. Dès lors, pour des raisons économiques, la collaboration mise en place avec un service de traduction a été suspendue. Aujourd'hui, l'arrivée d'ascendants de la première génération ne parlant pas la/une (des) langue(s) de la société d'accueil confronte à répétition les services à la méconnaissance de la langue du cru. Pratiquement, dans la maison médicale précitée, ces derniers viennent en consultation accompagnés. Ailleurs, les personnels de même origine sont des relais précieux.

Au-delà de la langue... la communication

La société d'accueil peut souhaiter, encourager, exiger la maîtrise de sa langue. Au-delà de la compréhension linguistique reste le bagage culturel évolutif propre à chaque communauté, qui fait qu'il n'est pas si simple d'émettre un message et de faire en sorte qu'il soit perçu de la manière souhaitée par le récepteur. En 2005, la Cellule égalité des chances de la Vlaamse Gemeenschap a édité une brochure intitulée "Etnocommunicatie. Communiceren met een multicultureel publiek", destinée aux autorités, organisations, associations.

Cette brochure généraliste permet d'affiner la démarche par rapport aux spécificités de "cette première génération".

- › Une affiche en français/néerlandais? Si l'on ne maîtrise pas la langue.
- › Une mise en page gauche/droite? Pour des lecteurs droite/gauche.
- › Un folder en marocain/turc? Si on est analphabète dans sa langue maternelle.
- › Un document papier? Quand on a une culture de l'oralité...

Autant de maladroites d'une communication bien intentionnée qui empêchent si on n'y prend garde d'atteindre le public cible et de frustrations liées à une méconnaissance (réciproque) des valeurs, règles, habitudes de l'autre.

Sur le terrain, une médiatrice issue de l'immigration est sans ambiguïté en matière de loisirs: "Il faut aller chercher le "client", sur le terrain dans sa langue, là où il se trouve. A partir de contacts avec des jeunes femmes, remonter vers les mères, les belles-mères, les grand-mères, les isolées inconnues des services sociaux. C'est plus facile avec des femmes".

Confirmation de l'approche "porte à porte" avec une diététicienne d'origine marocaine: "Chez ceux qui ne sont pas autonomes, je passe à domicile et, de manière très concrète, je visite les placards".

Les expériences en maisons médicales sont riches d'enseignement. "La présence d'une interprète dans une consultation de médecine générale modifie la relation médecin-malade qui de duale devient triangulaire, ce qui face à un patient d'origine maghrébine, au lieu d'appauvrir la relation ou de la bloquer (comme on pourrait le penser dans une vision occidentale des choses) l'enrichit au contraire et permet à la parole de se libérer, de circuler beaucoup plus facilement" (Fazzaz et De Blauwe, 1999, p. 67).

Selon le chercheur Guido Cuyvers, les attentes de la première génération sont faibles. L'offre de services n'est pas connue parce que les vieux allochtones eux-mêmes seraient moins actifs dans leur recherche d'information (Cuyvers, 2002).

Si la sensibilisation et l'information par rapport aux services en usage dans la société d'accueil sont importantes, il est primordial d'en penser la formulation et l'accès selon les modèles de ceux à qui le message est destiné, par respect pour eux et... pour plus d'efficacité.

Le rapport au temps

La notion d'âge mérite un mini-détour pour mettre en exergue encore combien le rapport au temps n'est pas universel.

"A 58 ans, ils en font 80", nous dit une bénévole, pensant à un Turc en particulier.

"Le phénomène de la vieillesse arrive plus tôt que chez les autochtones" selon Cuyvers, au colloque "Les rides de l'immigration".

Faut-il y voir un facteur socio-économique? Pensons au "carnage industriel et minier" énoncé par Manço.

Ou culturel? Le mythe de l'éternelle jeunesse serait occidental. L'accès à la respectabilité par l'âge serait le propre des "civilisations de la relation" (cf. thématique "Santé"), atteste Barholere.

"Pour les Turcs, la notion de vieux arrive tôt: à 40 ans, on est vieux. Vers 34-36 ans, on considère qu'on est à mi-vie", explique un assistant social issu de l'immigration. Est-ce la mémoire collective d'une courte espérance de vie il y a longtemps en Turquie ou, aujourd'hui ici, due à des conditions de travail difficiles?

4. DROITS SOCIAUX

pension - revenus - sécurité sociale - accords bilatéraux - grapa -
regroupement familial - ascendants

*D'être entre les deux, oui, je suis triste.
Quand je suis là-bas, je pense à ici; quand je suis ici, je pense à là-bas.*

André Chantreaux et Radhia Marcoux-Moumen

En ouvrant cette section, nous voudrions souligner le contexte particulier qui caractérise souvent la situation des immigrés ayant vieilli dans le pays d'accueil et qui est évoqué par la citation ci-dessus. On peut supposer qu'elle est souvent formulée ou en tout cas pensée par des vieux travailleurs immigrés.

Doutreloux observe que "les immigrés qui retournent au pays retrouvent rarement le pays dont ils rêvent depuis qu'ils l'ont quitté. Ce que révèle cette expérience, c'est, d'une part, qu'à travers les contenus de la culture d'accueil, retenus dans un processus d'adaptation, des éléments plus profonds et subtils de cette culture affectent l'immigrant qu'il le veuille ou non, qu'il soit conscient ou pas et, d'autre part, que cette intrusion discrète mais effective de la nouvelle culture dans ses systèmes de perception porte atteinte à ce que sa culture originelle déterminait" (Doutreloux, 1990, p. 58).

La situation des immigrés âgés est donc déjà complexe car elle est le résultat, d'une part, d'une acculturation au pays d'accueil et, d'autre part, d'un attachement identitaire et sentimental au pays d'origine. Que dire alors lorsque la complexité s'intensifie en fonction de règlements administratifs ou légaux qui freinent la mobilité ou le libre choix.

Deux difficultés majeures peuvent se poser: la première tient au fait de connaître ses droits, en particulier si l'on quitte le territoire belge; la deuxième concerne les questions relatives au regroupement familial. En outre, certaines difficultés administratives se rencontrent parfois au moment du calcul de la pension (documents introuvables, travail non déclaré, carrière professionnelle fragmentée, valorisation des années de travail avant l'émigration,...).

La GRAPA

En ce qui concerne la première difficulté, l'octroi d'aides comme la garantie de revenus aux personnes âgées (GRAPA)¹⁴, décrite ci-après, est conditionnée au fait de ne pas quitter la Belgique plus de 30 jours¹⁵, consécutifs ou non, par année civile. Une intervenante nous confirme: "Pour ceux qui dépendent de la GRAPA, il est contraignant de ne pouvoir quitter la Belgique plus de 28 jours (sic). Cela pose particulièrement problème en cas de deuil au pays lorsque celui-ci dure 40 jours".

¹⁴ Loi du 22 mars 2001.

¹⁵ En cas de dépassement de cette période, le paiement de la garantie de revenus sera suspendu pour chaque mois civil au cours duquel le bénéficiaire ne séjourne pas de manière ininterrompue en Belgique. (<http://www.rvponp.fgov.be>).

La GRAPA est une allocation qui peut être demandée, sous certaines conditions, par une personne âgée disposant de revenus insuffisants. Il s'agit d'un droit individuel. Cette demande peut être introduite en même temps que la pension légale sauf si la personne dispose déjà de la pension, d'une allocation pour personne handicapée ou du revenu d'intégration sociale. Dans ce cas, la démarche n'est pas nécessaire. Néanmoins, pour prétendre à ce type de revenu, une demande pour l'octroi de la pension légale est obligatoire. La GRAPA remplace en fait depuis 2001 l'ancien système de revenus garantis aux personnes âgées.

L'âge fixé pour avoir droit à cette garantie de revenus est de 64 ans actuellement. En 2009, il sera de 65 ans. Les personnes, qu'elles soient mariées ou cohabitantes, peuvent soumettre une demande, pour autant qu'elles soient domiciliées en Belgique. Le montant de la GRAPA est calculé en tenant compte du revenu cadastral ou/et de celui lié à des investissements, ainsi que des rémunérations professionnelles ou autres de la personne demandeuse ou de son conjoint. Les aides éventuelles octroyées par le CPAS, les allocations pour personnes handicapées, les pensions alimentaires pour les enfants et les frais d'entretien n'entrent pas en ligne de compte.

Au 1^{er} octobre 2006¹⁶, une personne isolée dispose au maximum de 686,24 euros par mois tandis que le montant est de 457,49 euros pour une personne cohabitante. Au 1^{er} décembre 2006¹⁷, le montant de base de la GRAPA est majoré de 60 euros par mois pour un cohabitant et de 90 euros par mois pour un isolé. Grâce au relèvement, ce revenu minimum pour les pensionnés est porté au-dessus du seuil de risque de pauvreté (cf. thématique "Situation socio-économique").

Il arrive que pour des raisons de dignité et de fierté, des immigrés âgés refusent ou ne recherchent pas les aides proposées. Ainsi témoigne une intervenante au sujet de son père: "Toute sa vie, il a été stigmatisé comme "travailleur étranger". C'était une question d'honneur pour lui que de ne pas avoir à dépendre de quelque aide de l'Etat que ce soit".

Plusieurs intervenants ont également fait état d'une certaine colère ressentie par ceux qui sont venus jeunes, ont travaillé dans des conditions difficiles et qui se sentent "mis de côté avec de petites pensions, de maigres moyens". Ils ont alors un sentiment de non-reconnaissance pour ce qu'ils ont apporté par leur travail dans le pays d'accueil. Ce sentiment conduit parfois à préférer un repli digne et n'encourage pas à demander des aides.

Un Marocain pensionné partage ce sentiment de non-reconnaissance, à celui-ci s'ajoute le fait qu'au Maroc, les étrangers sont sacrés alors qu'ici ils sont plutôt discriminés. Il considère aussi que "les Marocains ne sont pas assez structurés et qu'ils devraient davantage s'organiser pour défendre leurs droits". Il souhaite ainsi la création d'une maison pour Marocains dans laquelle il y aurait un local spécifique pour les pensionnés...

Hassan Boussetta, chercheur au CEDEM, pense également que nombre de Marocains se sentent humiliés, dédaignés et développent en réaction à cela une forte identité de musulman.

Enfin, il ne faut pas négliger le fait que nombre de personnes ignore tout simplement l'existence même de la GRAPA. Nathalie Perrin dans son étude "Les rides de l'immigration" a remarqué que trois personnes seulement sur une trentaine ont mentionné cette allocation de vieillesse... A moins qu'elles sachent ne pas y avoir droit pour revenus juste suffisants. En tout état de cause, on peut légitimement se demander si l'information précise est connue et si les moyens d'obtenir celle-ci sont à la portée de tous.

¹⁶ source ONP.

¹⁷ Conseil des ministres du 20 juillet 2006 – Déclaration de politique fédérale, Volet compétitivité et pouvoir d'achat, 17 octobre 2006, p. 10

Le regroupement familial

Quant à la notion de regroupement familial, Nicolas Perrin la nuance. “Le terme est imprécis dans le sens où il regroupe des migrants aux motivations et situations assez différentes: des enfants et des conjoints venant retrouver un migrant précédemment installé en Belgique pour reconstituer une cellule familiale préexistante à l’immigration initiale, des conjoints qui épousent une personne résidant en Belgique (des personnes de nationalité belges et des étrangers), obtiennent de ce fait un droit au séjour et commencent une vie de couple en Belgique, des parents de migrants qui viennent rejoindre leur(s) enfant(s) adulte(s) qui a(ont) précédemment immigré en Belgique.”¹⁸

Tandis que le site¹⁹ mis en place par le SPF Intérieur, et plus précisément par l’Office des Etrangers, répond au mieux aux diverses interrogations et cas de figure en donnant accès à la législation actualisée²⁰.

Quid dès lors du regroupement familial vis-à-vis des ascendants? En la matière, les chiffres disponibles ne font pas la distinction entre les conjoints, les (petits-)enfants ou les (grands-)parents. Nous constatons que les étrangers qui ont recours au regroupement familial sont principalement originaires du Maroc et de Turquie, sans que l’on puisse identifier le profil des bénéficiaires.²¹

Cependant, les ressortissants étrangers hors EEE ne bénéficient pas du droit au regroupement familial pour les ascendants²².

Ce sont les articles 40, et 10, 1^{er}, 1^o pour les ressortissants turcs, qui régissent le regroupement pour les ascendants.

Selon l’article 40, qui trouve place dans un chapitre intitulé “Etrangers ressortissants des Etats membres des Communautés européennes, membres de leur famille et étrangers membres de la famille d’un Belge”, sont assimilés à l’étranger CE ses ascendants ou ceux de son conjoint qui sont à sa charge. Les Marocains ou Turcs ayant acquis la nationalité belge – ainsi que ceux dont le conjoint est Belge (cf. supra) – peuvent eux aussi accueillir leurs parents étrangers sans limite de temps pour autant que leur soutien²³ soit assuré, préalablement en principe, par la personne à rejoindre. Les

18 <http://www.diversiteit.be/CNTR/FR/migrations/daymigrants/dayReunion/dayReunionStudy/>

19 <http://www.dofi.fgov.be>

20 La loi du 15 septembre 2006 modifie, entre autres, la loi du 15 décembre 1980 sur l’accès au territoire, le séjour, l’établissement et l’éloignement des étrangers, en transposant la directive 2003/86/CE du Conseil de l’Union européenne du 22 septembre 2003 relative au droit au regroupement familial.

21 Réponse QRVA 51 014 du 05 01 2004 du ministre de l’Intérieur à la question n° 103 du 18 11 03 posée à la Chambre des représentants par François-Xavier de Donnée.

A titre exemplatif, pour la période de janvier 2001 à juin 2003, Maroc: 5763 visas – Turquie: 2925 visas sur un total de 15636.

22 Loi du 15 décembre 1980 sur l’accès au territoire, le séjour, l’établissement et l’éloignement des étrangers, art. 40

23 Extrait de la réponse réponse n° QRVA 51 136 du 25 09 06 du ministre de l’Intérieur à la question n° 1072 du 25 07 06 posée à la Chambre des représentants par Benoît Drèze.

“Il convient dans le cadre de l’article 40, de distinguer deux types de soutien: le soutien financier et le soutien moral ou matériel. Lorsque la personne qui invoque le fait d’être à charge est en pleine possession de ses moyens, elle devra apporter la preuve (...) des transferts réguliers d’argent effectués, antérieurement à la demande de visa ou à la demande d’établissement, à son attention par la personne qu’elle souhaite rejoindre en Belgique. Il doit s’agir au minimum de montants qui permettent au requérant de vivre dignement dans son pays d’origine. Le soutien financier doit exister depuis au moins six mois (...).

Lorsque cette personne n’est pas en pleine possession de ses moyens (personnes âgées...), un soutien moral ou matériel suffira à prouver le fait qu’elle est à charge de la personne qu’elle souhaite rejoindre. Ce soutien devra être attesté par la preuve de l’incapacité du demandeur, de son impossibilité de subvenir à ses propres besoins et du fait que d’autres membres de la famille ne peuvent effectivement pas s’occuper du demandeur dans son pays d’origine.”

moyens de subsistance de la personne rejointe doivent être suffisants pour prendre en charge les requérants –ascendants dans ce cas–, afin que ceux-ci ne deviennent pas une charge pour les pouvoirs publics.

L'art. 10, 1° dispose que "l'étranger dont le droit de séjour est reconnu par une convention internationale" est "de plein droit admis à séjourner plus de trois mois dans le Royaume". La convention bilatérale Turquie-Belgique du 16 juillet 1964 offre ce droit et la possibilité pour les ascendants turcs de rejoindre leurs enfants, paradoxalement migrants de la première génération, souvent seniors ou presque aujourd'hui.

Certaines pages des sites²⁴ du SPF Affaires étrangères précisent techniquement à l'intention des personnes demandeuses de visa –ici les ascendants– les procédures à suivre, documents à soumettre et proposent des documents téléchargeables.

²⁴ <http://www.diplomatie.be> – <http://www.diplobel.org>

5. DYNAMIQUES ET SOLIDARITÉS FAMILIALES

Génération - intergénérationnel - tradition - religion - contrôle social - devoir moral - prise en charge - changement social - communauté - isolement - valeurs familiales - dépendance - autonomie - statut des personnes âgées

Dans les civilisations de la relation qui contrairement à ce que l'on croit sont toujours solidaires de systèmes de parenté qui constituent leur sécurité sociale, vieillir est un honneur.

Plus on vieillit plus on a le droit au respect et au soutien de la famille au sens large.

Vital Barholere

La question des solidarités familiales est présente de façon transversale dans la plupart des aspects concernant la vie des personnes âgées immigrées.

Que l'on parle de placement en maison de repos ou de recours à des aides à domicile, des boucliers se lèvent et expriment un rejet de ces services au nom de la solidarité familiale (voir thématique "Aides").

Aussi les propos de témoins privilégiés sur ce sujet sont nombreux et nous allons de façon non exhaustive en évoquer quelques-uns...

Nous remarquerons cependant que d'autres discours commencent à émerger et que se profilent pour un avenir qui semble avoir déjà débuté des conceptions plus proches des conceptions occidentales des solidarités familiales. Nous les évoquerons en donnant aussi la parole à ceux qui les recueillent ou les expriment.

Tout est dans la solidarité familiale

Un psychologue clinicien de Charleroi constate qu'en général les personnes âgées turques sont prises en charge par leurs familles, ou retournent en Turquie. Selon lui, elles se débrouillent mieux au pays qu'ici (la vie y est moins chère et le réseau social souvent plus étendu) mais elles reviennent cependant durant les mois d'hiver, en raison des commodités offertes permettant un plus grand confort. Cet intervenant met en avant la réticence assez générale des familles à demander de l'aide, préférant se protéger du regard de l'autre ainsi que de la réprobation de la communauté, celle-ci pouvant estimer que les enfants ne remplissent pas leur devoir envers leurs parents. C'est aussi une façon de ne pas ouvrir la porte en faisant entrer les gens de l'"extérieur", c'est-à-dire les services d'aide ou sociaux. De plus, la religion impose qu'on prenne en charge ses parents. Les enfants deviennent responsables d'eux. Il s'agit donc, pour lui, d'un modèle patriarcal dans la mesure où "l'ancien", la personne âgée, doit être prise en compte par la famille elle-même et non reléguée à des services.

Une ethnopsychiatre déclare ne jamais avoir entendu parler personnellement de cas de placement. Elle observe que la plupart des familles s'organise entre elles. Il arrive que la solution trouvée consiste en une forme de "carrousel" comme le nomme cette intervenante (c'est-à-dire que le parent circule entre le domicile de ses différents enfants). Elle estime cependant qu'il serait délicat d'inciter les gens à placer leurs parents dans un home, que cela risquerait de les mettre en porte-à-faux par rapport à

leurs devoirs moraux. Pour elles, il serait plus judicieux de concevoir une allocation²⁵ afin de permettre la prise en charge du parent âgé à domicile, ou de développer des hébergements collectifs dans le style des logements sociaux. En tout état de cause, elle considère qu'il faut déployer beaucoup de diplomatie autour de la prise en charge de la vieillesse et éviter que cela n'apparaisse comme l'imposition d'un modèle.

Un médecin généraliste d'origine marocaine déclare que l'aïeul est le "pilier", la "racine". Il est respecté comme tel et constitue le noyau central de la cellule familiale. Il serait donc impensable de s'en séparer, qui plus est, de le "placer". Selon cette personne, les Marocains considèrent que chacun se doit d'assumer un aïeul qui vieillit, quel que soit son état. C'est comme cela, cela va de soi, c'est "génétique", immuable! La difficulté est donc bien: que faire quand l'aïeul devient très malade, voire désorienté? Au Maroc, d'après elle, de tels problèmes, bien qu'exceptionnels, commencent aussi à se présenter.

Les aidant(e)s proches sont parfois au bord de l'épuisement car, outre les soins à l'aîné, il faut également respecter les lois de l'hospitalité qui impliquent d'accueillir tout visiteur (comme les proches et connaissances de l'aïeul). Aussi, chacun s'efforce de faire pour le mieux, mais s'épuise. Elle estime qu'au Maroc, les choses sont moins compliquées car les femmes ont généralement plus de temps et d'espace disponibles; de même, le réseau d'aidant(e)s est souvent plus étendu.

La solidarité familiale s'exprime aussi d'une façon spécifique en pratiquant tant que faire se peut le regroupement familial. Comme le raconte une intervenante: "La seconde génération fait venir ses parents. La motivation principale est de les faire bénéficier de soins (éventuellement établir un bilan médical) jugés de meilleure qualité ici et moins coûteux. Il ne faut pas perdre de vue de qui on parle: la plupart des Marocains installés ici sont issus des campagnes et de régions pauvres".

Certains intervenants insistent beaucoup sur le fait que, selon leurs observations, il n'existe pas de vieux isolés dans la communauté marocaine. Il y a toujours la famille pour s'occuper d'eux, disent-ils, et dans la négative, c'est le "clan", la communauté qui s'en chargera. Une personne-ressource prend l'exemple de sa mère qui habite un logement social. Bien qu'habitante seule, elle n'est absolument pas isolée, une forte entraide existant dans l'immeuble. Elle ne voudrait à aucun prix déménager. Vivant seule dans un appartement social de quatre chambres, depuis que les enfants sont partis – ce que sa fille ne trouve pas très "social" –, elle est rassurée par le fait que la réglementation ne permet plus, au-delà de 64 ans, d'obliger les personnes à déménager. Lors du Ramadan, d'autres lui préparent la soupe. La communauté est donc vue, dans de nombreux cas, comme bien organisée et soucieuse du bien-être de ses membres.

Nous avons souvent, lors d'entretiens avec des personnes d'origines turque ou marocaine, entendu exprimer que les communautés s'en sortent bien et prennent en charge les ressortissants qui ont des difficultés ou des problèmes. Il est évidemment difficile de savoir précisément si cela relève d'une forme de fierté ou d'une caractéristique identitaire, d'une volonté de s'affirmer comme n'ayant pas besoin d'aide, pouvant s'en sortir seules, ou s'il s'agit d'une réalité.

Par rapport à l'entraide familiale que nous avons essayé de décrire dans ces quelques lignes, on ne peut que s'étonner de la différence de perceptions et de valeurs qui sont toujours véhiculées au sein et à propos des communautés musulmanes par rapport à celles véhiculées dans nos sociétés occidentales. Tout particulièrement, nous évoquerons la notion d'autonomie si chère aux personnes âgées

²⁵ Une assurance autonomie existe en Flandre depuis 2001, qui répond en partie à cette suggestion puisqu'elle couvre des aides et soins non médicaux pour les personnes fortement dépendantes.

belges qui mettent un point d'honneur à "ne pas dépendre de leurs enfants", comme ils disent couramment. Cette dépendance, ou plutôt "interdépendance", dans les communautés musulmanes est au contraire plutôt valorisée ou en tout cas présentée comme allant de soi. Devant une telle différence de conceptions, on imagine aisément le chemin qui reste à parcourir pour que les uns et les autres se comprennent... à tout le moins faut-il souhaiter que les différences de perspectives soient acceptées.

Cet élément est également souligné par Ghadiza Korchi: "Le degré de dépendance ou d'indépendance dans les relations familiales et sa plus ou moins grande valorisation représentent une clé pour la compréhension du processus de socialisation et du fonctionnement de la famille. Cette dimension peut être conceptualisée tant au niveau individuel (degré "d'autonomie intrapsychique") qu'au niveau familial (degré "d'autonomie interpersonnelle"). L'autonomie et l'indépendance individuelle représentent les pierres angulaires de la psychologie de la personnalité – le modèle de l'homme dans la société occidentale. Les concepts associés d'indépendance et d'autosuffisance, de vie privée, de réussite individuelle et de liberté sont mis en avant" (Korchi, 1998, p. 120).

Comment la famille musulmane va-t-elle évoluer? Subira-t-elle, optera-t-elle pour le phénomène de nucléarisation qui la poussera à terme à ressembler à la famille nucléaire occidentale?

La solidarité familiale n'est plus toujours ce qu'elle était...

Un pensionné marocain fait part de son sentiment au sujet de l'évolution de la solidarité familiale. Il constate que la cohabitation entre générations est en diminution, ne fût-ce que pour des questions d'espace dans le logement. Par ailleurs, il remarque une évolution du statut reconnu aux parents: "Avant, les parents c'était sacré, maintenant, c'est pratiquement terminé". Selon lui, les personnes âgées sont moins respectées si elles n'ont pas les moyens. Il poursuit en déclarant que le fils de 25 ans qui a été à l'école dit à ses parents: "Vous ne connaissez rien du tout". Les parents, eux, considèrent que ce n'est pas leur faute s'ils ne savent ni lire ni écrire...

Une ethnopsychiatre relie les difficultés au grand âge aux transformations des structures familiales dues à la situation d'immigration. Certes avoir de nombreux enfants constitue une assurance pour la fin de vie: on gagne en prestige, on est considéré comme fort et riche. Or, de plus en plus de familles sont éparpillées, les enfants ne restent pas pour vivre auprès de leurs parents âgés... cela finit par créer parfois chez eux un sentiment d'abandon. Pour elle, il y a un immense malentendu entre parents et enfants issus de l'immigration. Ces derniers sont beaucoup plus acculturés, ce qui peut faire souffrir les parents qui se raccrochent davantage à des valeurs identitaires héritées de leur passé, découlant de leur origine. Ainsi, il arrive, en consultation, de recevoir des parents en souffrance car leur enfant a décidé de ne pas épouser une personne de mêmes origine et conviction. De plus, le contexte international avec la grande méfiance envers l'islam fait que les tensions familiales sont parfois exacerbées.

Une autre intervenante, médecin d'origine allochtone, constate une différence entre les générations: la première génération qui a un parent âgé refuse toute idée de placement et considère que "c'est comme si on le tuait, comme si on commettait un acte criminel". Pour la seconde génération, les choses sont un peu différentes. L'obligation de s'occuper de l'aïeul est présente, mais les familles rencontrent davantage de difficultés à l'assumer (notamment parce que les femmes deviennent plus présentes sur le marché de l'emploi). En fait, la cellule familiale s'axe davantage sur les enfants que sur les aïeux. Ainsi, les enfants essaient de se partager la charge du parent qui voyage d'un enfant à l'autre. Des problèmes peuvent apparaître dus notamment aux rapports conflictuels entre belle-fille et parents

âgés. En effet, dans la culture traditionnelle, une certaine soumission de la belle-fille est attendue, ce qui ne correspond plus nécessairement à sa propre vision des choses...

Les enfants peuvent donc se sentir tiraillés entre deux sentiments contradictoires: d'une part l'obligation d'assumer, de prendre en charge car il y a une pression et un contrôle social de la part de la communauté, du voisinage... et d'autre part le souhait de se conformer davantage aux us et coutumes plus occidentaux. Cet écartèlement peut mener certaines personnes à développer des problèmes dépressifs générés par l'accumulation de conflits, sentiments de culpabilité, frustrations. Certaines familles se trouvent donc face à un cruel dilemme: placement difficile à concevoir et prise en charge difficile à assumer.

En réalité, le processus qui fait que l'expérience des aînés ne sert plus, comme avant, de référence aux plus jeunes semble dans une certaine mesure enclenché aussi dans les communautés d'origine immigrée. Les jeunes adhèrent à de nouvelles normes, formulent de nouveaux cadres de pensée et n'agissent ou ne désirent plus nécessairement agir comme le faisaient leurs parents et grands-parents.

Concernant le sentiment de culpabilité des familles régulièrement mis en avant, un travail devrait être mené avec comme objectif de les rassurer quant à la qualité des différentes prises en charge institutionnelles, tant des maisons de repos que des services d'aide et de soins à domicile. Une information devrait être menée au sujet des services existants; elle pourrait être réalisée au niveau communal, le plus proche des gens. Des intervenants constatent en effet que la méfiance vis-à-vis des services est immense et qu'elle renforce évidemment la volonté des familles de se débrouiller pour s'occuper de leurs parents âgés. Comme le dit ce médecin marocain, "de nombreux Marocains d'origine ont le sentiment qu'ici les personnes âgées ne sont pas l'objet de ce même respect, voire sont considérées comme des choses".

Ainsi, pour saisir la complexité de la question de l'entraide familiale, il faut à la fois tenir compte des valeurs et des traditions familiales autres et parfois très fortes chez les personnes issues d'autres cultures et pratiquant d'autres religions. Il faut aussi comprendre le fonctionnement et les effets du contrôle social (exprimant la primauté du groupe sur l'individu) générés par la présence de communautés importantes et actives qui aiment donner d'elles une image de prise en compte et de résolution des problèmes de leurs membres. Ces aspects forts qui encouragent la persistance d'une entraide familiale importante sont cependant peu à peu érodés par des valeurs et des habitudes tirées du modèle occidental connoté par l'individualisme et le désir d'autonomie des individus.

Pour Chantreau et Marcoux-Moumen, la bipolarisation culturelle occasionne des fractures dans les rapports parents âgés/enfants. "Au niveau de l'appartenance, ils les vieux immigrés maghrébins en France se sentent broyés entre la culture musulmane avec laquelle ils tentent de rester en symbiose et la culture française envahissant leurs lieux de vie et imprégnant les conduites de leurs enfants" (1991, p. 187).

Enfin, pour conclure, nous reprendrons cette constatation de G. Korchi: "Sortir du modèle tiers-mondiste où le parent est matériellement dépendant de ses enfants n'implique donc pas nécessairement épouser le modèle idéal-typique occidental de l'indépendance à tout crin" (Korchi, 1998, p. 129). C'est sans doute entre ces deux modèles extrêmes que s'épanouira l'éventail des relations possibles entre générations...

6. ESPACES

logement - habitat - mobilité - aller/retour - navette - résidence - passerelle - identité

*L'émigré-immigré se dédouble,
pour tirer le meilleur de chaque système
et se nourrir des deux espaces,
mais aussi pour les connecter.*

Mohamed Charef

La transformation du projet migratoire initial des travailleurs turcs et marocains arrivés en Belgique, si pas dans le cadre des accords bilatéraux de 1964, du moins à cette période, redéfinit aujourd'hui leur appropriation de l'espace.

Marche arrière. Le migrant homme est accueilli en Belgique sous un statut de travailleur, statut dont on sait à l'époque qu'il est au moins limité à l'âge de la retraite. Dans un premier temps, il arrive seul et expérimente le va-et-vient qui lui permet de revoir ses proches. L'évolution des moyens de communication facilite ce mode de fonctionnement. L'encouragement au regroupement familial²⁶ l'incite à prendre des marques dans le pays d'accueil. Son statut lui rappelle qu'il rentrera au pays, ce qu'il prépare pratiquement ou symboliquement durant toute sa carrière. Les pièces du puzzle sont en place pour mettre en route une histoire à la fois personnelle et communautaire.

Au-delà de ce schéma-type bien sûr, les histoires varient, se recoupent, s'éloignent.

Un cadre spatial...

Si l'on considère la constitution d'un patrimoine, selon un assistant social d'origine turque acteur dans le secteur de l'éducation permanente à Saint-Josse, on observe une évolution du profil d'investisseur. Pour la première génération arrivée dans les années 1960, dès que cela fut possible, une première maison est achetée en Turquie. Ces populations privilégient un investissement au pays dans l'idée d'un retour. "Une partie de leur activité durant les six mois qu'ils passent en Turquie consiste en la gestion de leur patrimoine", nous dit mot pour mot une autre représentante de la communauté turque à Bruxelles. Si l'opportunité d'achat d'une seconde résidence –à partir de 1985-90– se précise, ils achètent une maison en Belgique pour y vieillir à mi-temps mais mourir là-bas où ils sont nés.

La seconde génération renverse la vapeur: elle "assure" grâce à un premier achat immobilier en Belgique. Si un deuxième investissement s'avère possible, il s'agit alors d'un appartement ou d'une maison de vacances dans le village natal des parents ou sur la côte. Apparaissent, sous-jacentes, les prémices d'une notion de tourisme.

Il est intéressant de noter l'usage du vocabulaire "patrimoine", "investissement" au sein même de la communauté turque, qui renvoie, si pas à une notion de richesse, au moins à celle d'une gestion de sa

²⁶ Convention belgo-marocaine du 17 02 64 relative à l'occupation des travailleurs marocains en Belgique, art. 13 & 14, entre autres.

propre immigration comme d'un acte dont on mesure la teneur: une installation en train de se faire et la mise en place délibérée d'un "double chez soi".

Petit bémol cependant. C'est au fond, par des observateurs éclairés, le constat de l'émergence des caractéristiques d'une petite classe moyenne. Il ne faudrait pas en généraliser les paramètres à toute l'immigration et gommer, ce faisant, les inégalités sociales internes à ces communautés et face à l'ensemble de la communauté d'accueil.

Les données recueillies pour une enquête menée en 1998 par Altay Manço concernant l'habitat turc en Belgique, montrent la rapidité avec laquelle la part de locataires diminue parmi les migrants turcs au profit des propriétaires (pour usage propre en Belgique). Soixante-quatre pour cent des propriétaires turcs (en Belgique) interrogés possèdent également des biens en Turquie (Manço, sd.). Par comparaison à des recherches antérieures (Kesteloot), les propriétaires, plus âgés d'ailleurs, sont surreprésentés dans l'échantillon analysé par Manço. CQFD, peut-être.

Lors du focus-groupe de Liège réunissant les experts sollicités²⁷, le directeur de l'IRFAM, citant Les-taeghe et Kesteloot, met en évidence l'achat de ruines dans des quartiers spécifiques (prix moyen il y a 10 ans: 300 000 BEF) ainsi que la pratique d'échange de services. Bref, une logique communautaire de la retape, de la débrouille, qui nous renvoie au paradoxe: propriété-pauvreté, être propriétaire sans avoir d'argent pour vivre ou –à tout le moins– vivre chichement sans offrir de signes extérieurs d'une certaine richesse. Il fait référence à la pauvreté subjective, tout en affirmant que la population turque –aux qualités souvent entrepreneuriales– est aisée.

Quarante pour cent des Turcs sont pauvres, accorde le chercheur,... sur base de revenus perçus déclarés. Or 70 % de ces 40 % sont propriétaires. Question de stratégie, ce en quoi ils ne sont pas différents de l'immigré italien d'antan. Ils ont une autre conception de la vie et du temps, de la richesse et de la transmission. A tout le moins des valeurs autres que nos représentations "d'observateurs autochtones" nous poussent à leur conférer. Par exemple par assimilation un peu rapide à l'habitus supposé de la classe ouvrière, du salariat le plus démuné, etc.

Par ailleurs, le même constate dans un article, une tendance à la propriété du même ordre pour la communauté maghrébine: "Depuis leur installation dans ce pays, près de la moitié des familles maghrébines a pu acquérir une habitation en Belgique. Ce comportement, sans être réellement spécifique à la communauté maghrébine, marque, par son ampleur, la volonté d'installation définitive de cette population. Pourtant, les parents maghrébins qui souhaitent rentrer dans leur pays d'origine représentent toujours plus de la moitié, même s'il n'y a jamais que 3 % des parents à avoir réalisé ce vœu" (Manço, 2004 (b)).

La propriété est donc une notion dont il faut relativiser le sens et la portée: tous ne sont pas propriétaires, certains sont unipropriétaires ici ou là-bas, d'autres ont plusieurs biens immobiliers, quelques-uns à l'âge de la prépension, tel le baby-boomer occidental, deviennent résidents dans leur pays d'origine, sans démanteler leurs avoirs en Belgique, prévoyant d'y revenir au grand âge ou en cas de santé déficiente. Dans un document de travail, le Centre Culturel Arabe en Pays de Liège (CCAPL) catégorise le public maghrébin de plus de 55 ans en quatre groupes, dont l'un serait "les retraités domiciliés en Belgique dans le cadre d'un lien utilitaire relatif à la santé – mais résidant au Maroc".

²⁷ Voir chapitre "Méthodologie".

Le son de cloche est tout autre à l'écoute de l'assistante sociale d'un centre de contact bruxellois fréquenté entre autres par des Marocains âgés. Un certain nombre d'entre eux vivent seuls, installés en studio. D'autres sont réellement isolés. Mais le quartier, fait d'habitations sociales type HLM, est peut-être propice à générer ce genre de comportement, suggère-t-elle. Et certains, en s'installant seuls plutôt que comme cohabitants, augmentent la valeur des aides à obtenir (avantages sociaux – GRAPA – allocations handicapés) et donc les revenus du clan, dans ces quartiers d'habitations sociales où la population est socialement défavorisée.

Un témoin privilégié issu de l'immigration marocaine relate que sa maman vit en appartement social –sans famille à proximité– mais qu'elle peut compter sur la solidarité extrafamiliale pour les menus services du quotidien.

Dans le cadre d'une session "Ouder worden in Brussel"²⁸, des dames arabes sont mises en situation de réagir émotionnellement à une série de photos, dont certaines sur le thème de l'habitat. De leurs réactions ressortent le droit à la priorité dans les habitations sociales pour les personnes âgées, l'adaptation du prix des locations aux revenus des personnes âgées, l'envie d'un jardin... autant de signes d'une frustration liée à la non-propriété.

Une médecin en maison médicale dans les Marolles (Bruxelles), très en contact avec une population défavorisée, témoigne que peu des Marocains de la première génération ont accédé à la propriété. Mais une généraliste d'origine marocaine pratiquant à Schaerbeek nous dit que même les plus pauvres ont ce qu'il faut, que les première et seconde générations ont une maison dans leur pays...

Face à ces discours pour le moins kaléidoscopiques, des données plus globalement représentatives ne seraient pas inutiles.

Le rapport intermédiaire de l'étude "La pauvreté chez les personnes d'origine étrangère", commandité par la Fondation Roi Baudouin (FRB) et publié en octobre 2006, rappelle que le risque de pauvreté auquel est confronté un locataire en Belgique est deux fois plus élevé que celui d'un propriétaire (FRB, oct. 2006). Il se base sur des chiffres de 2001 qui indiquent que 68 % des Belges, 28,5 % des Marocains et 49,9 % des Turcs sont propriétaires. Selon le rapport, une partie de l'explication tiendrait aux projets de retour au pays pour nombre de ces ressortissants aujourd'hui encore et, dès lors, d'investissements dans le pays d'origine.

Deux bémols à cette interprétation. Un acte de propriété dans le pays d'origine reste un acte de propriété, signe d'une richesse au moins subjective et d'un statut pour la première génération. Par ailleurs, les chiffres énoncés plus haut le sont par rapport à des nationalités et non à des pays d'origine. On renverra donc au chapitre "démographie" de ce rapport pour la facette naturalisation qui a une incidence sur les chiffres ci-dessus: quelle part ces nouveaux Belges d'origines turque ou marocaine ont-ils dans les 68 % de propriétaires belges, une part proportionnelle?

Bien évidemment, ces chiffres occultent, pour tous, la qualité et l'adéquation des logements à la structure familiale, et plus encore l'adéquation par rapport à nos standards de qualité. Des loyers excessifs contraignent parfois à acheter des logements insalubres mais bon marché (FRB, oct. 2006). Par ailleurs, l'enquête de Manço (1998) évoquée plus haut a permis d'envisager l'évolution des conditions de logement des migrants turcs; l'outil d'enquête contenant, outre le descriptif du logement et du quartier actuels, des questions sur les cinq principaux logements précédents. Les données mon-

²⁸ cf. chapitre "Initiatives".

trent entre autres, facteur favorable, que le nombre de personnes par pièce est en constante baisse parmi les ménages turcs, de déménagement en déménagement.

A tenter la synthèse, l'angle d'approche du témoin privilégié, du sujet lui-même, ou même de l'expert, offre une vision fragmentée des tactiques d'occupation du sol, mélange d'expérience, d'observation et de bagage culturel. C'est peut-être Marcel Etienne, dans le cadre du focus-groupe, qui enveloppe le mieux la thématique. Globalement, remarque-t-il, il faut prendre la mesure de ce qu'est le modèle méditerranéen pour comprendre, se référer aux pratiques en matière de patrimoine sur tout le pourtour méditerranéen. Ce qui pourrait apparaître comme une "problématique complexe à résoudre au cœur de l'Europe" – les trajectoires de choix de logement et les stratégies d'appropriation immobilières – serait à comprendre comme un fait de civilisation avant d'être un problème d'immigration.

...assorti d'un mouvement

Propriétaire ou locataire, l'immigré ajoute la dimension de mouvement à son cadre spatial. Et pas seulement celui d'un balancier, une sorte de pacte régulateur de la "présence-absence" – définie par A. Sayad – de ces immigrés dans les deux pays. Le mythe du retour, le "terugkeer dilemma", aurait-il vécu même s'il reste sur de nombreuses lèvres – celles des immigrés comme celles des chercheurs ou des intervenants de terrain?

"A la retraite, ils ont un pied ici en hiver, un pied là-bas, quand la météo est favorable", dit joliment une témoin privilégiée d'origine turque. Une autre, Bruxelloise elle aussi, plus terre à terre, confirme. Les plus de 65 ans de la première génération sont intouchables depuis deux mois avant les grandes vacances jusqu'à deux mois après. Leur motivation à cette présence à mi-temps au pays? La nostalgie et les ponts à ne pas couper. Cependant, affirme-t-elle, ils ont plus d'affinités réelles ici qu'ils ne se l'avouent, les enfants vivent en Belgique ou dans d'autres pays d'Europe, ils ont acquis des biens ici.

Schaeffer n'écrit-elle pas: "Cette traversée des espaces va leur permettre de puiser dans différents registres identitaires pour composer une identité souple, malléable, mouvante, adaptable aux lieux et aux milieux investis; une véritable "identité situationnelle"" (Schaeffer, 2003).

Par ailleurs, un psychologue d'origine turque à Charleroi évoque des gens "coupés en deux", partagés entre une Belgique qu'ils ont idéalisée et la Turquie où ils se sentent bien.

Plus sombre, un médecin belge, actif dans une maison médicale bruxelloise, parle de ses patients marocains qui retournent au pays uniquement pour les vacances et ne se sentent plus chez eux nulle part, un mode de fonctionnement qui génère des problèmes de santé mentale.

Notre témoin privilégiée relate que, une fois plus âgés, les Turcs aménagent leurs déplacements en groupe, habitants d'un même quartier en Turquie. Double gain qui résout le déplacement et l'entraide sur place. Cette créativité relève à la fois d'une formule "expat" et de la mise en œuvre spontanée d'une forme d'habitat groupé.

Côté marocain, un syndicaliste confie que tant qu'ils sont en bonne santé, les immigrés marocains font plusieurs aller-retour par an. En car ou en avion, suivant les revenus, ils n'hésitent pas à "faire un saut". Ils font facilement la navette pour se faire soigner en Belgique.

De nos divers entretiens, on retiendra – à l'instar de ce qui s'est passé au sein de la communauté italienne avant eux – un pragmatisme qui, au-delà du déchirement de l'impossible retour, avoue sa préférence pour les soins de santé en Belgique et pour la famille proche, les enfants installés définitive-

ment en Belgique car, lit-on dans le compte-rendu d'un entretien mené par Korchi auprès d'un jeune de la seconde génération: "les attaches là-bas se sont effritées au fur et à mesure que les années ont passé" (Korchi, 1998).

En toile de fond, on retiendra la récurrence, chez les personnes-ressources rencontrées, à nous entretenir de la GRAPA²⁹ comme frein – effectif ou imaginé – à cette mobilité. En effet, son obtention est liée à la résidence effective et permanente en Belgique. Y est assimilé le séjour à l'étranger pendant moins de 30 jours consécutifs ou non par année civile³⁰. Aujourd'hui, seules quelque 70 000³¹ personnes toutes origines confondues en bénéficient...

Dans ce modèle, on relèvera également l'influence du genre sur la mobilité. Les hommes bougent plus que les femmes pour gérer des affaires là-bas selon une formule de navette. Leurs voyages ne sont pas nécessairement simultanés, lit-on chez Sigrid Van den Fonteyne. Il arrive aussi que les couples se séparent. La femme reste en Belgique pour ne pas se séparer des enfants, dit une intervenante de terrain à Schaerbeek, l'homme rentre au pays. Parfois pour se remarier avec une femme plus jeune, ajoute une ethnopsychiatre. D'autres parlent au conditionnel pour évoquer ce *modus vivendi*.

Les chercheurs belges voient dans cet éclatement des espaces une spécificité de cette immigration de presque proximité. Nous vivons dans un "monde mondialisé". Le Maroc est tout proche, c'est la "banlieue", dit Altay Manço.

En matière d'espaces et de mobilité, les Turcs restent entre eux, ils disposent d'un espace de circulation intra-européen, confirme Andrea Rea. Ce dilemme du retour n'existe plus. Ils ont mis en place un modèle de mobilité à l'intérieur d'une Europe large à leurs yeux. Une stabilité géographique relative s'installe par et dans cette mobilité souple, nous semble-t-il.

Et Altay Manço de poursuivre. Les espaces de vie – sauf pour les immigrés venant de très loin, d'Extrême-Orient par exemple – sont aujourd'hui pluriels. Il existe une liberté de mouvements. Les gens circulent entre différents espaces qui ne sont pas nécessairement limités aux aller-retour entre la Belgique et les villages d'origine. Leurs enfants sont autonomes; les anciens possèdent plus d'argent que leurs enfants³², ils disposent de leurs maisons et ont accès à celles de leurs proches dans le cadre d'un réseau européen.

Cette vision plutôt positive s'accroche parfois à une vision française, nettement plus noire. Ainsi est-il écrit dans *Le Monde*³³: "Chacun a son histoire, mais tous ont un point commun: leur présence en France est ressentie comme "incongrue". Aujourd'hui encore, le mythe du retour, cette "illusion collective d'une émigration provisoire", déjà décrite par le sociologue algérien Abdelmalek Sayad, notam-

29 Pour rappel la GRAPA, ou garantie de revenu aux personnes âgées, est un régime d'assistance octroyé par les pouvoirs publics aux personnes âgées qui ont atteint l'âge légal de la pension (65 ans) et qui, en raison des circonstances, n'ont pas pu se constituer une carrière ou une carrière suffisante.

30 En cas de dépassement de cette période, le paiement de la garantie de revenus sera suspendu pour chaque mois civil au cours duquel le bénéficiaire ne séjourne pas de manière ininterrompue en Belgique.
(http://www.rvponp.fgov.be/onprvp2004/FR/I/IE/IE_02.asp#c)

31 En 2005, la Belgique comptait 1 799 500 personnes de 65 ans et plus.
(http://statbel.fgov.be/figures/d21_fr.asp#3)

32 "Les jeunes Marocains vivant à l'étranger vendent les maisons achetées par leurs parents au Maroc pour acheter des immeubles (sic) dans leur pays d'accueil", lit-on par ailleurs dans *le Monde diplomatique* de février 2006 (Olivier Bailly, "Belges au Maroc, Marocains en Belgique").

33 *Le Monde*, 10 10 06, Catherine Simon, "Vieillir en France".

ment dans *La Double Absence* (Le Seuil, 1999), fait office de loi non écrite. “Ceux qui restent sont perçus comme des déviants, ajoute Atmane Aggoun. Pour atténuer leur “trahison”, ils font sans arrêt la navette entre la France et le pays natal. Ils sont comme des hirondelles. Mais c’est seulement au moment de leur mort qu’ils remboursent leur dette: quand ils repartent entre quatre planches, afin d’être enterrés dans la terre des ancêtres”, souligne le chercheur”.

Abdellatif Chaouite et Nadia Alidra présentent plutôt une culpabilité maîtrisée: “Devenu mythe –avec une fonction psychologique forte: réguler la dette contractée par le départ–, le retour a été remplacé dans la réalité par d’autres pratiques de régulation: le va-et-vient régulier entre les deux pays, la réception des membres de la famille, l’aide au développement de son village,... Autrement dit, par la perspective de vieillir, voire de mourir ici sans pour autant rompre les liens forts avec le pays d’origine”.³⁴

La vision de Charef rencontre en partie l’approche des spécialistes rassemblés lors du focus-groupe: “Même à l’âge de la retraite, l’émigré marocain a du mal à se défaire de sa mobilité: il est fier de son territoire d’origine, mais il revendique ceux de son installation. La circulation incessante entre le Maroc et les pays d’immigration, le maintien d’une double résidence “ici” et “là-bas”, l’importance des transferts monétaires, l’essor des naturalisations, l’émergence d’un émigré-immigré citoyen transnational, laissent supposer la naissance d’une double idéalisation sociologique qui prend de l’envergure en s’amplifiant avec la distance et le temps. Ces nouvelles dynamiques les mettent à l’interface entre “civilisations” et les poussent à stimuler la coopération euroméditerranéenne, voire à la devancer bien souvent. Cependant, en Europe comme au Maroc, cette fonction “passerelle” n’est pas toujours prise en considération et la migration est rarement perçue comme un élément fédérateur” (Charef, 2003).

Plus interpellante encore, l’observation-analyse de Schaeffer, dont nous n’avons pourtant pas eu d’écho dans nos entretiens, mérite aussi notre attention: “(...) la vieillesse au Maroc ne marque pas la fin de la vie active, (...) considérés comme retraités en France, [ces migrants] réintègrent en réalité une nouvelle fonction, une nouvelle activité, et cela parce qu’ils participent directement à la vie de la collectivité en migration, en devenant de véritables vecteurs de flux diversifiés d’un bout à l’autre de leurs parcours migratoires.” (Schaeffer, 2003). L’enjeu de ces navettes, selon la chercheuse, serait de retrouver une véritable place sociale.

Pas d’angélisme, pas de globalisation. Chaque trajectoire est une histoire de vie... ou de survie.

Pas d’ethnocentrisme non plus. Notre regard ne peut empêcher cette première génération d’avoir créé et intégré un modèle citoyen adapté, propre à son expérience de vie.

Gardons un regard mobile sur l’histoire se faisant.

³⁴ Abdellatif CHAOUITE, Nadia ALIDRA, “Le vieillissement des immigrés en France. Enjeu de représentations dans le travail social”, Communication présentée à la Conférence internationale de l’Association des Ecoles de Travail Social “Citoyenneté et formation des travailleurs sociaux dans la mondialisation”, Montpellier, 15-18 juillet 2002.

7. GENRE

Femmes - hommes - répudiation - divorce - mariage

Alors que l'homme est plus orienté vers son univers professionnel et les personnes de sa génération, la femme assure la continuité intergénérationnelle; elle est toujours liée avec plus de force à la famille.

J. Andrian

Le genre est-il un facteur aggravant de la pauvreté?

Le rapport intermédiaire de la FRB sur “la pauvreté des personnes d’origine étrangère chiffrée” fait état des difficultés particulières des femmes d’origine immigrée. En effet, toutes les études concordent pour dire qu’avoir un emploi est le meilleur rempart contre la pauvreté et à cet égard les femmes d’origine allochtone, et tout particulièrement les plus âgées, semblent bien mal loties.

Comme le souligne Perrin et Van Robaeys, “les différences (entre travailleurs belges et d’origine étrangère) sont surtout importantes en termes de genre. Ainsi, si le taux d’activité des femmes est inférieur, quelle que soit la catégorie d’individus, cet écart est encore plus remarquable en ce qui concerne les femmes non européennes, et en particulier les citoyennes turques ou marocaines. Cette faible participation des femmes non européennes sur le marché du travail peut notamment s’expliquer par la structure familiale de leur communauté, leur faible niveau de scolarisation et/ou leur mauvaise maîtrise de la langue véhiculaire de leur société d’accueil” (Fondation Roi Baudouin, oct. 2006, p. 13).

La répudiation: encore d’actualité?

L’émancipation féminine semble en effet avoir pris du retard dans les pays maghrébins et en Turquie. Même si les choses évoluent peu à peu, la condition des femmes âgées est encore régulièrement empreinte d’une image de la femme soumise aux éléments masculins de son environnement (père, frère, mari...). Le cas de la répudiation chez les Marocains est un exemple frappant. Même si le nombre de cas est difficile à chiffrer, cette pratique est encore présente, entraînant des difficultés spécifiques pour la femme immigrée qui en fait l’objet. En effet, la répudiation n’est pas reconnue en Belgique, la femme est donc considérée comme étant toujours mariée (ce qui peut affecter entre autres l’accès à ses droits à un revenu ou une aide sociale). Selon une intervenante sociale, “beaucoup d’hommes font des allées et venues. Ils veulent généralement rentrer au pays, voire même se remarier avec une femme plus jeune (ce que la loi autorise avec le consentement de la première épouse). Pour celle-ci, c’est souvent l’occasion de sortir de la misère, voire de quitter le pays. Les femmes, quant à elles, préfèrent rester en Belgique pour rester auprès des enfants. Il existe de nombreux conflits engendrés par ces situations de départ et remariage mais les gens ne les expriment pas. C’est très délicat”.

Cette question de la répudiation a été évoquée par un expert lors du focus-groupe. Altay Manço interrogeait la légitimité d’éventuelles adaptations du droit belge: “Faut-il reconnaître la répudiation? Il convient en tout cas de se poser la question. En effet, quand une femme est répudiée, sans ressources et se présente au CPAS, on lui dit: “mais vous êtes mariée, votre mari a une pension...”.

Elle est donc deux fois victimisée, or cela arrive généralement entre 50 et 60 ans lorsque les enfants sont adultes. Le père préfère partir au Maroc et la mère veut rester près des enfants et petits-enfants. L'homme part au Maroc et épouse une plus jeune ...”.

Ainsi la femme âgée immigrée est susceptible, dans les circonstances les plus extrêmes, de se retrouver totalement démunie et dépendante de ses enfants. Une situation qui peut être désespérée pour des femmes qui ont passé une grande partie de leur vie au service de... leurs parents, leur mari, leurs enfants, leurs petits-enfants!

Genre et division du travail ...

La division du travail entre hommes et femmes âgés semble bien relever de la distinction établie par T. Parsons entre fonction instrumentale de l'homme et fonction expressive de la femme dans le ménage. Comme l'exprime une ethnopsychiatre d'un centre de santé mentale: “Dans les maisons, les mères continuent à faire à manger tandis que leurs filles et belles-filles travaillent”. Par ailleurs, les mères font l'objet d'un profond respect. “On dit: le paradis est sous le pied des mères”. Il faut rappeler que de façon générale, il faut toujours respecter ses parents. C'est en effet la seule façon d'être sauvé dans l'autre monde. Etre maudit par ses parents est la pire des choses qui puisse arriver”. Ainsi le respect dont jouit la femme âgée est néanmoins conditionné par sa soumission aux normes en vigueur dans la configuration familiale.

Pour Mohamed Ouslikh, “dans la famille marocaine, la distinction entre les individus se fait selon leur sexe, leur âge et leur groupe d'une façon hiérarchique. Le mâle le plus âgé qui est le père et le chef de famille a un pouvoir absolu sur les autres. C'est lui qui veille sur les intérêts de la famille, préside à l'organisation et à la répartition des tâches et décide les transactions matrimoniales et autres... La mère est chargée de la gestion domestique. En tant que femme, elle est à la fois assujettie et redoutée parce que source de déshonneur et être de magie. En tant que mère, elle est respectée, vénérée et sollicitée pour ses conseils”.³⁵

Des stratégies de remplacement sont imaginées lorsqu'une personne âgée a des difficultés pour prendre en charge elle-même les tâches domestiques. Il s'agit, par exemple, de faire venir du Maroc une nièce pour s'occuper du ménage ou encore une mère qui dit à sa fille: “prête-moi une de tes filles” lorsqu'elle a besoin d'aide pour le ménage. Cette façon de voir, assez contraignante pour certaines, illustre néanmoins quelques-unes des conceptions de l'entraide dans la famille, entraide qui sollicite surtout les femmes de la famille.

Pourtant, il semble bien, d'après les observateurs de ces communautés, que les familles d'origine allochtone évoluent rapidement vers d'autres modèles. La première génération de migrants vivait en familles patriarcales, à plusieurs générations sous le même toit. Les enfants avaient parfois plusieurs grands-mères proches et celles-ci s'occupaient davantage des petits-enfants que les mères. Le rôle de ces dernières était de faire à manger: elles montraient leur tendresse ce faisant. Les pères étaient très autoritaires et il existait peu de dialogue avec les enfants. Ce modèle tend, comme l'indiquent Eggerickx, Bahri et Perrin, à se dissoudre: “L'exemple marocain témoigne de la diminution sensible du poids relatif du noyau familial classique (couple marié avec enfants) et de l'augmentation de l'impor-

³⁵ Ouslikh M., “Mémoire d'honneur: l'immigration et ses générations”, communication au colloque organisé par l'Ulg (07 12 90) “A la rencontre des âges: vers des actions intergénérationnelles”.

tance relative des types de ménages plus “marginiaux”, tels que les monoparentaux et “ménages autres”. Cette évolution peut s’interpréter comme une occidentalisation des types familiaux, mais aussi et surtout comme un effritement de la famille traditionnelle et la montée en puissance de modèles “à risque”, davantage confrontés aux problèmes sociaux et économiques et d’exclusion. Les chiffres absolus sont encore plus interpellants: ainsi par exemple, entre les deux dates 1991-2005, le nombre de ménages monoparentaux d’origine marocaine a augmenté de 3200 à près de 10 000 alors que durant le même temps, le nombre d’isolés passait de 9500 à plus de 23 000” (Eggerickx, Bahri, Perrin, sept. 2006).

On peut donc cerner un paradoxe ou, en tout cas, mettre en évidence des situations très variables selon les générations. En définitive, on observe la coexistence de plusieurs types de conception du rôle de la femme dans la famille et dans la société. Il n’en reste pas moins que la condition des femmes plus âgées reste plus empreinte des conceptions traditionnelles de la famille et du rôle de la femme.

L’approche en termes de genre dans la question “vieillesse et immigration” doit donc se faire en nuances selon la génération et la situation des femmes, mais des actions de sensibilisation seraient certainement utiles pour enclencher une amélioration de leur condition. Des actions sont déjà menées par certaines associations qui essaient de rassembler des femmes en leur proposant des activités, des apprentissages, voire des cours (de langue notamment ou d’alphabétisation) qui sont autant d’occasions d’ouvrir plus largement leurs perspectives. Comme le rappelait Nathalie Perrin lors du focus-groupe, on observe fréquemment à leur sujet un “cumul des handicaps”: vieilles, pauvres... et femmes!

Au niveau des relations sociales, les femmes ont souvent été freinées. Alors que les hommes, dans le cadre de leur travail, avaient des collègues et aussi des contacts avec d’autres communautés (ce qui leur rendait un peu plus aisée la maîtrise de la langue), les femmes étaient davantage confinées dans leur maison et limitées aux relations familiales ou de voisinage de même origine.

Genre et métiers d’aide aux personnes

Au niveau du genre, il faut également rappeler que des femmes d’origine allochtone occupent de plus en plus des postes (peu qualifiés et peu valorisés) ayant trait aux soins aux personnes (aides ménagères, aides soignantes). Ces femmes bénéficient souvent d’un a priori positif, car il est volontiers considéré (mais ces considérations ne sont pas à l’abri d’un préjugé) que leur ethos, ou vision du monde, les amène à respecter et apprécier davantage les personnes âgées. Cela ressort en tout cas des entretiens menés avec des responsables de services à domicile ou encore de maisons de repos. Par contre, ce qui ne manque pas de susciter l’étonnement de celles-ci, c’est de constater que nombre de ces femmes d’origine immigrée préfèrent éviter de travailler dans les milieux immigrés. Elles s’attendaient au contraire puisque ces femmes connaissent mieux la langue et les habitudes culturelles de ces populations. Une des raisons résiderait dans le fait que ces travailleuses seraient mal perçues par les personnes âgées allochtones et qu’elles se sentent dès lors, contre toute attente, peu acceptées. Elles se sentiraient également en rupture avec l’image traditionnelle de la “femme naturellement dévouée aux soins” et éviteraient de se retrouver dans des situations et conceptions de rôle qu’elles ont voulu quitter. Une responsable d’un service à domicile constate, cela dit, des différences notables entre aidantes professionnelles turques et marocaines. Cela renvoie, selon elle, au statut même de la femme dans ces deux pays. La Turquie étant plus laïcisée, la femme semble plus valorisée parmi les Turcs que chez les Marocains.

Une autre responsable d'un service d'aide à domicile relate aussi des situations dans certaines familles, où les filles sont en rupture avec leurs parents car elles refusent de se plier aux "diktats" familiaux. Les parents vont alors parfois "chercher des jeunes filles dociles" au pays comme épouses pour leurs fils... dans le but –indirect– de s'occuper d'eux plus tard. Ainsi, il apparaît que des stratégies se mettent en place afin de pallier les refus ou réticences de certaines filles de perpétuer la tradition d'aide et de protection de ses parents.

Un psychologue clinicien corrobore ce type de pratique. Il explique les stratégies matrimoniales récentes liées à l'immigration chez des Turcs, celles qui consistent à faire venir une jeune femme du pays par le souci de s'assurer une "bonne vieillesse". Ils comptent sur les "belles-filles" de là-bas, considérées comme plus sérieuses et respectueuses que les Turques de la seconde, voire troisième, génération pour s'occuper d'eux plus tard. Ils ont davantage confiance en elles, qui ont grandi au pays, qu'en des jeunes femmes ayant grandi en Belgique. Ils pensent qu'à l'inverse de ces dernières, elles se plieront davantage à rester à la maison. (cf. chapitre "Initiatives", plus précisément le film "Mariage aller-retour" de M. Balci).

8. Professionnalisation de l'aide

Métiers - études - profession - formation - marché de l'emploi - débouchés - compétences

Il est probable que l'action et la prévention sociales constituent une 'niche' professionnelle particulièrement ouverte à des travailleurs sociaux d'origine étrangère.

Altay Manço

Nous le lisons ailleurs: la prise en charge des personnes âgées d'origines turque, marocaine ou subsaharienne est traditionnellement réservée à la sphère privée, familiale. Dans le contexte d'une société d'accueil, cette solidarité fondée sur les relations primaires, par opposition au tissu institutionnel offert par le système des social-démocraties, est ou pourrait être mise à mal.

A partir de ce constat, tant les chercheurs que les opérateurs de terrain plaident pour la multiculturalité des services.

Attention nuances! D'autant que différents types de métiers sont à envisager en la matière.

Si le nombre d'étudiants de la communauté turque menant des études supérieures est relativement faible –plus faible qu'en communauté maghrébine–, estime un assistant social bruxellois issu de cette première communauté, "c'est par les filles que l'évolution viendra". Manço va plus loin et fait part de la remarquable homogénéité des choix universitaires des jeunes Turques: "plus de la moitié d'entre elles choisissent une branche médicale" (Manço, 2000, p. 125). Il s'agira certainement d'en mesurer l'impact à terme.

En effet, déjà aujourd'hui, un centre de services à Bruxelles met sur le compte de l'engagement d'une médiatrice interculturelle marocaine l'évolution de la fréquentation de son public initial d'autochtones âgés vers un public pluriculturel. Même chose suite à la présence dans une maison médicale bruxelloise d'une diététicienne d'origine marocaine. De la même manière, dans une maison de repos à Bruxelles, les collègues d'une assistante sociale marocaine avec spécialisation en gériatrie lui font remarquer que depuis qu'elle est là, il y a eu davantage de demandes de placement issues de familles marocaines.

Bien sûr, la maîtrise de la langue maternelle des usagers et des us de leur communauté joue un rôle. Mais pas seulement... "Opérateurs de sociabilité, les travailleurs sociaux issus de l'immigration contribuent par la vision favorable à la mixité qu'ils projettent, à la clarification du positionnement identitaire des populations issues de l'immigration", écrit Manço (Manço, 2000, p. 162).

Ils représentent aussi –au nom de la communauté– la réussite sociale, un avenir possible au sein de la société d'accueil.

Cependant, sous cette charge presque morale, le chercheur de l'IRFAM soulève le risque d'une "usure" psychologique que peut provoquer l'obligation de supporter au quotidien, tant dans la vie privée que dans la vie professionnelle, le poids des tensions de type culturel ou socio-économique" (Manço, 2000, p. 162).

Et au-delà, il poursuit: "Reste posée la question de la nature de l'intervention des médiateurs: contribuent-ils à la formation de citoyens autonomes ou entretiennent-ils un rapport d'assistance clientéliste?"

Concernant les métiers d'aide à la personne, tant en maison de repos (MR), maison de repos et de soins (MRS) qu'en service de soins à domicile (SAD), les avis convergent... presque. Florilège.

“Comment se faire comprendre et entrer en contact avec des gens qui n'ont d'autre horizon que leur propre communauté, sinon en embauchant des travailleurs étrangers comme relais”, entend-on au CPAS d'Ixelles. Dans une maison de repos bruxelloise, l'assistante sociale issue de l'immigration suggère –au-delà de la débrouille et des ressources internes– qu'une des améliorations dans la prise en charge des populations d'origine étrangère serait d'engager davantage de personnel lui aussi d'origine étrangère, histoire de se constituer un panel très utile permettant de répondre à la demande.

Cuyvers, lors du colloque bruxellois de septembre 2006 “Les rides de l'immigration”, va plus loin que le souhait en prônant une attitude volontariste: “Le personnel doit être le reflet de la société. Les allochtones doivent être encouragés à travailler dans ces secteurs”. En 2002, il écrivait déjà: “Pour les services d'aide à domicile et les services semi-résidentiels, une multiculturalisation est nécessaire. Plus d'allochtones devraient choisir un job dans le secteur des soins. A côté de cela, des médiateurs interculturels en nombre sont nécessaires dans le secteur” (Cuyvers, 2002). Et de poursuivre qu'il s'agit de rendre les professions du secteur des soins attrayantes, de manière à avoir en retour un plus grand afflux de jeunes allochtones –qui ne choisiront pas une profession avec un statut social bas–, pour répondre à la progression des demandes de soins pour les vieux allochtones.

Manço, pragmatique, observe que, dans les lieux d'accueil, la diversité est introduite avant tout par les travailleurs: on trouve en effet dans ce secteur beaucoup de femmes africaines et maghrébines. Elles manifesteraient par leur attitudes un “sens inné” du respect des personnes âgées.

Ici ces emplois sont souvent pour elles une opportunité. Le secteur constitue –constituera– un vivier d'emplois intéressants qui va s'ouvrir à l'immigration. Le développement des soins et services à domicile, ainsi que les politiques régionales d'externalisation de l'emploi y incitent.

Même écho de la part de Marie-Pierre Delcour d'Infor-Homes Bruxelles: le personnel en maison de repos est très métissé et connaît la culture des résidents³⁶. Cette situation pourrait être utilisée au mieux des intérêts de tous et de chacun: réassurance pour les résidents, facteur d'intégration pour les personnels (emploi auquel viennent s'ajouter sens, utilité et reconnaissance).

Cependant, pour contrebalancer ce discours, de la rencontre avec les responsables de l'ADMR (Aide à domicile en milieu rural), il ressort entre autres que pour certaines travailleuses en soins à domicile d'origine maghrébine, il n'est pas toujours simple de retrouver des choses qu'elles ont quittées ou avec lesquelles elles sont en rupture. Certaines dès lors préfèrent paradoxalement ne pas travailler auprès de familles marocaines, pour éviter de raviver une souffrance latente (cf. thématique “Dynamiques et solidarités familiales”).

Dans le numéro d'Osmoses de l'automne 2006, Marceline Mushokoza, psychothérapeute familiale et gérontologue, exprime: “Je constate (...) la présence croissante de soignants d'origine africaine dans les lieux de soins et je me dis que c'est une aubaine pour autant que les résidents et les soignants d'ici reconnaissent les qualités liées aux attitudes spontanées des soignants africains. Réciproquement, il importe que ces derniers reconnaissent les points forts des pratiques médicales occidentales” (Delogne, oct. 2006, pp. 19-20).

³⁶ Ou devrait-on dire “des résidents potentiellement à venir”?

De ce qui précède, nous relevons l'intérêt d'un personnel multiculturel, de manière évidente sous l'angle linguistique mais aussi en matière de connaissance des habitudes culturelles et religieuses, pour ses "bonnes dispositions culturelles et comportementales" en matière d'aide aux personnes âgées, comme médiateur ou comme complice d'un bagage supposé commun.

Rea, au contraire, ne partage pas cet encouragement à ce type d'orientation d'études et incite à questionner cette "faculté naturelle" qu'ils (elles) auraient en matière d'aide aux personnes, d'autant quand c'est la communauté elle-même qui prend le discours à son compte. Le "respect des aînés" est étonnamment utilisé comme une compétence, tant dans le discours allochtone qu'autochtone. De plus, il n'est pas rare que ce type de propos soit sous-tendu par un jugement quant à la manière dont "on s'occupe des vieux" dans la culture européenne.

Faut-il lire entre les lignes, de la part de certains autochtones, une volonté de gérer le marché de l'emploi pour une frange de la population? Le risque n'existe-t-il pas pour les filles –une fois encore– de tomber de "coupe-couture" en "aide-aux-personnes", recréant de nouvelles filières ethnicisées, d'expérience, fragilisantes?

Si, comme le repère Manço, les Turques travaillent dans des métiers du style épicerie, snack plutôt que dans les métiers de l'aide aux personnes, où les Africaines et les Maghrébines sont plus nombreuses, en quoi répond-on à la spécificité de chaque communauté? Il y aurait alors déséquilibre au détriment des vieux Turcs ou d'autres groupes plus marginaux mais, mondialisation oblige, de plus en plus nombreux. Créera-t-on une hiérarchisation à partir de minorités majoritaires?

Lors du focus-groupe, Manço soulève également cette dimension en miroir: comment les aînés autochtones vivent-ils la présence de travailleurs/intervenants dans les soins d'origine immigrée?

L'adaptation idéale aux habitudes culturelles serait à imaginer "tous azimuts", à savoir, du résident autochtone à l'intervenant allochtone et inversement, du résident allochtone à l'intervenant autochtone et inversement, sous le régime de "l'accomodement raisonnable"³⁷ ou de la curiosité-découverte bienveillante.

Par ailleurs, certains allochtones ne reprochent-ils pas, au nom de cette aisance naturelle, "l'approche aux vieux" pratiquée dans la société d'accueil?

Selon Manço encore, les aides soignantes d'origine étrangère ont un regard critique sur la façon dont nous traitons "nos vieux". "Chez nous, la prise en charge des vieux est différente", témoignent des aides familiales du Maghreb.³⁸

L'assistante sociale témoin en MR confiera en fin d'entretien que cela lui pose beaucoup question au plan personnel: que fera-t-elle avec son propre père? A priori, elle ne voudrait pas non plus qu'il soit placé. Elle dit se remettre en question. On rencontre ce dilemme sous-jacent chez une assistante sociale subsaharienne de CPAS.

D'après la directrice d'Infor-Homes Bruxelles, les membres du personnel de maison de repos d'origine immigrée conçoivent difficilement le fait de placer leurs propres parents en maison de repos.

Niche d'emploi potentielle –ouverture positive– ou ethnicisation de nouveaux métiers, la réalité est sans doute constituée de ces deux dimensions dans des proportions indéfinies..., une réalité qu'il serait intéressant de mieux connaître.

³⁷ Manço, focus-groupe du 31 08 06. Voir thématique "Décès" pour l'explicitation de cette notion.

³⁸ Selon Marie-Claire Sépulchre (FESAD) et Marie-Claire Gillis (ADMR), Annevoie.

Dans ce contexte, la seconde phase du projet “Ouder worden in Vlaanderen/in Brussel” (cf. chapitre “Initiatives” pour les détails), à savoir la mise sur pied d’un cours intitulé “Prise en charge transculturelle par la famille à domicile”, en vue, d’une part, d’optimiser les compétences des aidants informels dans le cadre des soins à domicile pour personnes âgées nécessitant une prise en charge et, d’autre part, de fournir une information à propos des outils (d’aide) disponibles laisse perplexe. Nous étayons le propos dans le chapitre “Initiatives”. En conséquence cependant, ce cours pourrait aussi amener les participants à des formations professionnalisantes dans le secteur des soins à domicile.

Pourtant, selon une médecin généraliste marocaine de Schaerbeek entre autres, les familles d’origine marocaine n’ont pas confiance dans les soins prodigués par les autochtones. Elles s’interrogent: “Va-t-on bien s’occuper de ma mère? Cela sera-t-il fait comme moi je le fais, notamment en termes d’hygiène?”.

Ceci renvoie à l’écart de perception majeur entre compétence profane et compétence professionnelle de part et d’autre. L’idée de ce cours, quoique pleine de bonnes intentions, se trouve en tous les cas en porte-à-faux avec une partie du discours immigré qui considère la prise en charge “ici, à l’occidentale” non respectueuse selon ses critères. Cela dit, faire passer nos valeurs d’hygiénisme et de technicité par l’intermédiaire des aidants proches est sans doute une moins mauvaise manière d’allier les attentes culturelles des uns et les exigences de santé publique des autres.

En effet, les responsables de l’ADMR rappellent par exemple qu’“il y a des familles où l’on n’imagine pas facilement être lavé par une aide familiale wallonne”.

Une solution à ce genre de difficultés passe, de manière quasi unanime pour les travailleurs ou les opérateurs, par la formation à la gestion de l’interculturel du personnel amené à travailler avec les vieux immigrés, par la sensibilisation des travailleurs à cette diversité. Des formations à la diversité culturelle³⁹ sont disponibles sur le marché. A l’usage des travailleurs sociaux, du personnel de soins et de l’aide, des fonctionnaires, ...

Cependant, en parcourant la Revue *Osmoses* dans son numéro de juillet-août-septembre 2006, on s’étonne. Le Centre Régional pour l’Intégration des Personnes Etrangères ou d’origine étrangère de Liège (CRIPEL), par exemple, a organisé en collaboration avec des services communaux des formations en gestion de la diversité pour le personnel du service Population-Etat civil, une formation sur la communication interculturelle pour les agents publics travaillant dans les quartiers (contrats de sécurité,...), une formation en communication et médiation dans un contexte multiculturel à destination du personnel enseignant et d’encadrement de neuf écoles fondamentales de la ville de Liège, un module inclus dans la formation des auxiliaires d’éducation de l’échevinat de l’Instruction publique et traitant de la multiculturalité dans les écoles fondamentales... Rien donc concernant les personnels en prise avec les personnes âgées d’origine allochtone.

La “formation à l’interculturel” serait-elle une recette, la panacée à laquelle certains voudraient croire? Même si les discours semblent largement aller dans cette direction, comme toutes les technicisations des pratiques professionnelles dans l’aide aux personnes, le risque d’instrumentalisation, de généralisations désincarnées existe et nécessite dès lors certaines précautions.

³⁹ On notera à titre d’exemple la collaboration entre le CRIC et le CUNIC à Charleroi, dont on trouvera le programme jusque fin 2006 sur http://www.cunic.be/cult_intercult.html

Ainsi lors du travail en ateliers organisé dans le cadre de la journée d'étude "Les rides de l'immigration", Angelo De Simone met en garde et insiste pour que la formation –interculturelle ou autre d'ailleurs– continuée du personnel, des MR par exemple, se situe dans le cadre du TQM, Total Quality Management⁴⁰.

La formation, selon lui, doit trouver sa place dans un contexte plus large: le management (gestion de l'organisation), sous peine d'être contreproductive si le personnel ne peut (pour des raisons sur lesquelles il n'a pas prise) mettre en œuvre les changements. Penser que la formation va tout résoudre, c'est oublier qu'il y a toujours un niveau "au-dessus", de contrainte supérieure.

Il s'agit au bout du compte, au travers d'un processus plus large que la formation, d'amener à la fois la satisfaction du personnel et celle des usagers, des bien-être indissociablement liés.

⁴⁰ ou GIQ, *Gestion Intégrale de la Qualité*.

9. SANTÉ

Etat de santé - soins de santé - santé mentale - accès aux soins - prévention - maladie - risque
- recours

Si le souci de compréhension de l'autre est nécessaire, si la maîtrise des écarts culturels est fondamentale, ce n'est pas dans la logique d'une exacerbation des identités mais seulement pour mieux structurer l'universel.

Omar Samaoli

Lorsqu'on évoque la question de la santé des immigrés âgés, comme pour la plupart des autres dimensions abordées dans ce rapport, il s'agit bien entendu de ne pas perdre de vue la grande hétérogénéité des profils des groupes concernés, que ce soit du point de vue de la carrière professionnelle, du genre, de la trajectoire migratoire, etc. De qui parle-t-on en effet? Des retraités encore fringants bénéficiant d'une pension à l'issue d'une carrière complète dans le secteur industriel, des épouses de ceux-ci restées leur vie durant à domicile, des invalides en arrêt de travail depuis longtemps, des parents venus dans le cadre du regroupement familial dans le but –ou non– de pouvoir bénéficier de soins de santé de qualité, ou encore, des immigrés retournés au pays à temps partiel et revenant les mois d'hiver en Belgique (les “navetteurs”) afin d'effectuer leur bilan médical? A notre connaissance, aucune étude menée en Belgique à ce jour n'a encore abordé les questions de santé concernant ces populations sur la base de profils différenciés, en les référant aux trajectoires sociales des personnes concernées.

Des constats existent cependant, des préoccupations aussi, certaines assez anciennes, puisque déjà focalisées sur la “santé des immigrés” avant qu'ils n'aient atteint “l'âge de la vieillesse”. La littérature scientifique s'est largement étendue sur les maladies professionnelles et les accidents de travail. Les travailleurs immigrés ont en effet souvent été contraints d'interrompre leur carrière prématurément dans les secteurs industriel et minier en raison de leur usure physique ou de maladies générées par les conditions et l'environnement de travail (e.a. les ravages de la silicose dans le Limbourg et le Borinage). En outre, l'intérêt des chercheurs et des intervenants de santé s'est également porté sur des problématiques de santé mentale, en particulier les dysfonctionnements psychopathologiques des migrants (Samaoli, 2000, p. 36).

Les questions de santé des immigrés vieillissants s'inscrivent donc pour une bonne part dans le prolongement de celles qui se posaient déjà auparavant (avant “l'âge de la retraite”) à leur sujet, mais se doublent de celles qui se présentent, à l'instar de la population générale, au cours de leur “avancée en âge”.

Notons cependant que cette problématique “santé des immigrés âgés” n'échappe pas aux risques de naturalisation (du “corps en immigration”) et de discrimination (une clinique et des soins à part) finement analysés par l'anthropologue et médecin français Didier Fassin au sujet de la “santé des migrants”. Le migrant, constate-t-il, a traditionnellement été considéré à la fois comme porteur d'un risque et comme nécessitant une prise en charge particulière, du fait de sa supposée différence, largement construite par les institutions (Fassin, 2000, p. 5). En distinguant à son sujet dans les ouvrages de référence trois types d'affections spécifiques –pathologies d’“importation”, d’“acquisition” et

d'«adaptation»⁴¹ –, le modèle, qui a forgé le raisonnement de générations de professionnels de la santé, dit Fassin, a eu tendance à isoler «un secteur de la médecine qui justifierait une pratique spécifique, tant somaticienne que psychiatrique» (id. p. 5). Considérant une telle approche axée sur les pathologies comme désuète, il suggère plutôt de «considérer que la santé des immigrés n'existe pas en soi, inscrite dans des gènes, des microbes ou des processus psychiques, mais bien dans la relation qui est historiquement construite par les acteurs sociaux» (Fassin, 2000, p. 6). Cette réflexion déborde probablement l'état des lieux visé par ce rapport, mais invite, au-delà des «faits» biologiques et psychologiques à dégager les enjeux posés par la maladie et la souffrance dans la construction de la «différence culturelle» au sein des services et institutions de soin, et plus largement, de la société dans son ensemble.

La mauvaise santé des immigrés, un risque accru?

On considère généralement que les risques de mauvaise santé sont plus élevés parmi les populations migrantes que parmi les autochtones. D'une part, l'accès aux soins serait rendu plus difficile en raison des difficultés de langage, de la méconnaissance du système et des filières de soin, en raison aussi de logiques propres qui ne feraient pas des services de première ligne offerts par la société d'accueil le premier type de recours envisagé (recours à des praticiens «traditionnels» reconnus par certaines communautés locales, recours en situation d'urgence aux services hospitaliers). D'autre part, ces populations disposeraient de manière générale d'un moindre niveau d'éducation, de salaire et de moins bonnes conditions de logement que la population native (ces trois éléments figurant parmi les principaux déterminants de la santé). Enfin, les conditions de vie et de travail auxquelles elles ont été soumises durant leur vie professionnelle auraient un effet d'accélérateur sur la dégradation de l'état de santé, conduisant à une vieillesse prématurée, phénomène connu sous le nom de «*Exhausted Migrant Effect*» (Bollini et Siem, 1995, p. 825; cité par Martiniello et Perrin, 2004, p. 97).

Paradoxalement, plusieurs études menées dans des sociétés industrialisées (E-U, Allemagne, France) montrent que les immigrés sont en moyenne en meilleure santé que les personnes natives du pays d'accueil (cité par Attias-Donfut et Tessier, 2005, p. 90). Ce phénomène s'expliquerait par un «effet de sélection des immigrés en bonne santé» (*Healthy Immigrant Effect*). Sans que ce constat ne fasse consensus parmi l'ensemble des pays européens (notamment la Suède, les Pays-Bas, la Grande-Bretagne), il a également été montré que l'écart de santé entre natifs et immigrés, à l'avantage de ces derniers, tendait à se réduire jusqu'à disparaître avec l'augmentation de la durée de résidence dans le pays d'accueil (id, p. 91).

En France, une étude de Mizrahi et al. (1993) visant à comparer la santé des Français à celle des étrangers et des naturalisés a établi le fait suivant. Si, à âge égal, l'état de santé des étrangers est meilleur que celui des Français (par rapport au niveau moyen d'invalidité et au pronostic vital), a contrario, celui des naturalisés s'avère moins bon. En outre, une étude de Khlaf et Courbage (1995) citée par Attias-Donfut et Teissier (2005, p. 91) a montré que l'espérance de vie des immigrés marocains était sensi-

41 La «pathologie d'importation» correspond aux maladies, parasitaires notamment, mais aussi héréditaires, que l'émigré «emporte» avec lui; la «pathologie d'acquisition» reflète les conditions environnementales nouvelles dans lesquelles l'immigré se trouve désormais inséré et qui favorisent le développement de maladies infectieuses aussi bien que cardio-vasculaires; la «pathologie d'adaptation» traduit les difficultés rencontrées dans la confrontation avec la société dite d'accueil, à commencer par des troubles psychiques revêtant des formes singulières et justifiant des prises en charge particulières (Fassin, 2000, p. 5).

blement supérieure à celle des hommes demeurés au Maroc et des natifs. Pour les femmes par contre la tendance est inverse: celles qui se sont installées en France en provenance du Maroc connaîtraient une surmortalité par rapport aux natives.

De telles études, menées en Belgique, sur la base d'une distinction entre région d'origine, durée de séjour, carrière professionnelle et conditions de vie dans le pays d'accueil permettraient probablement de mieux comprendre et nuancer le rapport complexe entre santé, immigration et vieillissement. En particulier, de repérer dans quelle mesure la situation d'immigration prolongée s'avère favorable ou non à une bonne/meilleure santé aux âges élevés.

Cherchant à comprendre les éventuelles spécificités de la santé des immigrés, certains travaux tels que ceux de Dunn et Dyck (2000) se sont penchés sur les différences possibles en matière de déterminants de santé entre population générale et autochtone. Selon eux, "la santé des immigrés dépendrait en partie de leur état de santé passé, des conditions sanitaires rencontrées et des habitudes comportementales acquises dans leur pays d'origine, telles que leurs habitudes alimentaires". C'est cela, pour Attias-Donfut et Tessier (2005, p. 91), qui pourrait expliquer des différences (de santé) avec les natifs à statut démographique et socio-économique comparable et permettrait d'évaluer dans quelle mesure le pays d'émigration agit sur l'état de santé des immigrés, dès lors que les effets des principales variables socio-économiques auront été contrôlés.

Conclusions de l'enquête PRI ("Passage à la retraite des immigrés") réalisée en France par la Caisse nationale d'assurance vieillesse et l'Insee en 2002-2003 sur un échantillon de 6211 individus représentatifs des immigrés âgés de 45 à 70 ans résidant en France en 2003.

N.B. Cette enquête regroupant principalement des immigrés de longue date en situation régulière, elle ne prend pas en considération un certain nombre de situations comme celle des sans-papiers, ni des immigrés arrivés récemment.

"L'analyse de la santé des immigrés âgés de 45 à 70 ans montre à l'évidence une grande diversité de situations. Si, globalement, la comparaison avec l'ensemble de la population indique un état de santé moins favorable pour les immigrés, c'est principalement dû aux conséquences du travail professionnel sur la santé des hommes et des femmes. Accidents de travail, maladies professionnelles, usure au travail touchent surtout les ouvriers et les femmes employées dans les services aux particuliers. Le poids déterminant du niveau d'éducation et du niveau de vie sur la santé, bien établi dans les recherches sur la santé, se confirme ici et explique en grande partie la variabilité observée. Il demeure une légère influence du pays d'origine, après contrôle des facteurs socio-économiques, les ressortissants d'Europe du Nord et d'Afrique subsaharienne (les hommes plus que les femmes) se distinguant par une meilleure santé, objective et subjective. On constate en revanche de plus larges différences dans l'appréciation de la seule santé subjective. La confrontation des résultats, obtenus respectivement en utilisant les indicateurs objectif et subjectif, met en évidence de grandes variations interculturelles dans l'expression même de l'évaluation de la santé. (...)

L'explication des différences de santé observées dans le cadre des migrations se réfère à quatre principales hypothèses, non exclusives: une éventuelle sélection des personnes en bonne santé, des habitudes culturelles entraînant des modes différents de vie et d'alimentation, des conditions de vie spécifiques dans la société d'installation et enfin des difficultés d'accès aux soins".

Attias-Donfut et Tessier, 2005, p. 125

Des maladies spécifiques?

Comme l'ont montré Martiniello et Perrin dans leur récent rapport "Les rides de l'immigration. Le troisième âge immigré en Wallonie" (2004), si la question de savoir s'il existe des maladies spécifiques au troisième âge immigré a fait l'objet d'études ciblées (notamment Loutz, 1989), les auteurs s'accordent en définitive pour considérer que "les personnes d'origine étrangère sont affectées par les mêmes troubles de la vieillesse que les citoyens belges âgés" (Martiniello et Perrin, 2004, p. 13). Toutefois constatent-ils, les personnes âgées de confession musulmane entretiendraient un rapport différent à la maladie. De même, leur consommation médicale serait envisagée selon une autre perspective.

Se fondant parmi d'autres sur les travaux de Loutz et Manço (1992), trois raisons principales permettraient d'expliquer la présence d'une autre logique en matière de maladie, de santé et de recours aux soins. La première renverrait à des choix/contraintes économiques (les dépenses pour les soins de santé ne seraient pas jugées prioritaires). La seconde aurait trait aux habitudes en matière de conduites de recours aux soins (préférence donnée aux soins familiaux et "traditionnels"). Enfin, la troisième concernerait le manque d'attitude préventive induite par l'islam: "concernant la population musulmane, toute logique de prévention est absente car les vieux musulmans perçoivent la mort de manière plus positive et plus fataliste que les Belges d'ordinaire chrétiens: la maladie relèverait ainsi directement de la volonté d'Allah et serait par conséquent sacralisée" (Martiniello et Perrin, 2004, p. 14).

S'il semble difficile de contester le lien entre des conceptions religieuses et des attitudes en matière de santé et de maladie, il s'agit cependant de le manier avec prudence. En effet, les individus et les groupes façonnent leurs propres interprétations et rapport à l'islam (d'autant plus, vivant dans un Etat laïque où coexistent une pluralité de confessions), qui lui-même n'est nullement homogène⁴². Dès lors, le risque de surinterprétation du poids du facteur religieux dans le rapport à la santé n'est jamais loin, de même que celui de réification de l' "immigré âgé musulman".

Le diabète: approfondir la réflexion et la prévention

Plusieurs médecins interrogés dans le cadre de cette expertise ont soulevé la problématique du diabète⁴³ en tant qu'affection préoccupante, prédominante au sein des populations d'origines turque et marocaine. Ils ont le sentiment que cette maladie ne cesse de prendre de l'ampleur, et que la prévention est plus que jamais indispensable⁴⁴. Plusieurs constatent cependant d'importantes résistances

42 Citée dans le rapport de la Fondation Roi Baudouin "Les soins de santé face aux défis de la diversité. Le cas des patients musulmans" (2005, p. 35), Ouardia Derriche l'a bien mentionné: "L'islam populaire commun des milieux populaires originaires d'Afrique du Nord et de Turquie n'est pas l'islam politique, minoritaire même si ce dernier est très actif et médiatisé". (...) Dès lors, "pour ne pas faire de la notion de "patient musulman" une pure construction théorique, on doit nommer clairement les publics de nationalités ou d'ascendances turque et marocaine ou belges d'origines turque et marocaine, qu'il convient par ailleurs de ne pas amalgamer entre eux. Il faut rester également attentif au danger, derrière la construction d'un modèle de "patient musulman", d'évacuer la pluralité des figures possibles de musulmans et de figer, d'immobiliser des dynamiques à l'œuvre au sein des groupes réels. Enfin, ne pas enfermer dans cette construction tous les ressortissants d'origines turque et marocaine, tous réputés musulmans pratiquants, ouvre le champ à une autodétermination des individus".

43 Il s'agit essentiellement du diabète de type II, non insulino-dépendant, propre aux personnes autour de la cinquantaine en surcharge pondérale.

44 "Le diabète est un véritable problème de santé publique. Chez nous, deux tiers des patients sont diabétiques, avec tout ce que cela représente comme risque en termes de problèmes artériels et cardiaques" (Médecin, Maison Médicale Marolles - Bruxelles). Signalons malgré tout que ce constat n'est pas véritablement "exceptionnel" au regard de la situation mondiale où cette maladie est en augmentation générale.

de la part des malades à modifier leurs pratiques alimentaires. Certains, notamment au sein de maisons médicales ou groupements de praticiens, ont tenté de prendre les choses en main, d'élaborer des programmes d'éducation à la santé ou des soirées d'information, mais ils se heurtent assez rapidement aux limites de leur propre cadre d'exercice. Ils seraient demandeurs d'une réflexion approfondie avec des professionnels d'autres disciplines (sociologie, anthropologie, psychologie), ainsi que d'un soutien logistique pour pouvoir mener des actions plus efficaces que ce qu'ils ont la possibilité d'entreprendre dans l'état actuel de leurs moyens.

Des médecins ont parlé au sujet du diabète de "maladie culturelle", traduisant par ce terme le profond ancrage d'origine supposée religieuse de la consommation de sucres dans les pratiques alimentaires des hommes et des femmes, et au-delà, leur sentiment d'impuissance à les faire changer. Ainsi déclare, fataliste, un médecin pratiquant en maison médicale à Bruxelles: "Ils ont toujours mangé comme cela, pourquoi changeraient-ils?". Il est selon lui difficile de sensibiliser la première génération à la modification de ses habitudes alimentaires, d'autant plus que la plupart de ses membres ne se sent pas malade et que la langue constitue un frein supplémentaire. Une diététicienne (Réseau santé diabète) souligne également la plus grande acceptabilité culturelle de l'obésité parmi ces populations malgré l'impact néfaste de celle-ci en termes d'espérance de vie. Face à cette réalité, les professionnels auraient tendance à assouplir les critères de surcharge pondérale de manière à rendre la prise en charge du problème plus acceptable.

Prendre en considération ces problèmes de santé publique en appelle cependant à une vigilance, afin de ne pas stigmatiser une population particulière. L'alimentation relève en effet d'un "fait social total" engageant à la fois le politique, l'économique, le social, etc. et ne peut certainement être réduite à des "habitudes culturelles".

Santé mentale: accompagner les transitions

Des problèmes de santé mentale se manifestant par de la dépression et de l'anxiété ont été soulignés à plusieurs reprises par les personnes-ressources, en particulier par les intervenants de santé. Les difficultés rencontrées par les personnes issues de l'immigration ne seraient pas dues "en soi" à la vieillesse, mais plutôt aux multiples transformations des modèles familiaux à l'œuvre au sein des diverses générations formant des familles élargies.

Vieillir c'est changer de statut, c'est acquérir du prestige et devenir respectable, tant parmi les siens qu'au sein de la communauté. Mais beaucoup de familles se confronteraient actuellement aux limites des modèles traditionnels concernant les rapports sociaux entre générations et les solidarités qui en découlent. Le soin (au sens le plus large d'attention à autrui) aux parents âgés, quoique profondément ancré dans les valeurs morales des populations turque et marocaine, deviendrait progressivement plus difficile à assumer, tant pour les fratries déchirées entre devoirs et obligations contradictoires dans le contexte de la vie urbaine moderne, que pour les "belles-filles" importées –comme c'est encore souvent le cas dans la communauté turque⁴⁵– ou non, et pour qui la soumission à l'autorité de la "belle-mère" suscite de plus en plus de souffrance. Les "crises familiales" sont considérées fréquentes, et source importante de problèmes identitaires pour les différentes personnes impliquées.

⁴⁵ Le récent film de Mustapha Balci "Mariage aller-retour", soutenu par le Groupe santé Josaphat (Schaerbeek), est très évocateur à ce sujet (cf. chapitre "Initiatives").

Alerte préventive à ce propos, signalée tant par des généralistes que des psychologues recevant ces patientèles: les souffrances existent, mais restent largement dissimulées, tues, secrètes! Il y aurait une relative loi du silence autour des relations familiales, des rapports de domination, voire pire, d'exploitation, de certains membres de la famille chargés d'accompagner quotidiennement et prendre soin des parents âgés. La fermeture sur soi de certaines sous-communautés ne facilite pas, selon les interlocuteurs interrogés, ni la prévention, ni la prise en charge de ces problèmes. Ceux-ci estiment qu'il serait souhaitable de mettre en place des initiatives visant à favoriser l'échange et la communication entre les générations au sein des familles, et à ouvrir des espaces d'expression et de parole afin d'accompagner les transitions générationnelles des groupes ayant vécu le déracinement migratoire. Attention cependant au paternalisme parfois sous-jacent à ce type d'intervention.

Santé et précarité

La santé des immigrés vieillissant en situation de fragilité sociale constitue une vive préoccupation pour les professionnels des secteurs concernés. Sans qu'ils aient pu nous fournir de chiffres concernant cette population, plusieurs intervenants interrogés ont néanmoins souligné la croissance de demandes d'aide sociale et médicale. Des médecins de maisons médicales par exemple déclarent être de plus en plus souvent sollicités pour répondre dans l'urgence à des situations de santé critiques. Ils sont dès lors régulièrement amenés à devoir contourner certaines règles communes afin de permettre à leurs patients, ou à des membres de leur famille, de pouvoir être hospitalisés ou simplement disposer de médicaments. Entre CPAS, mutuelles et praticiens, ces derniers déclarent avoir parfois le sentiment qu' "on se renvoie la patate". Selon l'un d'entre eux, il serait utile de clarifier les droits et obligations des usagers, ce qui éviterait de nombreuses situations de violence. Il s'agirait surtout de les envisager plus globalement, afin d'éviter les nombreux "bricolages" de ceux-ci qui, dans les situations les plus extrêmes, soit finissent par se décourager et renoncer, soit tentent de "tirer sur toutes les ficelles".

Une préférence à se soigner en Belgique

De nombreux immigrés retraités retournent une partie de l'année au pays durant les mois d'été. Cette période peut s'étendre de 4 à 5 mois: de mai à octobre (cf. thématique "Espaces"). Selon l'ensemble des interlocuteurs interrogés à ce sujet, cette période est mise à profit pour se ressourcer, "recharger les batteries", retrouver les siens restés au pays, un mode de vie proche de celui qu'ils ont quitté. Tous les propos convergent néanmoins pour affirmer que ce temps de "retrait" est limité par la nécessité de bénéficier de soins en Belgique. Turcs et Marocains auraient tendance à éviter de se faire soigner dans leur propre pays, en raison, d'une part, de la qualité des soins qui serait jugée moins bonne, et d'autre part, du coût financier supérieur que ces soins occasionneraient. Certains suivent des traitements chroniques et sont attachés à leurs praticiens habituels en Belgique, d'autres préfèrent se soumettre à un bilan et tout autre examen jugé utile dans les hôpitaux modernes d'ici. Se soigner en Belgique pourrait également représenter d'autres avantages: une plus grande accessibilité géographique et une facilité de déplacements; en outre, de moindres délais d'attente pour obtenir des rendez-vous. La confiance dans les systèmes de soin turc et marocain ne serait que très relative, bien qu'il faille probablement nuancer ces témoignages en fonction de la qualité de l'offre de soins disponible propre aux zones géographiques de "résidence d'été" des migrants. Un vieux militant marocain de Bruxelles professe en substance: "Pour les maladies chroniques, les Marocains préfèrent se faire soigner en Belgique. Ils sont habitués à une "bonne médecine" et ne font pas confiance aux médecins et hôpitaux du Maroc".

Une telle situation n'en appellerait-elle pas à développer une meilleure qualité et continuité des soins dans les pays concernés? Une réflexion élargie dans ce sens aurait toute sa pertinence, incluant aussi la question du coût des prestations de santé et des médicaments dans les pays d'origine.⁴⁶

46 Les démarches de la Ministre Huytebrouck en faveur d'une coopération Belgique-Maroc dans le domaine de la santé mériteraient très certainement d'être poursuivies.

10. SITUATION SOCIO-ÉCONOMIQUE

Conditions de vie - niveau de vie - pauvreté - ressources

Des études réalisées dans plusieurs pays européens font état d'une plus grande vulnérabilité sociale et économique des personnes immigrées âgées, ce qui ne signifie pas cependant que l'on peut considérer la situation de tous les immigrés de façon homogène.

Le Centre culturel arabe en pays de Liège (CCAPL) qui essaie de mieux connaître la population immigrée dans sa région constate: "Les statistiques dont nous disposons dans le cadre de notre approche ne donnent aucune indication quant au niveau socio-économique des ressortissants arabo-musulmans.

Empiriquement, nous savons cependant qu'une immigration massive et organisée concerne toujours, jusqu'à présent du moins, des travailleurs manuels; il n'est donc pas étonnant de trouver une majorité de travailleurs manuels parmi les pensionnés issus de l'immigration. Même si l'immigration de la première génération a été une immigration de nature touristique –dans les années 66 à 73, un touriste pouvait facilement disposer d'un permis de séjour et d'un permis de travail– c'était l'époque où les Marocains étaient les bienvenus. Il n'est pas non plus étonnant pour ceux qui sont peu informés sur les phénomènes liés à l'immigration, de retrouver par la suite, nombre de petits commerçants performants dans des domaines où ils ne calculent pas leurs heures de prestations (ethnic business) d'autant que leur visibilité est patente. Par contre, il est plus inattendu pour ceux qui ont une image assez figée de l'immigration de découvrir des "allochtones" médecins, avocats, dentistes, enseignants, travailleurs sociaux..." (Analyse de la situation de la population maghrébine de Liège au 1^{er} janvier 2004).

En Suisse, les chercheurs de l'Institut d'Etudes Sociales ont constaté qu'à l'approche de l'âge de la retraite, un premier indicateur de cette réalité est la proportion élevée de sorties précoces du marché du travail en raison du chômage de longue durée ou de problèmes de santé. Ces travailleurs étrangers, du fait de leur faible niveau de qualification formelle, sont plus exposés aux risques de chômage. Le phénomène de restructuration des entreprises dans le cadre de nouvelles formes d'organisation du travail crée en fait une instabilité structurelle qui frappe en particulier ces salariés âgés. D'après cette étude, les travailleurs les plus touchés sont ceux du bâtiment.

Une étude nationale sur la pauvreté confirme que le risque de pauvreté parmi les étrangers de plus de 60 ans est deux fois plus élevé que celui encouru par les Suisses du même âge.

Les femmes immigrées sont particulièrement touchées par la pauvreté. Elles représentent plus du double du pourcentage observé chez les hommes (12 % et 5 %). Parmi les femmes, c'est la catégorie des veuves qui souffre le plus de cette situation (25 %).⁴⁷

En France, une enquête récente centrée sur les étrangers hommes et femmes, nés avant 1950 à l'étranger et vivant hors foyer ou institution d'hébergement a été menée par le Césam Migrations santé et l'Observatoire régional de santé du Languedoc-Roussillon (Sieira-Antello M. et al., 2003). Cette étude a mis en évidence que près d'une personne sur deux (45 %) déclare des ressources mensuelles infé-

47 Voir Bolzman C., Poncioni-Derigo R., Viali M. et Fibbi R., "La situation des immigrés âgés en Suisse: nouvelles perspectives et nouveaux défis pour l'interculturel".

<http://www.unifr.ch/Lipg.silecrt/ARIC/XeCongres/auteurs/Bolzman%20et%20Poncioni>

rieures à 610 euros, dont 57 % des femmes interrogées, et 88 % des ressources inférieures à 915 euros (92 % des femmes de l'échantillon). La très grande majorité de l'échantillon est locataire (78 %).

Une autre enquête menée par la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse et l'Insee⁴⁸ auprès des immigrés vieillissants de 45-70 ans nous apprend que si 83 % des personnes interrogées disent ne pas avoir eu de problèmes s'agissant des formalités administratives inhérentes à la liquidation de la retraite, plus de la moitié ont dû se faire aider dans les démarches et celles qui sont en cours de liquidation font état de plus de difficultés. Les obstacles rencontrés sont divers: manque d'informations, nécessité de justifier des périodes de travail, difficultés de s'adresser au bon organisme et de bien comprendre les documents administratifs, erreurs quant au numéro de sécurité sociale... On peut ainsi se demander si certaines difficultés administratives ne sont pas les causes partielles de faibles revenus, d'autant que cette enquête relève que seulement un immigré en fin de carrière sur cinq a cherché à s'informer, le plus souvent auprès d'une caisse de retraite, d'un centre d'information, de collègues ou d'amis.⁴⁹

Dans un article intitulé "Les nouveaux visages de l'immigration vieillissante", Gilles Desrumaux souligne que les retraites en France sont souvent très faibles pour les immigrés âgés en raison de salaires de base faibles pour le calcul des retraites, des difficultés de justifier des trimestres nécessaires pour percevoir une retraite à taux plein en raison du travail non déclaré et de la difficile reconstitution de carrière, et de la mauvaise couverture en terme de retraite complémentaire (Desrumaux, 2000).⁵⁰

En Belgique, la question est posée concernant l'existence d'un lien important entre immigration et pauvreté. La Fondation Roi Baudouin a ainsi mandaté deux services universitaires (Liège et Anvers) pour avancer sur cette question. Il faut certes éviter de faire une corrélation automatique entre ces deux éléments mais il est aussi important de mieux cerner les risques de pauvreté vu qu'ils auront des implications évidentes pour l'avenir des immigrés âgés (recours aux services, aux maisons de repos,...). Les chercheurs, vu le manque d'études spécifiques sur cette catégorie de personnes ont recouru aux banques de données existantes (le PSBH et l'enquête santé 2001) et ont utilisé pour leurs calculs le seuil de 60 % du revenu médian. On parle de risque de pauvreté accru lorsque les revenus d'un ménage sont inférieurs à ce seuil. En 2004, 14,8 % de la population résidant légalement en Belgique appartenait à un ménage où le revenu familial se situait en dessous de 777 euros par mois (INS, 2003).

Il faut souligner une fois de plus la difficulté qui réside dans le fait que beaucoup de personnes issues de l'immigration ayant acquis la nationalité belge à la faveur d'une naturalisation, on ne connaît plus au niveau du registre national leur nationalité d'origine. Perrin a montré qu'en 2002, 42 % de la population d'origine immigrée résidant en Belgique avaient la nationalité belge tout en restant cependant victimes potentielles des mécanismes discriminatoires sur le marché du travail et dans d'autres domaines. Les banques de données citées ont l'avantage de tenir compte non seulement de la nationalité mais aussi de la nationalité d'origine. Les chercheurs ont identifié dans les bases de données 258 personnes provenant de Turquie et 406 originaires du Maroc, nombres assez modestes comparativement au groupe formé par les Belges. Les résultats doivent donc être interprétés avec pru-

48 Cette enquête "Passage à la retraite des immigrés (PRI)", sous la direction de Cl. Attias-Donfut a été menée entre novembre 2002 et février 2003.

49 Observatoire gérontologique des migrations: Haut Conseil à l'Intégration: la condition sociale des travailleurs immigrés âgés, avis à Monsieur le Premier Ministre. Cet avis a été élaboré à partir des auditions et travaux d'un groupe de travail présidé par Mme Blandine Kriegel, présidente du HCI.

50 ODTI Office Dauphinois des Travailleurs immigrés, Grenoble.

http://ecid.online.fr/french/numero/article/art_87.html

dence... et appellent une fois de plus à des enquêtes de plus grande envergure ciblées sur les personnes d'origine allochtone. Les résultats sont relativement saisissants puisque pour la population totale, le taux de pauvreté est de 12,66 %, alors que pour les personnes d'origine marocaine il est de 55,56 % et de 58,94 % pour les personnes d'origine turque. Dans l'état actuel de l'étude, la ventilation par âge n'a pas été effectuée. En effet, vu le faible nombre d'individus, elle ne produirait sans doute pas de résultats valables. Ces chiffres donnent néanmoins une indication importante: le risque de pauvreté important pour les personnes d'origines turque et marocaine peut produire des difficultés spécifiques à chaque génération (les jeunes pouvant difficilement aider financièrement les plus âgés et vice versa).

A l'heure actuelle, il nous est impossible de déterminer s'il s'agit d'une paupérisation de cette population ou si la situation dans les décennies passées était encore plus mauvaise. Les causes de cette fragilité socio-économique concernant les plus âgés en tout cas sont sans doute à rechercher dans les trajectoires découpées qui ont provoqué des difficultés administratives (des anciens employeurs au pays par exemple), au fait que le travail était essentiellement le fait de l'homme, ce qui conduit à ce que le ménage reçoive la seule pension du mari, au manque de recours à des aides (soit qu'elles leur sont inconnues, soit qu'ils refusent d'y recourir),...

Ces contingences économiques génèrent sans doute des conséquences importantes en ce qui concerne le recours aux services et surtout le placement en maison de repos. On nous a souvent répété que des couples d'immigrés âgés vivent avec une pension de 900 ou 1000 euros pour le ménage, ce qui rend difficile le paiement d'un hébergement ou qui nécessite l'intervention d'une aide sociale, qui fait alors l'objet d'un recours auprès des débiteurs d'aliments. Cela apparaît comme inacceptable pour les personnes d'origines turque ou marocaine. Les raisons économiques peuvent donc constituer un des freins au placement. Ces questions peuvent aussi créer des conflits au sein des familles, par exemple entre membres de la fratrie, certains pouvant intervenir pour aider les parents et d'autres ne le voulant ou ne le pouvant pas. Une assistante sociale en maison de repos nous a raconté cette situation: un homme souffrant de la maladie d'Alzheimer a été placé dans une MR de la Région bruxelloise. Il avait quatre enfants mais ceux-ci refusaient d'intervenir, considérant que cette charge revenait à l'épouse. Celle-ci, vu la lourdeur du cas, ne pouvait plus s'en occuper au domicile. Entre-temps, cet homme a été "retiré" de la première MR et, vu qu'il était domicilié dans la commune de M., a été placé dans une autre MR. Les enfants refusant d'intervenir, le CPAS a lancé une enquête "débitteur alimentaire"... tout cela n'étant pas prêt d'être réglé car une procédure relativement longue peut s'en suivre (remise de l'avertissement-extrait de rôle des enfants et s'ils refusent, demande au SPF Finances...). Même si cette situation peut se rencontrer chez des familles d'origine belge, elle montre bien comment la situation économique peut avoir des répercussions sur les relations familiales. Cela peut aussi expliquer que la solution choisie soit plutôt "la débrouille entre soi", comme par exemple la personne âgée qui circule entre les domiciles des enfants.

Un autre témoignage provient d'une femme, médecin généraliste dans un quartier à forte densité immigrée, qui estime que dans les années qui viennent, il y aura de plus en plus de demandes de places en MR. Elle souligne un versant important de la problématique: le coût d'hébergement. Elle pense qu'il faut y réfléchir maintenant car elle constate dans sa pratique que la plupart des retraités marocains bénéficient d'une faible pension qui ne leur permet pas de subvenir à de tels frais. Elle ajoute que pour contourner ces résistances et difficultés économiques, l'idéal serait de développer davantage les soins et aides à domicile et ainsi accroître la capacité des familles à gérer les situations à domicile avec des équipes pluridisciplinaires: kinés, infirmières, etc., ou encore à développer des services de jour, ce qui serait socialement plus acceptable. Elle remarque donc que la première génération ne

bénéficie que de petites pensions et n'a pas "facile" pour vivre. Peu ont accédé à la propriété. Beaucoup vivent chez leurs enfants et sont aidés par le CPAS (cartes médicales). Ils vivent à minima... Pour elle, la seconde génération semble avoir moins de difficultés et est davantage devenue propriétaire et est donc plus protégée.

Ce que certains intervenants rencontrés soulignent, c'est un vécu différent de la pauvreté chez les allochtones. Pour un psychologue clinicien: "Le problème, c'est qu'on ne montre pas sa pauvreté. Par exemple, nombreux sont ceux qui ont du mal à payer leur facture de mazout, mais ils n'iront pas volontiers au CPAS... Il est difficile de frapper à la porte d'un service social".

Par ailleurs, Nathalie Perrin et Béa Van Robaeys dans le rapport "La pauvreté chez les personnes d'origine étrangère chiffrée" remarquent que: "En ce qui concerne les conditions matérielles d'existence, la première génération a peut-être une image plus positive en terme d'amélioration de ses conditions d'existence par rapport à une jeunesse passée dans le pays d'origine. La plus jeune génération, socialisée dans un contexte d'attentes plus fortes, est pour sa part continuellement confrontée aux déficits matériels et se sent défavorisée par rapport au monde qui l'entoure" (Fondation Roi Baudouin, oct. 2006, p. 20).

La vulnérabilité économique des personnes d'origine immigrée, si elle semble confirmée par diverses études, mêmes parcellaires et incomplètes, laisse cependant en suspens la question de savoir si les difficultés rencontrées résultent de problèmes sociaux spécifiques ou au contraire, partagés avec les Belges de même condition sociale.

A cet égard, un élément de réponse peut résider dans les caractéristiques que certains auteurs attribuent au vieillissement immigré: il s'agit de personnes qui, n'ayant pas encore atteint le grand âge, ont eu pour un nombre important des conditions difficiles de travail, de vie, de logement qui les ont usés et vieillies prématurément. Certains d'entre eux ont pu regrouper leur famille et se garantir ainsi un environnement de vieillissement dans un réseau d'entraide familiale. Les plus anciens bénéficient d'une retraite à taux plein car ils ont pu accomplir des carrières complètes, mais d'autres ont eu des carrières morcelées, avec des périodes de chômage et surtout des difficultés de reconstruction de trajectoires (par exemple perte de documents administratifs ou perte de la trace d'anciens employeurs). Ces derniers se retrouvent alors avec des ressources insuffisantes.

Une description sans doute un peu caricaturale mais qui ne manque pas de réalité pour certains, montre un cumul d'aspects problématiques: retraites insuffisantes, éloignement de la famille qui provoque des va-et-vient fréquents, problèmes de santé dus à l'usure et à des maladies professionnelles ou des accidents de travail, conditions de logement précaires. Il faut ajouter le taux important d'illettrisme, qui rend ardues prises d'information et démarches administratives, ainsi que la faible maîtrise de la langue. Il faut aussi souligner une forme "d'insularisation" dans la société (cf. le pourcentage d'immigrés dans certaines communes), ne favorisant pas le recours à des aides sociales. Les habitudes tiennent à la fois à des particularités de leur expérience migratoire et de leurs cultures, alimentant la méfiance envers les institutions et acteurs sociaux du pays d'accueil.

L'ensemble de ces conditions et caractéristiques expose de façon importante cette population vieillissante à l'inégalité et à la discrimination. Pour Alidra et al., "on remarque la difficulté chez cette population à construire une demande collective négociable. Cette catégorie de population est en quelque sorte piégée historiquement: elle constitue probablement une forme "résiduelle" du processus migratoire, légitimé uniquement par la forme de travail correspondant à la société industrielle. En effet, la nouvelle société post-industrielle et les nouvelles mobilités liées à la mondialisation développent déjà d'autres figures et d'autres trajectoires. Ce nouveau contexte vient augmenter le risque d'oubli ou de désintérêt pour cette population et l'exposer encore plus à une violence symbolique et silencieuse". (Alidra et al., 2003)

11. VIE SOCIALE

Loisirs - participation associative - activités - temps libre - politique - interculturel - pratique religieuse

La thématique du vieillissement des allochtones est généralement abordée sous l'angle de l'aide et des soins; et aucune étude scientifique n'a été menée sur la question de l'utilisation du temps libre chez les allochtones vieillissants en Flandre et aux Pays-Bas. Cette question n'est abordée que de manière vague dans d'autres contextes, signale Sigrid Van den Fonteyne dans un mémoire VUB intitulé "Grijs met een kleurtje. Welke wensen hebben ouderen van Turkse en Marokkaanse origine op vlak van vrijetijdsbesteding?".

La mise à la pension modifie les rapports au temps et aux relations sociales de manière différente de chez les autochtones, observent les auteurs d'un rapport du Centre Culturel Arabe en Pays de Liège⁵¹ en 2005.

Ces constats de part et d'autre de la frontière linguistique les ont amenés à une première analyse⁵² – de fraîche actualité – de la situation à partir d'entretiens, soit avec des témoins privilégiés, soit avec des allochtones vieillissants. Nos rencontres affinent également leurs observations.

Le CCAPL note que les populations du troisième âge d'origine arabe ne fréquentent pas ses activités, même quand elles leur sont spécifiquement destinées, et il en est de même pour les animations proposées par la ville. "Elles vivent en retrait de la vie sociale et culturelle", est-il constaté. Même constat d'une assistante sociale d'un centre de contact à Bruxelles: "Les Marocains ne participent pas aux activités ou animations proposées, contrairement aux allochtones sud-européens. Ils ont une autre façon de s'occuper". Le sujet est d'ailleurs à l'ordre du jour du sous-groupe senior de la Coordination sociale de Bruxelles-Ville. Une médiatrice marocaine du Dienst Centrum Forum vzw confirme: "ils n'ont pas d'intérêt pour les "loisirs autochtones"". Chez Mémoire Vivante⁵³ aussi, déjà avant 1998, les intervenants sociaux observaient et se posaient la question: "Où sont les vieux immigrés du quartier Josaphat? Pourquoi ne sont-ils demandeurs de rien alors que le réseau mis en place atteint la population belge âgée, qui réagit positivement. Réponse: ils n'ont pas besoin de "clubs" de vieux, car ils trouvent une place, une valorisation, un rôle au sein de la famille. Ils n'ont pas besoin de nous, les autochtones, les institutionnels."

"On a une impression de grand isolement pour eux, un peu moins pour les hommes" invoque cependant une assistante sociale d'un centre de contact bruxellois. Ce constat d'isolement est-il une projection ou une réalité vécue? Est-il à peser à l'aune de nos critères occidentaux?

Dès lors, puisqu'à l'offre ne semble pas correspondre une demande, celle-ci existe-t-elle?

Trois modèles occupent le terrain en termes d'utilisation du temps libre dégagé avec l'âge: disengagement theory – activity theory – continuity theory (Van den Fonteyne, 2006, p. 13). Ces modèles renvoient à une vision occidentale des temps et se construisent par rapport à un repère temporel précis: la pension.

51 CCAPL – Centre Culturel Arabe en Pays de Liège – Expérience relatée dans le chapitre "Initiatives".

52 Van den Fonteyne ne note pas de différences significatives selon que les résultats obtenus viennent de l'une ou l'autre communauté, turque ou marocaine.

53 *Projet de la Gerbe à Schaerbeek depuis 1989. Voir chapitre "Initiatives".*

Un repère sans grande consistance quand on se rappelle que les carrières de la première génération d'allochtones turcs et marocains sont souvent à la fois éprouvantes et cahotiques. Premières victimes des crises économiques, touchés par les maladies professionnelles, accidents de travail ou chômage de longue durée, ils connaissent parfois très tôt ce droit "coupable" au temps "inutile".

Les femmes, elles, restent le plus souvent au foyer, financièrement dépendantes d'un époux à faible revenu.

Dans ce contexte, la pension et l'âge de 65 ans, liés à une nouvelle liberté dont il faudrait profiter, semblent très éloignés de la réalité quotidienne.

Entre le travail, la gestion de la débrouille et les enfants, le temps libre leur est un terrain relativement inconnu, il n'existe pas de tradition à organiser ses loisirs, la logique de planification du temps libre est absente. La plupart ne portent pas en eux une culture des loisirs, voire une "civilisation des loisirs" telle qu'elle s'est construite dans les pays d'Europe occidentale... à partir de l'avènement des congés payés, faut-il le préciser.

"Durant les six mois que les Turcs de la première génération passent en Belgique, leurs occupations se partagent entre les soins médicaux, la mosquée, le Ramadan, la famille, les paperasses (l'administration). Ils n'ont pas d'activités de loisirs, au sens courant de ce terme, alliant consommation et enrichissement personnel", déclare une témoin privilégiée turque.

On note un réinvestissement religieux: le temps sur terre doit être utile puisqu'il faudra en rendre compte plus tard, ce qui va à l'encontre de l'idée de loisirs. "La fréquentation de la mosquée est pour un grand nombre un retour aux pratiques délaissées et une opportunité pour maintenir des relations sociales élargies. (...) La pension est le temps du pèlerinage vers La Mecque."⁵⁴

Enquête menée en France auprès de vieux immigrés maghrébins au sujet de leur comportement religieux

"L'ensemble des interviews de notre enquête converge sur un comportement identique: un retour à la foi islamique des vieux travailleurs immigrés, mais loin de tout fanatisme, et d'une façon très personnelle, comme le dit l'un d'eux: "la route de Dieu, chacun doit la savoir et la trouver en lui-même. La religion, oui, mais avec mesure". Nous n'attribuons ce phénomène ni à un comportement somme toute assez commun aux personnes âgées en Occident ou en Orient ni à un certain prosélytisme de l'islam reconnu depuis cinq ou six ans en France. Nous faisons plutôt l'hypothèse que cette confiance renouvelée dans l'islam recèle une quadruple fonction symbolique de réparation, de refuge, de réappropriation et de réconciliation.

- › En face d'un certain désenchantement sur la situation de leurs enfants et des jeunes de leur communauté, en face d'objectifs insuffisamment atteints dans leur émigration quant à la socialisation, l'estime de soi, ou l'accomplissement personnel, l'islam réassumé évite l'éclatement de la personnalité, répare une blessure (...).
- › En contraste avec les déchirures [décrites plus avant], l'islam apparaît à l'émigré âgé comme

>>>

54 Oserait-on le comparer au tour du monde à la voile ou au "Saint-Jacques de Compostelle-ressourcement" du pré-pensionné belge presque lambda? Un tourisme particulier impliquant un minimum de moyens?



un refuge sûr, un roc solide qui lui, au moins, tient bon et permet de sauvegarder le socle minimal de l'appartenance à une culture et de l'agrégation à une communauté dispersée.

- › Par un stratagème de contournement et une stratégie d'étayage symbolique, la "terre-natale-patrie-sainte", dont l'éloignement provoque la nostalgie, se trouve en partie réappropriée par une nouvelle plongée dans l'islam et les rites coraniques. Les oasis du Maghreb se voient reconduites symboliquement en oasis spirituelles. La partie terrienne, impossible à rejoindre et dont pourtant l'ablation est refusée, resurgit sous la figure de la patrie religieuse. Le géographique se métamorphose en spirituel, comme nous le confie un vieil émigré: "je les connais ici, ils ne retournent pas là-bas, mais ils font la prière. Ils ne repartent pas, mais ils sont revenus à la religion".
- › L'islam retrouvé, dépoussiéré, apparaît enfin comme un ferment de réconciliation et un gage de permanence identitaire. Ce voyage intérieur, ce retour aux sources "sacrées", réconcilie les émigrés vivant sur une terre infidèle avec Allah, avec leur terre partenaire et avec leur conscience. La culpabilisation de la promesse ancienne du retour se trouve atténuée et la position de banni évacuée,..."

Chantreau et Marcoux-Moumen, 1991, pp. 190-191.

Il ressort d'entretiens de Van den Fonteyne (2006, p. 25) que, dans les faits aujourd'hui, les hommes âgés pratiquants des communautés turque et marocaine, dans leur grande majorité, investissent la mosquée à temps plein, lieu de prière mais aussi lieu privilégié des contacts sociaux. A défaut, ils optent pour le café, ses jeux de société et la télévision, qui alimente le débat entre football et actualités de là-bas.

Les femmes quant à elles passent le plus clair de leur temps à la maison, entre la prise en charge des petits-enfants, les visites au triangle famille-voisins-malades, la préparation des fêtes, parfois les cours d'alphabétisation dans leur langue ou dans la langue de la région d'accueil. L'isolement serait cependant plus grand chez les femmes.

Mais il n'apparaît pas s'il s'agit d'un isolement objectif, d'un sentiment subjectif de solitude ou encore d'une perception subjective de l'opérateur de terrain.

Durant leurs temps libres, les allochtones vieillissants n'auraient presque exclusivement des contacts qu'avec leur famille ou des gens de leur propre communauté et liés au quartier, une formule rassurante (sécurité, protection par la langue maternelle, bagage culturel).

Mais selon un bénévole marocain, lui-même du troisième âge, leurs occupations telles que décrites seraient liées à l'absence d'alternatives pour les hommes et au conservatisme ambiant – surtout chez les Turcs – pour les femmes.

Loin du discours ambiant concernant le rôle de la première génération vis-à-vis de ses petits-enfants, le même indique qu'il y a un fossé entre eux. Dans la majorité des cas, c'est la religion qui est leur point de rencontre, mais mal transmise, avec des dérives. Selon lui, les liens des âgés vers les petits-enfants s'effiloquent, sont difficiles et maigres. Il y aurait en réalité peu de transmission, par manque de compréhension de la langue de l'autre, les uns maîtrisent l'arabe ou le berbère, les autres le français ou le néerlandais.

Le CCAPL quand il cherche les raisons de “l’absentéisme” aux activités de loisirs organisées suppose une autre raison: “Questionnement plus délicat: pour les anciens qui les ont connues, la mise en place d’amicales téléguidées et subsidiées par les consulats et leurs pseudo-animateurs culturels (agents de la sûreté) ont connu des insuccès notoires. Une population issue de pays policiers a, peut-être, tendance à se protéger en s’isolant pour échapper de la sorte à la pression sociale beaucoup plus forte dans la culture musulmane où l’on est davantage responsable des errements de son frère”.

Selon Van den Fonteyne, leur méconnaissance en matière d’offre d’activités fait qu’ils n’ont pas le sentiment de passer à côté de quelque chose, d’une inégalité dans ce domaine. Les comparaisons se font à l’intérieur de leur propre communauté –leur référentiel– et pas vis-à-vis des seniors autochtones.

Cuyvers écrivait: “Les temps de loisirs des vieux allochtones demandent aussi une concrétisation structurée. Cela peut se réaliser de deux manières: en essayant de les attirer vers les offres existantes ou vers de nouvelles initiatives développées spécifiquement pour cette cible. Les “dienstcentra” devraient aussi pouvoir leur adresser leur offre, partant de leurs besoins et de leurs souhaits. Les centres de quartier (buurtcentra) et les associations issues des communautés doivent jouer un rôle dans la résolution du problème des temps de loisir. Les autorités doivent stimuler cela en soutenant financièrement les initiatives.”⁵⁵ (Cuyvers, 2002)

Ces deux regards interrogent la notion de désirabilité et notre ethnocentrisme, comme si l’approche des loisirs était universelle et que le fait de ne pas jouir de l’offre disponible était problématique en soi. Le CCAPL, lui, a repéré un discours de non-besoin ou de non-demande puisque leurs aspirations sont censées être satisfaites de manière interne à la communauté, restreinte ou élargie: mosquée, TV, petits-enfants, “copines”, shopping, balade, retour au pays.

Cette précaution prise, nous pouvons cependant relever des freins potentiels à l’usage de l’offre.

Nous avons rassemblé des hypothèses issues de plusieurs sources sans hiérarchisation: la crainte des problèmes de communication dus à une mauvaise maîtrise de la langue, le repli sur soi dû à l’âge, l’influence de la religion et les impératifs qui y sont liés, la prolifération des antennes paraboliques donnant l’illusion d’un rapprochement avec le pays d’origine, la mixité des activités, une santé déficiente, l’infériorisation qui limite l’accès à des activités “intellectuelles”, l’aspect financier, l’accessibilité des lieux d’activité.

Ces freins peuvent également, chacun selon des intensités différentes, affecter un segment de la population autochtone.

Si nous retenons l’hypothèse d’une désirabilité sous-jacente de leur part à des activités “organisées”, trois chemins sont à creuser: une offre généralisée – une offre spécifique – une offre séparée.

L’offre senior traditionnelle ne remplit pas les conditions pour attirer les allochtones (activités mixtes, absence d’espaces de prière, etc.) ou correspond aux habitudes autochtones (pétanque, kermesse, dégustation de vin, bal).

La vie associative allochtone est particulièrement riche, ainsi que le montre Dirk Jacobs. A titre d’exemple, on retrouve aujourd’hui en Région de Bruxelles-Capitale un tissu étendu d’organisations issues de l’immigration. Principalement des petites structures. Selon un inventaire effectué pour la période 1998-2003, 159 associations sans but lucratif (asbl) à caractère turc et 351 à caractère

⁵⁵ Traduction par l’auteur de ce chapitre.

maghrébin ont été recensées, soit un total de 510. Mais seuls 19 % de Marocains font partie d'une ou plusieurs associations, alors que les Turcs affichent 68 %⁵⁶. Tous sont plus actifs dans des organisations belges ou mixtes que dans des associations "ethniques". Outre que le degré de participation à la vie associative est plus élevé chez les Turcs, la plupart des observateurs pensent aussi que la cohésion sociale y est plus grande et que les réseaux sociaux y sont plus solides. (Jacobs, 2005)

Aucune information sur l'âge ou le genre des participants par rapport à ces taux de fréquentation n'est fournie. Cependant, il semble que les organisations "senior allochtone" fassent défaut⁵⁷ et que les sections "troisième âge" au sein d'associations "généralistes"⁵⁸ ne soient ni légion, ni actives⁵⁹. Un espace-temps est ainsi ouvert par défaut aux activités proposées par la mosquée. Il s'agit bien d'une offre séparée, un rien éloignée de la définition occidentale des loisirs.

L'offre spécifique serait celle qui s'adresse à ce public "immigré" au sein d'une association non issue de la communauté ou celle qui s'adresse à ce public "personnes âgées" au sein d'une association issue de l'immigration.

A quelles barrières risque d'être confrontée l'association soucieuse de mixité culturelle? Croisons les études précitées et nos témoins.

En termes de communication, relevons la méconnaissance de la langue véhiculaire ou l'analphabétisme qui empêche de se renseigner et implique éventuellement l'ignorance de l'offre. Le CCAPL suggère le recours à des personnes relais; en effet, selon son expérience, les informations largement diffusées par voie de presse écrite et télévisée, par voie d'affiches et de courriers personnalisés ne portent pas leurs fruits.

Concernant les relais et la promotion des activités, des suggestions sont apparues au gré de nos contacts: faire appel aux associations issues de l'immigration, à la mosquée, à leurs propres enfants ou petits-enfants, à la publicité dans le cadre d'une activité existante ou carrément –selon les médiateurs allochtones– effectuer une visite à domicile pour expliquer si possible dans sa langue le projet, sans avoir peur de repasser puis de reprendre contact encore par téléphone. Cette dernière suggestion n'est pas un vœu pieux mais une pratique pour certains.

Côté financier, d'aucuns mettent en évidence la cherté de certaines activités pour des petits revenus mais aussi le manque d'expérience en termes de dépenses pour des loisirs. Plus, le temps libre n'entre culturellement pas dans la sphère des affaires. Le temps libre ne serait pas commercialisable. A contrario, le CCAPL note cependant: "le prix de 5 euros maximum n'est pas l'obstacle explicatif. La gratuité rencontrerait probablement le même insuccès".

Pour les facettes culturelles, nous mettrons en exergue des exigences liées au respect de certaines conditions culturel-religieuses fondamentales pour les musulmans pratiquants: horaire de prière, nourriture halal, activités non mixtes. La prière qui rythme la journée ou le Ramadan sont à cet égard en porte-à-faux au plan des horaires par rapport à l'offre de loisirs habituellement proposée aux seniors.

56 Etude MIB – *Minderheden in Brussel* – chiffres de 1999.

57 Selon Martiniello, si des associations italiennes et espagnoles pour pensionnés ont été créées, ce n'est pas le cas dans les communautés turque et marocaine.

58 Les associations de migrants sont plutôt tournées vers les familles et les jeunes.

59 Voir chapitre "Initiatives".

Sans compter, la difficulté parfois de convaincre les hommes de laisser leur épouse participer à des activités extérieures. D'après les observations de Van den Fonteyne, il semble que les Turcs aient un rien moins de problèmes avec la mixité des activités.

Il importe également de tenir compte –pour des organisateurs autochtones– que la conception du temps de certains membres de ces populations rend parfois caduque leur propre programmation d'activités (l'ici-maintenant, imprévu, a priorité sur une activité exogène prévue). L'engagement et le respect des horaires sont parfois problématiques. Ajoutons qu'une partie de cette population entre dans la logique des navettes entre ici et là-bas. Or l'agenda des activités proposés par les associations est généralement construit sur le calendrier scolaire, un souci donc dans le cadre d'activités suivies, où la présence régulière est gage de progression et de plaisir.

Quant au type d'activités à proposer, on se souviendra qu'une mauvaise santé liée à des conditions de travail exigeantes, des logements insalubres, une gestion de l'alimentation différente peut avoir un impact sur le choix d'une participation à un type d'activités donné, tout comme le faible bagage scolaire.

Pratiquement donc, certains paramètres –finalement techniques– peuvent être pris en compte, sans que ce soit une formule magique suffisante: activités par genre, prix, horaire, proximité.

Une médiatrice marocaine à Bruxelles insiste pour que l'on soit attentif aux attentes de ce public. A partir de coups de sonde limités, on peut cependant cerner à quoi une partie de la première génération aspire: des activités dans sa langue, des cours d'arabe, des formations/informations en matière de droits, pension, santé, bien-être, sécurité sociale, finances, citoyenneté... du loisir utile.

Une autre tendance est à la détente tant pour les hommes que les femmes: les excursions, le tourisme même de proximité (sortir du quartier), en groupe suscite de l'intérêt. Bénévole dans une association issue de l'immigration, un Marocain âgé insiste: "Il y a un vide dans notre espace. Les gens qui en sont conscients en souffrent. Une nourriture culturelle variée est nécessaire".

Même constat chez un bénévole de l'ASEM à Schaerbeek: cette association qui organise des activités pour Turcs âgés de Bruxelles voudrait pouvoir bénéficier de subsides pour ce faire, notamment organiser des excursions et visites culturelles dans le pays, "sortir les gens de leur quartier".

Dans l'ensemble, les seniors allochtones ne semblent pas vraiment mécontents, ni exigeants d'ailleurs. S'ils sont preneurs d'activités, ils n'en seraient pas les initiateurs (Van den Fonteyne, 2006, p. 32). Les contacts entre allochtones et autochtones âgés ne sont pas spontanés, ils sont le fruit de l'initiative d'organisations ou associations et plutôt de la demande des autochtones. Les résultats s'avèrent positifs.

A Schaerbeek, les Turcs qui participent aux activités interculturelles de Mémoire Vivante "sont heureux d'être là, perçoivent la chaleur humaine, même s'ils ne comprennent rien", dit une bénévole participant au projet.

La responsable de ce projet précise qu' "il n'est pas simple de discuter entre vieux autochtones et allochtones, il y a un décalage tant sur l'aisance à la prise de parole que sur l'habitude de ce type d'activité". La parole est alors souvent prise par un "représentant" du groupe. La fête est, selon elle, un bon moyen de rencontre (Noël/Fin du Ramadan); la culture est une porte d'entrée. D'aucuns reprochent aux activités liées à la culture réciproque qu'elles renvoient l'allochtone à sa culture, une confrontation déjà quotidienne qui réfère souvent à des difficultés dans la vie de tous les jours et suggèrent –dans un souci d'égalité des chances– de partir sur un terrain inconnu des allochtones et des autochtones.

L'alphabétisation

L'alphabétisation occupe un statut particulier en matière de temps libre: un cheval de Troie. Principale activité issue des associations autochtones –depuis longtemps déjà–, l'alphabétisation –surtout chez les femmes– semble une activité bien acceptée. A la fois “temps pour soi” et “affaire utile”, elle est à l'intersection de la rencontre des cultures.

Nombre d'associations en ont fait une activité sexuée, ce qui autorise plus de liberté d'expression pour celles qui y participent et une acceptation de participation plus simple de la part des époux, d'où leur succès. Aujourd'hui les immigrées de la première heure qui, plus jeunes, ont suivi des cours d'al-pha n'y renoncent pas.

Mais des cours spécifiques au troisième âge –moins scolaires avec plus de conversation et moins d'écrit– n'existent pas toujours uniquement pour les femmes. L'un des objectifs de ce type de séances serait de développer le contact opérationnel avec les autochtones et l'autonomie pour ces femmes, surtout dans le cas où l'époux viendrait à disparaître. Bref, autochtones et allochtones se retrouvent sur le terrain de l'utilité, une des facettes du concept de loisir.

Les allochtones sont à la fois demandeurs de cours de langue néerlandais/français mais aussi d'alphabétisation dans leur langue maternelle.

Quelle que soit l'activité, selon Van den Fonteyne, l'animation sera basée sur une relation de confiance, parfois un travail de longue haleine. L'âge et l'origine de l'animateur seraient sans importance pour autant qu'il ait une connaissance de la culture de ceux à qui il s'adresse. D'un point de vue pratique, la connaissance de leur langue par l'animateur simplifie le contact et évite le traducteur. Le genre de l'animateur, par contre, reste une pierre d'achoppement.

Selon l'analyse des résultats de sa recherche, le CCAPL suggère, fin 2005, qu'il semble indiqué d'entamer une recherche ciblée sur les besoins de cette population en vue de pouvoir proposer une offre spécifique pour y répondre. C'est également la conclusion de Van den Fonteyne. Cet avis est partagé par des opérateurs de terrain allochtones.

Selon le CCAPL, le travail en réseau, chaque association –communautaire, de quartier...– apportant son expertise, ferait partie d'une ébauche de réponse aux observations rencontrées de manière récurrente.

Même de rien, sous couvert de loisirs, cet aspect des conditions du vieillir sont révélatrices de l'importance de l'intériorisation de l'espace culturel d'origine et des difficultés qui surgissent à vouloir penser “le bonheur des gens malgré eux”.

12. VIEILLESSES

Anticipations - conceptions - vécu - exil - identités

Vieillir dans l'immigration, c'est vieillir ailleurs (on vieillit nulle part) et c'est vieillir autrement.

Abdelmalek Sayad

Au sein des communautés turque et marocaine installées en Belgique, il n'existe pas encore de réflexion collective structurée au sujet du "vieillir" en immigration. Si cette question ne s'est pas posée à ce jour, c'est d'abord parce qu'elle n'a jamais été perçue "en soi" comme un problème engageant la société dite d'accueil – sauf peut-être dans ses dimensions de reconnaissance sociale et de mémoire historique⁶⁰. La vieillesse, en effet, est majoritairement conçue comme faisant partie du continuum de la vie et n'apparaît pas de prime abord comme appelant des mesures publiques spécifiques. Au contraire, à l'inverse des autres âges de la vie, cette période d'après travail et de dégageant des responsabilités parentales serait plutôt perçue comme une étape privilégiée; celle où, après s'être longuement occupé des autres, c'est enfin à votre tour d'être l'objet de l'attention de vos proches. Si cette perspective apparaît comme un idéal, quoique fortement intériorisé, la vieillesse en immigration est cependant loin d'être homogène. Vieillir dans un quartier connu et apprécié, propriétaire de son logement, où l'on a installé ses enfants – tout en ayant conservé une résidence au pays où l'on retourne plusieurs mois par an –, n'est évidemment en rien comparable aux situations de certaines femmes quittées par leur mari (lui-même parfois réinstallé, remarié, "là-bas"), et laissées sans autre ressource que le CPAS; ou encore, de ces parents venus tardivement par le biais d'un regroupement familial, ne connaissant ni la langue ni les institutions, et que les enfants renoncent à "prendre en charge"⁶¹.

En outre, la situation d'immigration agit très diversement sur la conception de la vieillesse, selon qu'elle concerne la première, la deuxième ou la troisième génération. Les trajectoires de vie, le vécu de l'immigration, l'insertion sociale, le sentiment de déracinement sont susceptibles de modifier totalement la manière de la considérer, de l'anticiper, de la vivre. Difficile dès lors de construire un cadre de référence commun, tout comme d'envisager des propositions-type s'appliquant à l'ensemble des personnes catégorisées sous le terme "immigrés âgés".

60 Ainsi, diverses initiatives visant à constituer une mémoire des multiples immigrations ont récemment vu le jour. On pense à l'Espace mémorial de l'immigration marocaine (EMIM), mais aussi à la réalisation de films et autres documents audiovisuels rassemblant des témoignages d'immigrés de la première génération. Concernant la population turque, voir par exemple le film de Rabia Kaçar "Gurbet demek..." Ontheemding is/ La nostalgie c'est... (2003), réalisé en turc et sous-titré en néerlandais, ou encore celui de Beyar Özhan "Unutulan Nesil" [Een vergeten generatie]. Nous remercions ici Monsieur Ali Ince de nous avoir permis de visionner ce dernier.

61 De tels cas, très problématiques pour ces personnes ne connaissant pas le français et laissées sans ressource, nous ont été racontés par une assistante sociale de CPAS et par un membre bénévole d'une association turque (ASEM), installée Chaussée d'Haecht à Schaerbeek. Celui-ci est régulièrement amené à venir en aide et à accompagner ces parents âgés dans des démarches juridiques et administratives afin de leur donner accès à des droits sociaux et un logement.

L'association des termes "vieillesse" et "immigration" pose d'ailleurs question. Comme le dit A. Sayad: la vieillesse et les immigrés "n'existent que par le discours qu'on tient sur eux. Ils n'existent qu'en tant qu'ils "posent des problèmes" et, à la limite, ils n'existent que par les problèmes qu'ils posent et qui les font exister" (Sayad, 1993, p. 43).

"Migrations et vieillissement sont des phénomènes intimement associés aux transformations profondes de nos sociétés.

La (re)composition du tissu social se fait dans la diversité des identités, dans les appartenances multiples, dans les dialectiques culturelles et les processus d'inclusion/exclusion. Cela étant, l'histoire contemporaine de nos sociétés est aussi l'histoire de la (mé)connaissance, reconnaissance de l'autre, étranger, différent, celui qui est de passage. Cet "Autre", quand il reste, il vieillit – il partage la vie, le temps, et les lieux dans une sorte de croisée de chemins, d'identités, et parfois de sentiments de frustration d'un retour inachevé, voire idéalisé; d'autant plus s'il ne se sent jamais chez soi, et s'il se sent toujours comme en exil.

Les migrations relèvent de ces réalités complexes, à plusieurs dimensions: économiques, sociales, culturelles, démographiques et aussi territoriales. Quoique l'on a souvent privilégié l'analyse économique et démographique de ces phénomènes, des études sociologiques et socio-anthropologiques ont aussi été développées. Elles nous apportent une aide essentielle pour l'analyse du "vieillir immigré". Nous savons que le vieillissement est fortement ancré dans les trajets et projets de vie dont les liens sociaux et les réseaux de sociabilité s'inscrivent dans la construction identitaire tout au long de l'existence. Les projets de retour, structurants du binôme émigrer-retour constituent un axe de l'analyse de ces parcours identitaires. Ils structurent les temps et les espaces de vie marqués par les décisions du départ, l'éloignement, l'aller et venir, le partage du temps et des lieux d'appartenance".

Quaresma, 2006, p. 40.

Pas de perspective univoque donc par rapport à la vieillesse parmi les "immigrés" et leurs descendants. Pour M. Saygin (Union Européenne des Turcs Démocrates – Bruxelles) par exemple, la communauté turque connaît un tel morcellement aux niveaux idéologique, politique, religieux, qu'il est parfois délicat de parler encore de "communauté"⁶². Selon lui, lorsqu'il s'agit d'établir des positions communes en son sein, celle-ci n'arrive pas toujours à trouver des points de convergence. La problématique du vieillissement des immigrés turcs est donc bien présente à ses yeux, mais il serait hasardeux d'envisager des solutions spécifiques. L'important pour la population âgée turque, comme pour tout un chacun d'origine immigrée, est d'éviter un renforcement de ce statut d'"étranger", de lui permettre de jouer un rôle actif, d'éviter l'exclusion. A cet égard, il serait risqué, estime-t-il, de prendre des dispositions en termes d'action publique dans la précipitation. Il s'agit de se donner les moyens de mieux connaître la diversité des situations, les ressources internes et externes mobilisées, ainsi que les souhaits des populations concernées. Une réflexion sur ce thème mériterait d'être menée en réunissant les multiples composantes de la société turque installée en Belgique.

⁶² Nous continuerons cependant, par commodité, à utiliser ce terme.

La “gestion de la vieillesse” immigrée, pense-t-il, est amenée à se poser en des termes très différents à l’avenir. Les difficultés actuelles vécues par la première génération sont essentiellement dues, selon lui, au sentiment de déracinement, et à la multiplicité des cadres de référence au sein desquels, d’un côté on est devenu étranger, et de l’autre, on l’est resté.

Selon une autre témoin privilégiée, d’origine marocaine cette fois, et dont les parents se sont installés en Belgique durant les années ’60, il existe un grand malentendu au sujet de la vieillesse de cette population. Elle a le sentiment que l’on plaque à son propos nos propres représentations négatives de cet âge de la vie, à la manière d’une vision ethnocentrique. Faire de la vieillesse marocaine “un problème” relèverait d’une construction sociale à interroger. Cela participerait d’une nouvelle stigmatisation de “l’étranger” plus que d’une réalité vécue. Selon elle, pour les Marocains, même ayant vécu des années en Belgique, vieillir équivaut à une ascension sociale. Les aînés sont profondément respectés, en raison de leur expérience de la vie. Le dicton suivant résumerait à lui seul cette conception: “Celui qui te dépasse d’une nuit te dépasse d’une idée”.

De cette façon, si la vieillesse ne fait pas l’objet d’anticipation particulière, ce ne serait pas par manque de prévoyance, mais en raison du statut même des vieux, largement privilégié au sein de la société marocaine. Anticiper laisserait supposer qu’il n’en est pas, ou plus, ainsi. S’interroger sur la vieillesse risquerait peut-être de jeter le doute sur la cohésion et l’intégrité de la communauté dans son ensemble; plus encore, sur les conditions de sa continuité. C’est probablement pourquoi ce sujet apparaît chez certains comme relativement “tabou”. L’aborder laisserait craindre d’ouvrir une brèche dans le ciment social perçu comme spécifique d’une certaine identité collective marocaine. Le témoignage de cette personne indique en effet qu’il serait plutôt mal vu de parler de la vieillesse, d’envisager que les vieux puissent poser problème. En réalité, il serait “grave”, déclare-t-elle, de ne pas s’occuper de son aïeul, de vouloir s’en “débarrasser”. Ce serait perçu comme une forme de trahison: “Comment se détacher de son histoire!”.

Dans nos entretiens, comme dans la littérature, les discours relevés autour de cette problématique se distinguent en définitive assez nettement en deux pôles. Le premier, d’orientation gérontologique, a tendance à considérer l’immigration comme un facteur aggravant les problèmes inhérents à la vieillesse (risques d’isolement, de précarité, de dépendance accrus), et estime que les politiques sociales ont un rôle majeur à jouer pour pallier ces inégalités. Le second, d’orientation plus anthropologique, porte essentiellement sur les conceptions culturelles variées de cet âge de la vie, et aurait tendance à craindre que les dispositifs d’action publique ne mettent à mal les dynamiques d’entraide familiales et communautaires spontanément mises en œuvre, ou du moins, n’apparaissent comme une imposition d’un modèle “étranger” aux cadres de pensée différents partagés par les personnes participant d’autres pratiques et représentations culturelles. Plus encore, certains voudraient rechercher dans ces “autres modèles” l’une ou l’autre piste d’inspiration afin de promouvoir une meilleure vieillesse dans la société actuelle. Entre l’option la plus alarmiste et l’option la plus idéaliste, la voie médiane reste encore à tracer. Pour que les immigrés âgés ne deviennent pas davantage une nouvelle catégorie d’“assistés” des politiques sociales qu’une catégorie d’exclus des dispositifs d’aide, de “sans-droits” car ils ne les auraient pas revendiqués.

La thématique de l'exil

S'agissant d'immigration et de vieillesse, la thématique de l'exil a été fort peu abordée en Belgique comparativement aux travaux français⁶³ par exemple. Dans cette mesure, la question des réajustements identitaires au grand âge, et de la souffrance qu'ils sont susceptibles de générer chez les vieux immigrés, a peu fait l'objet de considération. Cela dit, par rapport à la France où la grande majorité des travailleurs immigrés sont venus seuls, le sont restés, ont été installés en foyers, et y vivent toujours⁶⁴, elle se pose probablement en d'autres termes. Des études spécifiques permettraient dès lors de mieux comprendre les conséquences identitaires de l'immigration pour les personnes âgées restées en Belgique, et d'envisager à ce sujet des comparaisons avec d'autres pays où les conditions de vie rencontrées furent différentes.

“L'individu qui a dû quitter son espace d'interconnaissance subit –que son départ soit volontaire ou non– un déracinement qui peut être vécu comme une expérience traumatique et une crise d'identité qui peut prendre des formes régressives diverses (...) Privé de ses racines habituelles, le sujet peut voir divers sens altérés. Celui de l'espace, car les distributions et articulations topologiques de la ville étrangère sont différentes. Celui du temps, car les rythmes quotidiens et professionnels ont changé. Celui des valeurs enfin, car le pays d'accueil a une autre histoire, d'autres repères idéologiques, linguistiques, politiques et religieux, et les valeurs morales tout comme les comportements interactionnels, les mœurs et même les habitudes alimentaires n'obéissent pas aux mêmes règles.

Il s'agit bien sûr de difficultés liées aux relations d'interculturalité, mais ces difficultés dépassent de beaucoup les obstacles habituels dans la mesure où le vieillissement (avec le double sens de l'irréversible: irréversibilité du temps dans le vieillir et irréversibilité d'une trajectoire individuelle qui a perdu l'espoir d'un retour au pays natal) apporte avec lui une distance, un écart de soi à soi particulièrement douloureux et qui ne peut qu'aggraver la crise identitaire que le déplacement a pu engendrer.

Aussi “vieillir” en exil est-il une expérience qui a des conséquences multiples, singulières et originales. La vieillesse comme l'exil sont des phénomènes de contrainte: l'une a des causes chronologiques et biologiques, l'autre de manière générale répond à des facteurs politique et économique. Chaque fois il y a franchissement d'une frontière, celle de l'âge, et celle établie par les Etats. Dans les deux cas le sujet est poussé dans un territoire nouveau et inconnu. Chaque fois il y a écart, rupture et exigences d'adaptation et d'apprentissage dans un milieu ressenti souvent de manière hostile ou aliénant. (...)

Vieillir en exil, c'est vivre une coupure tragique avec la terre natale, ses origines, ses racines, son moi antérieur et aussi avoir pour perspective la pensée d'un retour interdit, impossible. De vivre dans l'irréparable, ce que l'idée présente de la mort ne fait qu'accroître. Vivre en exil, c'est vivre un deuil, être en deuil”.

Montandon, 2006, pp. 6-7.

63 Voir Nicoladzé R., et al. (1993), Sayad A., (1999), Montandon A., Pitaud Ph., (2006), Samaoli O., (1999 et 2000).

64 Voir *Des itinéraires de migrants algériens vieillissants*, Cahiers de l'Observatoire, Observatoire Régional de l'Intégration et de la Ville, Alsace, mai 2002; Gallou R., *Le vieillissement des hommes immigrés isolés en foyer*, CNAV, juin 2005.



Initiatives

Au Nord comme au Sud du pays, des initiatives liées à la prise de conscience (tardive) du vieillissement des populations d'origine étrangère existent depuis un certain temps déjà ou se mettent en place, soit sous l'angle de la réflexion, soit sous celui de l'action concrète, que ce soit dans une démarche émanant d'instances politiques ou à partir du terrain.

Le lecteur trouvera un relevé non exhaustif de quelques initiatives repérées dont les poids symbolique ou effectif sont divers.

La diversité de ces initiatives est à noter dans la mesure où elles traduisent une manière de “coller” aux réalités locales, telles qu'éprouvées ou interprétées par les acteurs concernés (depuis les mandataires politiques jusqu'aux bénévoles du secteur associatif). Ces démarches sont encore limitées et on ne sait pas bien encore à l'heure actuelle dans quelle mesure il est judicieux de les développer toutes plus avant. Elles traduisent en attendant une dynamique sociale chère à la belgitude: l'émergence, autour de questions sociales sensibles ou en voie de mise en scène, d'un tissu foisonnant de réseaux formels et informels, alliant aide publique à inventions ad hoc, sur le terrain, au plus près de la concrétude des situations éprouvées.

Cette même diversité traduit aussi dans le même temps éparpillement et balbutiements tout aussi constitutifs de la belgitude: initiatives au coup par coup, au gré des “prises de conscience” ou volontarismes particuliers, absence de vue d'ensemble et d'anticipation, pauvreté extrême des instruments sociographiques de l'Etat,... Rien ne permet d'avancer que la situation serait particulièrement grave dans le domaine qui nous occupe ici.

A. SOUS L'ANGLE DE LA RÉFLEXION

En Région wallonne

La FéCRI, qui s'attache à développer la dimension transrégionale de l'action des CRI (Centres Régionaux d'Intégration), se penche en 2006 sur la thématique du troisième âge en immigration en s'appuyant sur le travail de deuxième ligne des CRI de Charleroi (CRIC), de Verviers (CRVI) et de La Louvière (CeRAIC). Ce projet est mené avec le soutien scientifique du CEDEM⁶⁵, qui a mené – de décembre 2002 à mai 2004 – deux études commanditées par la Région wallonne: “Les rides de l'immigration. Le troisième âge immigré en Région wallonne”.

Le projet a été initié à partir de l'interpellation des ACLI⁶⁶ de Charleroi, partenaires du CRIC, regrettant l'absence de réflexion et d'action en faveur des aînés de leur communauté.

⁶⁵ Centre d'Etudes de l'Ethnicité et des Migrations – ULg, Prof. Marco Martiniello.

⁶⁶ Associazioni Cristiane Lavoratori Italiani.

Dans le cadre de ce travail, les CRI s'adressent dès lors aux associations issues de l'immigration et partenaires sur leur zone géographique en tant que relais vers le public cible interviewé: les immigrés âgés de 65 ans et plus.

Le CRIC –avec l'aide des communautés turque, marocaine et italienne– s'est chargé de la conception d'un questionnaire ouvert "relatif à l'identification des besoins des personnes du troisième âge de l'immigration en Wallonie". Celui-ci a été validé par le CEDEM afin que les données statistiques soient traitables. Le CEDEM s'est également chargé d'établir des critères pour l'échantillonnage et de la formation aux techniques d'enquête pour les enquêteurs bénévoles, membres des associations volontaires motivées par le projet, et analysera les données recueillies dans le cadre d'entretiens semi-directifs.

Les CRI se chargent de la gestion de l'enquête (contacts, timing, traduction/retranscription, relais terrain-chercheurs, première analyse). Les personnes relais des différentes communautés –des alliés de choix, médiateurs entre la population concernée et les centres régionaux– se chargent des interviews, éventuellement dans la langue du public-cible, si pas en dialecte.

Les données recueillies alimentent et complètent l'étude du CEDEM.

En vue de croiser un maximum de "cas de figure", l'échantillonnage (36 personnes, soit un nombre suffisant pour un effet de saturation théorique) s'équilibre sur trois régions d'immigration (Verviers-Charleroi-La Louvière), trois pays d'origine (Italie-Maroc-Turquie), le genre et la notion d'isolement (vie de couple ou seul). Le critère du niveau d'instruction n'a pas été retenu car non pertinent pour ce public cible aujourd'hui⁶⁷.

La fin des enquêtes était initialement programmée pour fin septembre 2006. Confrontés au phénomène des va-et-vient de ces populations et à leur absence l'été, les CRI ont rééchelonné le projet. Une seconde phase s'adressera, sur base des observations de la première étape, aux intervenants médico-sociaux. Le rapport final est prévu pour 2007. Il permettra à la FéCRI d'interpeller le politique en collaboration avec des structures d'hébergement.

Osmoses, la revue de l'interculturalité en Wallonie, axe son numéro d'octobre-novembre-décembre 2006 sur le vieillissement des populations immigrées, une première après 40 numéros... Confirmation de l'actualité de la thématique et de la prise de conscience tous azimuts qui se fait jour.

En Région de Bruxelles-Capitale

L'Institut d'encouragement de la Recherche Scientifique et de l'Innovation de Bruxelles (IRSIB) a pour missions l'encouragement, le soutien et la valorisation de la recherche scientifique et de l'innovation technologique en concordance avec la politique de la Région en la matière.

De janvier 2006 à décembre 2008, il fournit un soutien financier, entre autres, à un projet de l'UCL⁶⁸ intitulé "Ville et Santé publique: étude des besoins en soins et aide des aînés résidant à Bruxelles".

L'objectif général de cette recherche est de formuler des propositions concrètes pour favoriser une prise en charge adéquate et efficiente des besoins des personnes âgées. Une attention toute particu-

⁶⁷ Le public ciblé est essentiellement celui arrivé il y a quarante ou cinquante ans dans le cadre d'accords bilatéraux en vue d'emplois d'ouvriers dans la mine ou l'industrie, un public considéré comme homogène dans son infrascolarisation.

⁶⁸ Ecole de Santé Publique – CIES, UCL, Prof. Marie-Christine Closon.

lière sera portée aux facteurs structurels et aux caractéristiques de prise en charge des personnes âgées (émergence des réseaux de soins formels et informels) qui permettent de retarder ou de diminuer l'institutionnalisation tout en assurant un soutien à domicile efficient.

Parmi les caractéristiques retenues pour l'analyse, le facteur "ethnicité" sera pris en considération dans les caractéristiques démographiques et sociales, un outil en perspective qui affinera le regard porté sur ledit vieillissement.

Parmi les retombées éventuelles pour la RBC, les auteurs de la recherche notent –outre un état des lieux, des projections, recommandations et stratégies– des monographies dans quelques communautés particulières: maghrébine, turque, africaine, mais aussi très favorisée ou très défavorisée économiquement en vue d'identifier les processus du vieillir et les demandes spécifiques pour les personnes âgées.

En Flandre

Le CPAS et la ville d'Anvers ont initié une recherche menée par un consortium de l'Universiteit Antwerpen et du Limburgs Universitair Centrum⁶⁹, publiée en 2003, intitulée "Hoe elkaar de hand reiken? De zoekende interactie tussen de allochtone ouderen en het zorgaanbod in de stad Antwerpen", un état des lieux et des pistes dont les limites sont celles de l'angle d'approche à la fois politique et pragmatique: l'offre de soins, carcan de la vieillesse plus que de l'immigration.

B. COLLOQUES ET RÉFLEXIONS POLITIQUES

En Région de Bruxelles-Capitale

Les ministres en charge de l'Aide aux personnes, Evelyne Huytebroeck et Pascal Smet présentent l'actualité de la thématique et organisent un colloque spécifique destiné plutôt aux acteurs des soins et aides... et en cela partiel dans ses centres d'intérêt a priori, qui a eu lieu le 19 septembre 2006: "Bien vieillir à Bruxelles: les rides de l'immigration".

A ce stade et en fin de colloque, la ministre annonce souhaiter travailler à l'avenir sur trois pistes:

- › développer l'information: premièrement, par la transmission des actes du colloque. Deuxièmement, par l'amélioration de l'information pour les personnes âgées et leurs familles ainsi que pour les personnes du secteur. Dans le cadre du projet qui sera développé, une attention particulière sera donnée aux particularités culturelles;
- › continuer la réflexion par la mise sur pied de groupes de travail qui créeraient des cahiers proposant des propositions concrètes et des recommandations concernant, par exemple, les deux thèmes de la cohabitation et de la gestion de la diversité;
- › la formation: revoir les cours de base ou la formation continuée pour la formation des directeurs et du personnel (par exemple, par des exigences dans ce sens dans la législation) et organiser des cycles de formation reconnue par la COCOM.

⁶⁹ Consortium UA en LUC, Steunpunt gelijkheidsbeleid, Dr Chris Timmerman.

A l'échelle locale, on notera par exemple que le sous-groupe senior de la Coordination sociale de Bruxelles-Ville aborde la thématique "comment rompre l'isolement de ce public d'allochtones vieillissants?" dans le cadre de ses séances de réflexion. L'information est double: la prise de conscience de l'existence d'un public jusqu'ici non défini spécifiquement et leur catégorisation à travers le choix d'une thématique qui renvoie aux idées reçues concernant l'immigration et la vieillesse ayant cours dans la société d'accueil.

En Région wallonne

Le Conseil wallon du troisième âge mis en place par le Gouvernement wallon⁷⁰ a émis, en séance du 18 mai 2006, un avis relatif à l'accueil de personnes de culture différentes dans les structures d'hébergement à la demande de la ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Egalité des chances, Christiane Vienne.

Côté syndical aussi, la thématique fait tâche d'huile. En juin 2006, le CEPAG⁷¹ organisait à Namur une journée de réflexion intitulée "L'accueil des personnes âgées allochtones dans les hôpitaux et les maisons de repos" en vue de sensibiliser les pensionnés et prépensionnés, les permanents et les délégués syndicaux du secteur non marchand par rapport aux problèmes de l'accueil interculturel des personnes âgées allochtones dans les hôpitaux et les maisons de repos ainsi qu'aux problèmes professionnels et relationnels des travailleurs allochtones du secteur non marchand.

L'association des directeurs de maisons de repos organisait à Namur, le 23 octobre 2003, un colloque intitulé "Diversités culturelles, un défi à relever ensemble".

Lors de ce colloque, Mohammed Malki, directeur d'Accordages⁷², s'inspirait de l'exemple français pour définir des recommandations: favoriser l'accès à l'information, sensibiliser et mobiliser les acteurs concernés, adapter l'offre de services aux attentes des migrants âgés, former le personnel soignant et aidant aux aspects interculturels. Il soulignait que la maison de retraite est envisagée comme la dernière possibilité mais plusieurs conditions doivent être posées dans ce cas: alimentation halal, lieux de cultes et possibilités de célébrer les fêtes religieuses, présence d'un personnel parlant la (les) langue(s) d'origine, au fait des coutumes, etc., présence d'autres résidents de mêmes origines avec qui lier des relations.

Sur le principe que les révolutions ont démarré dans les salons, on ne peut que saluer les recherches universitaires qui descendent dans la rue et les colloques –lieux de revendication, débats, pensées innovantes...–, autant de jalons nécessaires à la sensibilisation à une thématique au départ inexistante, niée, n'ayant pas droit de cité.

Mais on ne sait le temps nécessaire à la traduction en politiques, initiatives ou ouverture d'esprit. On peut néanmoins observer avec intérêt que le débat existe en soi et que les questions sont énoncées sur la place publique.

70 Décret du 5 juin 1997 relatif aux MR, résidences-services et aux centres d'accueil de jour pour personnes âgées et portant création du Conseil wallon du troisième âge (MB du 28 06 97).

71 Centre d'Education Populaire André Genot (FGTB).

72 Accordages, une association Loi 1901 fondée en janvier 2000, a pour objectif de favoriser la culturalisation de la démarche intergénérationnelle dans tous les domaines de la vie en société, la qualité des réalisations grâce à une montée en compétences des acteurs et la mise en réseau des expériences, des savoir-faire et des acteurs concernés.

C. SOUS L'ANGLE DE L'ACTION CONCRÈTE

“Ouder worden in...”, le projet Coffre

Sur le principe que les immigrés âgés ont le droit d'accéder aux mêmes infrastructures que les personnes âgées de souche, l'objectif de la **Communauté flamande** est d'établir un canal de communication durable entre les allochtones vieillissants et le secteur des soins et services au niveau local –infrastructures classiques de soins destinées aux personnes âgées–, deux mondes qui ignorent beaucoup de l'autre, d'où la mise sur pied d'un projet “Ouder worden in Vlaanderen, Ouder worden in Brussel – Kofferproject”.⁷³

Nous nous arrêterons de manière assez détaillée sur cette démarche déjà éprouvée, dont la Communauté française pourrait creuser certaines pistes.

Nous attirons cependant d'entrée l'attention du lecteur sur la balance à faire entre structuration et efficacité d'une part, et d'autre part une forme de sujétion pour le public-cible aux certitudes de nos pratiques et savoir-faire,... du “bien-faire” à la belge.

Le concept du projet d'information “Ouder worden in...” a été acheté aux Pays-Bas⁷⁴ par les provinces de Limbourg et de Flandre orientale en 1998. Le Provinciale Dienst Minderheden a la responsabilité de ce projet.

La province de Flandre orientale a développé une adaptation en turc spécifique à la Flandre; et la province de Limbourg une version en italien. Elles en détiennent respectivement les droits exclusifs.

La vzw El Ele à Gand a été le terrain de test de la version turque et a développé une version maghrébine du “package”, dont elle détient la licence pour la Flandre –d'où le nom Koffer– qui comprend une information de fond, le développement du concept pédagogique, un matériel photo, deux films vidéo, un carnet d'information –localement conçu, quasi personnalisé– pour l'usager potentiel.

Depuis, le projet a également été développé –adapté– en province d'Anvers et en **Région de Bruxelles-Capitale**, où il est coordonné par OVALLO (Overleg Platform Allochtone Ouderen)⁷⁵, une plateforme de concertation créée en 2003 par le “Seniorencentrum” et le Regionale Integratiecentrum⁷⁶ Le Foyer. En 2005, un rapport a été publié évoquant la situation, les difficultés et les demandes de la population des personnes âgées allochtones à Bruxelles.⁷⁷ Ce rapport sert de point de départ aux actions bruxelloises, y compris le Coffre. Le Coffre existe pour l'instant en quatre versions “culturelo-linguistiques” (les Coffres marocain, turc, italien et espagnol). Le but final serait d'organiser et de diversifier les Coffres en vue d'atteindre d'autres populations de personnes âgées bruxelloises, entre autres les nouveaux arrivants (réfugiés, apatrides, sans-papiers, demandeurs d'asile). Le RIC Le Foyer détient la licence pour Bruxelles des versions turque et marocaine.

La ligne de conduite générale du projet est la suivante. Il s'adresse à un public de plus de 50 ans d'une même communauté, qui se constitue en un groupe fixe de maximum vingt participants. L'animation, prise en charge par un animateur/accompagnateur “Koffer” pratiquant la langue maternelle du public

⁷³ “Vieillir en Flandre, vieillir à Bruxelles – Projet ‘Le Coffre’”.

⁷⁴ Au Nederlands Instituut voor Zorg en Welzijn.

⁷⁵ En collaboration avec la Vlaamse GemeenschapsCommissie (VGC) et avec le soutien du “Impulsfonds voor het Migrantenbeleid”.

⁷⁶ RIC – Regionale Integratiecentrum – Centre Régional d'Intégration.

⁷⁷ Berdai S., “Vergrijzing... een kleurrijk gegeven!”, Overlegplatform Allochtone Ouderen, BWR, januari 2005.

(suivant les provinces, issu de l'institutionnel ou personnel de la structure initiatrice du projet), est construite en six rencontres qui s'étalent sur plusieurs semaines. Une deuxième personne, de préférence quelqu'un qui maîtrise également la langue maternelle des participants, prend note.

A l'initiative d'une association locale, un groupe de travail est mis en place, qui guidera, suivra le projet dans son entièreté (promotion de l'information auprès du public-cible, logistique, recherche des experts, rapport et évaluation des sessions, réunions de suivi).

Les six sessions sont structurées comme suit:

1. A partir d'une vidéo "trajectoire", témoignages, comparaison, reconnaissance, droit à l'émotion, canalisation autour des deux dilemmes/angoisses repérés: le retour au pays et la prise en charge des anciens par leurs enfants
2. A partir d'une série de photos thématiques explicites, détection et mise en mots de leurs inquiétudes actuelles
3. Séance d'information (dias/power point) sur l'offre existante. Choix des participants sur des équipements pour lesquels ils souhaitent une information complémentaire
4. Présence d'experts en fonction des intérêts formulés à la séance n° 3. Ils détaillent/précisent les "infrastructures" dont ils sont les représentants et répondent aux questions
5. Visite d'une/de structure(s) locale(s), instigation à faire, seul par la suite, un pas supplémentaire vers ces équipements
6. Vidéo avec témoignages d'usagers allochtones des services, suscitant impressions, commentaires et débat. Evaluation du projet, offre aux participants de continuer à se réunir de façon plus informelle dans le but de créer un endroit où ils peuvent se rencontrer afin de partager leurs expériences.

La Communauté flamande offre le cadre d'un projet structuré aux demandes du terrain et des communautés elles-mêmes si elles en prennent l'initiative. A l'échelle locale, le projet permet de mettre en relation les attentes des uns –les immigrés– et l'offre de services par une explicitation réciproque des non-adéquations et la mise en place de réponses simples et de bon sens.

A la fois action tangible et outil d'analyse, le projet permet à la Communauté flamande, dans le même temps, de capter à la source les angoisses, besoins et questions des immigrés âgés, d'enregistrer, accumuler, croiser ces questions pour identifier les attentes-clés en vue de formuler des réponses politiques en matière d'offre de soins ou d'autres modes de gestion de l'âge.

Cependant le projet Koffer exige une motivation importante des organisations de terrain (ce qui responsabilise celles qui font la démarche mais limite peut-être les demandes) et ne touche alors qu'une tranche infime de la population concernée.

Le profil des participants est sans doute un profil relativement ouvert (selon nos critères autochtones), participant à des associations ouvertes sur la société d'accueil. Vu le relativement petit nombre de sessions organisées⁷⁸, les plus réticents, les plus réservés par rapport au contact avec la société d'accueil passent probablement à côté de cette information. Peut-on table sur un effet tâche d'huile?

⁷⁸ En Région de Bruxelles-Capitale par exemple, le projet a été expérimenté à fin 2006 avec deux groupes turcs, trois groupes marocains et deux groupes subsahariens (Congo, Rwanda, Burundi, Cameroun, dans ce cas).

Le projet “Ouder worden in Vlaanderen”⁷⁹ a mis en évidence qu’une certaine disparité en matière de relation d’aide existait, depuis des soins assurés traditionnellement par la famille jusqu’à parfois l’abandon total des aides informelles.

Bref, suite à une série d’observations quant à l’évolution des modèles familiaux, l’administration de la province Oost-Vlaanderen a décidé de mettre sur pied un cours de “Prise en charge transculturelle par la famille à domicile”, en vue d’optimiser (de professionnaliser?) les compétences des aidants informels dans le cadre des soins à domicile pour une personne âgée nécessitant une prise en charge et de fournir une information à propos des outils (d’aide) disponibles. Entre-temps, le projet se met en place à Bruxelles. Il existe pour toutes les communautés. Suivant les cas, les cours sont donnés en néerlandais ou en français (à Bruxelles) pour les plus jeunes ou, si nécessaire pour les plus âgés, dans la langue de la communauté. En janvier 2007, le projet sera testé une première fois. Après évaluation, la mise en route du projet sur le terrain est programmée à partir de septembre 2007.

Ce cours serait un “win-win”, augmentant la “qualité” de l’aide informelle d’une part, permettant aux associations d’aide informelle d’apprendre à connaître les pratiques culturelles qui y sont liées. Ce cours pourrait aussi amener les participants à des formations professionnalisantes dans le secteur des soins à domicile.

Etant donné que cette initiative a germé à partir du projet “Ouder worden in Vlaanderen”, elle s’adresse dans un premier temps aux familles des participants au dit projet. Néanmoins à Bruxelles l’initiative est conçue de manière plus large, puisque l’offre est ouverte à tous les intéressés. A l’issue du cours, un certificat est délivré à ceux qui ont répondu aux exigences. Dans le cas de Bruxelles, les participants recevront en plus une brochure reprenant tous les services et les dispositions dans le voisinage.

S’il est judicieux de travailler de concert sur deux générations concernées, le fait de travailler avec les “enfants” des participants aux sessions “Ouder worden in...” repose la question d’une “élite” dans l’accès à l’intégration.

Plus interpellante dans cette formation est l’idée de rehausser le niveau des aidants naturels, d’induire –de manière paternaliste ou centrée sur nos propres modèles– une hiérarchisation de la qualité, de définir la “bonne pratique” de manière universelle.

La mise en place d’un certificat à la clé renforce cette vision occidentale et, d’une certaine manière, marchande de l’aide. La deuxième génération est-elle prête à entendre cette approche?

Question Santé?... Une brochure “Regards sur le vieillir en immigration”

Dans le cadre du nouveau décret éducation permanente de la **Communauté française**, l’asbl Question santé a initié un projet intitulé “Questions de société, Questions de santé”. Ce service d’éducation permanente propose des outils pédagogiques qui mettent en avant des enjeux de société situés dans le champ de la santé et de la qualité de vie, sans entrer dans des facettes médicalisantes. S’adressant à un public d’adultes, le service développe depuis 2005 des collections développées en différentes thématiques; l’objectif est de mettre la puce à l’oreille du citoyen en vue de susciter le débat sur la place publique. Gratuites et tirées à 1000 exemplaires (ou téléchargeables sur le site <http://www.questionsante.be>), ces brochures d’une douzaine de pages s’adressent –dans un lan-

⁷⁹ D’après Anderzijds, nr 3 – 2002 – Aide informelle pour les vieux Turcs: traditions et pratique.

gage simple, interpellant – à un public généraliste qui, lui-même, relayera les thématiques sur son terrain d’action. Non exhaustives, mais ancrées dans la réalité et l’air du temps, ces brochures proposent entre autres des expériences, des témoignages pour provoquer la réflexion. Les brochures sont à disposition des associations, des groupes, des collectifs. Des animations à partir de ces outils sont également proposées par le service éducation permanente de Question-Santé.

C’est dans ce cadre et dans la collection “société interculturelle” qu’une brochure intitulée “Regards sur le vieillir en immigration” a vu le jour en novembre 2006, répondant à une discrète actualité. Fraîchement sortie de presse, elle est le fruit de rencontres entre autres avec Infor-Homes Bruxelles, le centre familial belgo-immigré, ... autant de regards mosaïques pour tenter de broser sans prétendre cerner un enjeu multiforme.

Mémoire Vivante, rencontres croisées

En Région de Bruxelles-Capitale, le projet Mémoire Vivante s’inscrit dans le cadre de l’approche du vieillissement au sein d’un service de Santé Mentale à Schaerbeek (asbl La Gerbe).

Le public ciblé est essentiellement composé de personnes âgées vivant à domicile. L’idée est de permettre le décloisonnement entre autres entre les générations d’aînés, de permettre un brassage d’aînés de différents horizons. D’où la mise en place, au départ à la demande des autochtones fréquentant les activités, curieux des autres cultures méconnues du quartier, d’une rencontre mensuelle avec des allochtones âgés inscrits auprès d’autres associations à caractères interculturel ou communautaire. Suivant les cas, les rencontres sont mixtes ou non.

Parmi les thèmes déjà abordés, citons “que dire de la mort” et “ce que veulent les aînés: rester chez eux”.

Habitat kangourou

A Molenbeek, l’asbl Dar Al Amal propose deux habitats kangourous⁸⁰ en location permettant de favoriser une cohabitation harmonieuse entre deux populations présentes sur le territoire de la commune: les personnes âgées belges et la population d’immigrés. L’asbl, propriétaire des lieux, permet la rencontre des futurs locataires puis joue un rôle d’accompagnement.

Si ce projet d’habitat partagé bat en brèche les stéréotypes de la gestion du vieillissement et met en avant la richesse d’une société hétérogène, il ne répond en rien à la difficulté à vieillir en immigration puisqu’il met en présence des “étrangers”: autochtones vieillissants et jeunes allochtones. Mais l’habitat kangourou⁸¹ pourrait être une réflexion au sein même des communautés et des familles quant à la logique d’aménagement et d’interaction dans leurs propres résidences, ce que d’aucuns mettent déjà en œuvre si l’espace le permet. Question de bon sens!

⁸⁰ En référence à la sécurisante poche du kangourou, une personne âgée s’installe au rez-de-chaussée d’un habitat tandis qu’un jeune ménage ou une famille occupe le reste de la maison.

⁸¹ Interpellation de Dominique Braeckmans, Ecolo, à Françoise Dupuis, secrétaire d’Etat, à la séance du 23 05 06 de la Commission du logement et de la rénovation urbaine du Parlement de la RBC et réponse de la secrétaire d’Etat: “Actuellement, je n’entrevois pas la possibilité de soutenir les logements kangourou à travers les politiques gouvernementales, si ce n’est en organisant des campagnes de sensibilisation et en mettant sur la place publique l’exigence de solidarité systématique. Il faut souligner les avantages de cette formule pour qu’il y ait suffisamment de membres du public qui s’y intéressent.”

Pratiquement, par exemple des primes ou autres formules (projets d'écoles d'architecture, stage de métiers de la construction, partenariats CPAS-écoles professionnelles, ...) pourraient être créées pour soutenir des aménagements spécifiques.

Activité rencontre

Pendant un an, la section senior de "Avenir asbl" à Saint-Josse, une association issue de l'immigration, a mis en place une activité "rencontre petit-déjeuner senior" une fois par semaine en présence d'un invité qui intéresse ce public (échevin, chef de la sécurité,...). La demande d'énergie pour stimuler la présence et créer l'habitude même si le public est intéressé n'a pas permis que l'activité perdure. La section senior est aujourd'hui en latence, contrairement aux sections "jeunes" et "femmes".

Une réflexion sur les mariages "endomixtes"

Se fondant sur le constat d'une souffrance générée par les mariages endomixtes⁸², tant pour les couples mariés de la sorte que pour leurs parents vivant dans le pays d'origine ou en Belgique, le Groupe Santé Josaphat (Schaerbeek) a récemment mis sur pied un outil de prévention –film⁸³ et cahier pédagogique– intitulé "Mariage: aller-retour"⁸⁴. En présentant des témoignages de mères et de jeunes sur les difficultés provoquées par les situations vécues (espoirs déçus, distance culturelle, exil), le but de cet outil est de susciter le dialogue et le débat au sein des communautés concernées, entre autres auprès de la première génération qui marie ses enfants et petits-enfants, en vue d'amener à d'autres possibles. C'est ici l'importance du dialogue entre les générations (et les cultures) qui est mis en évidence, de même que "la prise de conscience" des conséquences des choix collectifs.

De l'usage du théâtre pour le partage d'un travail de recherche

Une première ce 26 octobre à Schaerbeek à l'initiative de RenovaS⁸⁵ dans le cadre du contrat de quartier Lehon-Kessels.

Une nouvelle écrite par Altay Manço, "Turquie-Belgique: allers simples?"⁸⁶ sert de point de départ à une conférence-débat sur l'état de l'immigration –turque entre autres. La séance se déroule dans les locaux de l'APAB, l'Association de la Pensée d'Ataturk, le public est équitablement mixte auto/allochtone, la nouvelle est lue/interprétée par un comédien du théâtre Maât. L'auteur intervient en cours de lecture puis reprend la main pour un questions-réponses avec autotraduction en turc de la séance, qui théorise les impressions.

Cette courte nouvelle brosse une trajectoire, celle de personne en particulier et de tout le monde à la fois, indique l'auteur. En quelques pages, Manço fait la synthèse personnifiée de son travail de recher-

82 Il s'agit de mariages intracommunautaires, souvent "arrangés", entre partenaires dont l'un est installé dans un pays d'accueil tandis que l'autre le rejoint depuis le pays souche.

83 "Mariage: aller-retour" de Mustafa Balci.

84 Commande du coffret pédagogique: CEDIF – cedif@planningfamilial.net

85 Depuis 1996, RenovaS asbl –Rénovation à Schaerbeek– joue pour la commune le rôle d'interface entre les initiatives régionales en matière de réhabilitation et revitalisation urbaines et les habitants de Schaerbeek.

86 Publication prévue en 2007 dans A. MANÇO, *Turcs en Europe, l'heure de l'élargissement*, L'Harmattan.

che sur l'immigration, toutes thématiques confondues. Par cette proximité – plusieurs personnes dans la salle avoueront se reconnaître pleinement dans l'histoire d'Ali–, l'auteur rend très accessible la réflexion par rapport au cheminement de la première génération de migrants turcs en Belgique et du témoin qu'elle transmet.

Curieusement, Manço fera mourir Ali quinquagénaire, qui n'entrera pas dans "notre" troisième âge. Mais il se fait rattraper par la salle. Une vieille dame ne manque pas de repérer le sort non dit et peu envieux de l'épouse d'Ali et de le comparer à ses observations à l'Hôpital Saint-Etienne de Saint-Josse.

Confirmation des constats: le troisième âge immigré est très peu étudié. C'est aujourd'hui que cette immigration vieillit. Personne n'a anticipé. Il faut faire œuvre d'imagination.

Quand l'associatif et l'enseignement collaborent

En Région wallonne/Communauté française Wallonie-Bruxelles, une initiative associative – particulièrement intéressante dans son concept – s'est déroulée durant l'année académique 2004-2005 en région liégeoise. Il s'agit d'un rapport de recherche exploratoire mené conjointement par le Centre Culturel Arabe en Pays de Liège (CCAPL) et l'Ecole Supérieure d'Action Sociale (ESAS).

La collaboration part de deux opportunités. D'une part, l'observation de terrain, celle du monde associatif et d'éducation permanente (CCAPL) qui définit son objet: la très faible représentation, si pas l'absence, de participation d'un public "troisième âge" arabe et/ou musulman à des activités socio-culturelles qui leur sont adressées. D'autre part, la mission des Hautes Ecoles, à qui le décret fondateur du 5 août 1995 accorde d' "(...) assurer des services à la collectivité notamment par une collaboration avec le monde éducatif, social, économique et culturel", dans le cas qui nous occupe, par le détachement d'un enseignant volontaire à raison d'1/10 temps pour la gestion du projet et l'appel au volontariat d'étudiants motivés (ESAS).

L'intuition du CCAPL a été de percevoir la richesse d'un apport d'étudiants assistants sociaux d'origine maghrébine dont le parcours personnel fait le pont entre deux mondes. Cette fonction de traduction autant culturelle que linguistique ou sociale s'est révélée un atout précieux.

Insistons sur le côté volontaire pour les étudiants de s'engager dans cette recherche exploratoire basée sur des entretiens individuels et la distinction claire entre ce travail d'enquête et leur cursus académique.

Remarque générale cependant, le manque de moyens ne permet pas aux Hautes Ecoles de consacrer une part notable de leur potentiel à la recherche appliquée ou aux services à la société⁸⁷.

87 Cf. annexe 2 de l'avis n° 63 du Conseil Général des Hautes Ecoles, adopté le 2 juin 2005, Document 2005/32.

CONCLUSION

Ce listage des initiatives –qu’il relève de la réflexion ou de la mise en œuvre, de la volonté politique ou de l’initiative locale, du ponctuel ou du projet établi dans la durée– démontre à tout le moins que dans chaque région, communauté, la thématique est d’actualité. Reste à tisser la toile qui fera que les projets aient la visibilité nécessaire pour générer des petits.

En effet, un certain nombre d’initiatives proches du terrain semblent un projet quasi unique, une expérience pilote –riche pour ceux qui la mettent en œuvre– qui, même si elle est relayée –comme les habitats kangourous cités régulièrement en modèle–, ne semble pas produire d’effet boule de neige. Manque de communication? Envie d’initier simplement, sans volonté de s’inscrire dans la durée? Manque de soutien financier des pouvoirs publics pour soutenir la duplication de projets créatifs?

A titre exemplatif, la référence récurrente au projet, pourtant “microscopique”, d’Al Manar dès qu’il est question d’aborder l’interculturel ou l’intergénérationnel dans l’espace privé démontre à quel point sont rares les initiatives créatives à mettre en lumière.

Cependant, en 2006, on relève un emballement de la thématique, reflet d’une réalité “en route” mais longtemps occultée.

Le piège serait cependant le “tout-à-l’action” pour rattraper le temps perdu, sans avoir pris le temps du dialogue qui mettrait en évidence le tronc commun de l’approche des vieillissements des différents partenaires auto- et allochtones: politique, institutions et services, communautés.



Conclusions

Au terme de ce parcours aux croisements multiples, conclure requiert principalement de dégager quelques perspectives en prélude aux recommandations.

Interroger l'évolution du vieillissement des immigrés, ces "autres" venus d'ailleurs, en Belgique, ramène inexorablement à interroger avec la même intensité les conceptions et les manières du vieillir en Belgique, à interroger ce faisant les perspectives du "bien vieillir", voulu, effectif, attendu. Nous avons rappelé aussi souvent que possible les effets de miroir incontournables de l'investigation à propos de ce qui se décline si facilement comme "étranger". C'est à chaque page sur les étrangetés de l'altérité que l'on se heurte; sur les étranges (... et si banales en même temps!) contorsions du sens commun pour accepter cette altérité existentielle.

Les défis implicites de cette double interrogation sur nos temps et nos espaces dépassent largement le cadre de cette mission. Limitons-nous donc à suggérer une sorte "d'état d'esprit" à l'égard des questions posées. Il reviendra à chacun d'en soupeser la profondeur philosophique et aux groupes, institutions et communautés concernés d'en mesurer la portée politique. En amont et en aval de l'action repérable sur la scène publique.

Cet état d'esprit est ancré dans la démarche même: les successives thématiques abordées sont autant d'instantanés de l'état des lieux, croqués par des "plumes" hétérogènes, aux colorations nuancées, sous-tendus par une pluralité de points de vue auxquels nous n'avons pas souhaité infliger la réduction d'une parole uniforme, avec les redondances immanquables que cela produit. A l'image des entrelacs du réel en sa complexité. Que le lecteur y trouve comme une ponctuation du plaidoyer implicite pour refuser l'homogénéisation et affirmer la pluralité des identités. Et la volonté de donner une acception on ne peut plus large à la notion d'expertise. A propos des experts comme des immigrés: de qui parle-t-on au juste?

Revisiter le temps et l'espace

Temps et espace sont tous deux malmenés et rappellent inlassablement à l'ordre du réel l'esprit en vagabondage. C'est dans l'ordre des choses.

Tous deux se font insistants en ces temps d'interrogation précisément sur l'ordre et le désordre, proportion du sentiment d'impuissance ou du désarroi diffus, prêt à se focaliser sur les plus archaïques de nos peurs, dont le vieillissement et l'altérité sont des figures emblématiques commodes. Plus on en parle,... moins on en dit.

L'espace fut malmené sans doute dans notre propos. Il implose, il explose, il se fait virtuel, il s'en "oublie" des pans entiers. Ainsi, les facteurs d'immigration sont éminemment variables selon les périodes et conjonctures. S'attacher aux vieillissements des populations turques et marocaines –conséquence essentiellement des flux des années 60 et 70– ne doit pas faire perdre de vue que la donne peut évoluer rapidement. Un nombre grandissant d'autres cultures (Balkans, Chine, Afrique centrale, Brésil, ...) seront (ou pourraient être) concernées par le vieillissement plus ou moins rapidement.

Et cela ne fut pas abordé en tant que tel, nonobstant la diversité des cas de figure rencontrés ici et maintenant.

Le temps quant à lui, perpétuelle énigme, s'est montré à chaque ligne, de la plus méthodologique à la plus philosophique. Joli renvoi, qu'il nous plaît à considérer comme une urgence de méthode – y compris politique –, à l'histoire, à la démographie, aux trajectoires des personnes. Rappelons-en les points forts.

Au plan méthodologique: la centration sur les processus, leurs continuités et ruptures, au détriment des coupes, ainsi que l'attention portée aux effets de cohorte.

Au plan des pratiques, le souci de profiler une anticipation réflexive, raisonnablement contrôlable, dépouillée autant que possible de stéréotypes antihistoriques et l'encouragement à revisiter avec le recul du temps, l'histoire du vieillissement d'autres cohortes d'immigration.

Entre l'universel et le spécifique, où est le problème?

Manière de dire ici autrement ce qui le fut déjà. Au fil des grandes questions sociales balayées, l'attention fut portée à leurs dimensions spécifiques lorsqu'il s'agit des immigrés turcs et marocains vieillissants. Bien réelles et contingentes, elles font l'objet d'attentions diverses, repérables en maints endroits des "terrains concernés". Ces spécificités disent la singularité des cultures, en même temps qu'elles reflètent l'humaine diversité. Et alors? And so what? Il en va ainsi. N'est-ce bon ou bien en soi?... Ou alors n'est-on pas capable de "faire avec"? D'"intégrer" CELA, ces similitudes des quêtes et détresses, sous des emballages culturels variés? Inscrites dans des moments différents d'histoires, d'Histoire.

Ne peut-on s'employer à revisiter l'histoire (pas seulement dans les cours d'histoire) et se remémorer les cycles longs ou moyens d'un Braudel? Nous y apprendrions peut-être à prendre le temps de laisser du temps au temps, à nous distancier quelque peu de la frénésie de la réponse immédiate. A nous imprégner de l'histoire de la mobilité des forces de travail sous l'Ancien Régime, à voyager en compagnie des itinérances et territorialisations successives qui ont fait, défait,... et referont peut-être encore, entre autres, l'Europe. Nous aurions bien des leçons à tirer sur ce qui fait, défait et refera sans doute encore nos ouvertures et nos frilosités, nos capacités d'absorption qui souvent furent des gourmandises plus ou moins avouables, plus ou moins savoureuses.

En somme l'utopie fondatrice de ces pages est celle de l'inlassable inventivité des hommes à reconstruire le réel, à vouloir meilleures, ou moins pénibles à tout le moins, leurs conditions concrètes d'existence. Misons que les recommandations qui suivent ne soient pas un catalogue d'objets introuvables.



Recommandations

Le terme est audacieux. Il s'agit plutôt de formuler ou reformuler les suggestions qui nous ont été confiées au cours de l'investigation et de traduire en réponses concrètes les constats de lacunes, difficultés, souhaits d'amélioration, voire encore rêves inventifs, exprimés au cours des entretiens et au fil de nos réflexions.

Les deux volets de ces recommandations sont indissociables: l'esprit et la lettre. Le bon sens et les mesures concrètes. Sans le premier, le second risque de n'être qu'un lot de techniques "ready made", une sorte de réassurance dans l'illusion de la maîtrise techno-rationnelle des conduites humaines. Sans le second, le premier demeure inventaire de vœux pieux.

1. LE BON SENS, OU LE PARI SUR LES MANIÈRES DE VOIR

Eviter d'inventer des difficultés là où il n'y en a pas a priori

Les dimensions historiques et émotionnelles des questions de l'immigration incitent sans doute plus que de raison le quidam occidental à prendre des mesures de "rattrapage", pour bien faire. Bien des exemples nous ont pourtant montré que cette façon de faire n'est pas nécessairement porteuse d'amélioration subjective de la qualité de vie. L'organisation des relations et des solidarités intergénérationnelles en est l'exemple le plus patent. Il en est d'autres, plus frappants encore, comme celui de la mobilité, du rapport au logement et à la propriété et, dans une certaine mesure, de multiples activités à mettre au chapitre culturel.

Une logique réparatrice d'intervention risque de mener trop facilement à croire, en toute bonne foi, que le mieux à faire, ou même la seule chose à faire, est d'offrir les mêmes modèles d'action, les mêmes services, que ceux qui font, ou ont fait leurs preuves ici. Cet ethnocentrisme ordinaire de l'autochtone ne peut être combattu sans un travail permanent de meilleure connaissance et de compréhension élargie de l'altérité.

Il ne faut pas voir dans cette assertion un déni ou une édulcoration des questions sociales sous-jacentes. Au contraire, il nous semble que c'est une des seules issues pour éviter d'enfermer "la question des immigrés vieillissants" dans le carcan de la question de l'immigration en général, et de se centrer sur les priorités qui ne sont pas spécifiques de la situation d'immigré: la pauvreté dans certains cas, les inégalités sociales très souvent dans les rapports sociaux (trajectoires professionnelles, genre, liens sociaux, vieillissement différentiel,...).

Pour dire les choses plus platement: acceptons l'idée que la désirabilité de nos modèles culturels n'est ni évidente, ni acquise a priori. Et ce pour chacune des questions abordées, en particulier le statut de la vieillesse, les conceptions de la mobilité, les standards de la richesse, les normes de la solidarité, de "bien-être". A cette condition, il devient concevable de recentrer les priorités d'une part (les inégalités d'accès aux ressources collectives) et les spécificités (la situation d'immigré vieillissant, en sa diversité de cas de figure).

Penser l'intégration dans sa complexe diversité

Les conceptions et les évaluations subjectives de l'intégration ne sont pas monolithiques. A maintes reprises, des témoignages et des cas de figure nous ont appris combien des situations "difficiles" sont –peuvent être– gérées informellement, hors de la scène publique ou d'une quelconque intervention officielle. Et qui plus est, que cela peut être souhaité tel pour certains d'entre eux (comme par exemple l'aide aux aînés en perte d'autonomie). Ou encore que ce que l'on nomme parfois à mauvais escient le repli communautaire peut être voulu, organisé.

Plus encore, selon les communautés, sous-communautés et générations, les "inventions du social" sont nombreuses, variées,... "échappent" en quelque sorte à ce que tant de décennies d'Etat providentiel et puis assurantiel nous ont appris à considérer comme une élémentaire fonction protectrice de l'Etat (voir par exemple le développement des soins et services à domicile).

Troublant sans doute ce constat que l'universalité posée par la doctrine de la sécurité sociale n'est peut-être pas vécue universellement comme désirable ou comme un dû! Troublante cette invitation à devoir imaginer que des modes d'intégration peuvent ne pas signifier absorption. Exigeante enfin la déduction qui s'impose: l'intégration, comme l'exclusion, est un jeu qui se joue à deux. Il y a encore du chemin pour que devienne réalité l'intention d'accepter l'autre dans sa différence. Y compris là où elle nous échappe.

Encourager, soutenir, développer

S'il n'y avait qu'une recommandation à formuler, ce serait celle-là, en ce qu'elle porte en elle la trace des indices favorables de l'histoire: les sociétés ouvertes, plurielles, culturellement métissées se développent. Les autres, non. L'investigation a montré que des initiatives locales naissent ou se développent en maints endroits, visant à favoriser ici les rencontres interculturelles, là la communicabilité intergénérationnelle. Leur éparpillement témoigne d'un "social se faisant". (cf. chapitre "Initiatives")

Apprivoiser les vieillesse d'ici et d'ailleurs

Les préoccupations autour de la vieillesse sont un révélateur puissant des difficultés (voire blocages) de compréhension entre les cultures allochtones et autochtones. Les effets de balancier constatés sont à la mesure de l'intérêt et des promesses des initiatives possibles. Cependant, débat et réflexion devraient d'emblée se situer au-delà (et pas à la place) des expériences pilotes et politiques sociales "interculturelles" et/ou "intergénérationnelles". C'est d'une véritable question philosophique et de civilisation qu'il s'agit: celle de la puissance des rapports au temps et à la mort.

Avancées en âge, vieillesse, vieillissement, rapprochement de l'inéluctabilité de la mort (même lorsque la finitude est posée comme seulement terrestre) font l'objet de représentations, de normes, d'attentes, évidemment variables selon les cultures. Et dans le temps, et dans l'espace. Les pesanteurs de cette dimension de l'existence prennent ici une coloration particulière. Forte, tranchée, en même temps qu'ouverture à la palette de l'arc-en-ciel. Il serait vain et stérile de ne pas poser cette dimension de la vie de manière centrale. Sauf à vouloir renforcer plus avant les réponses technicistes de gestion sociale.

En Belgique, comme dans la plupart des pays d'Europe occidentale⁸⁸, le constat n'est plus à faire d'une difficulté structurelle, institutionnelle et culturelle à assumer symboliquement la vieillesse, à reconnaître le vieillissement comme un processus de la vie et à admettre que ce qu'on appelle le vieillissement de la population, pour autant qu'il soit réel, n'est pas en soi un drame de civilisation. Ce n'est pas un effet neuf de l'industrialisation. Sa montée en puissance comme instrument de gouvernement l'est par contre. Cela a engendré dérives, ambivalences, violences symboliques à l'égard du statut de la "personne âgée", de l' "aîné", du "senior". Cela a concouru à ancrer la conviction que vieillir est une diminution de soi, un problème, voire une sinistrose ajoutés aux craintes de voir l'espace et le temps social envahis par les vieux et, partant, les ressources collectives (la sécurité sociale en particulier, cette belle page d'or de notre histoire sociale) englouties par les effets délétères de l'allongement de l'espérance de vie en bonne santé. Même si l'on sait l'usage idéologique qui peut être fait de certaines demi-vérités, l'effet se fait sentir aussi dans un climat d'âgisme, plus ou moins larvé.

Du côté des cultures allochtones qui nous occupent, et en gros dans tout le bassin méditerranéen et l'Afrique, le statut de l'âge, du vieux et du vieillissement véhicule une tradition toute autre: le vieux est traditionnellement estimé, reconnu, honoré. Il est partie intégrante des fils relationnels dans les familles et les communautés. Les aînés sont pensés comme "articulés" à l'ensemble des lieux, temps et solidarités sociales. Avec les variations liées aux histoires des modes de production, de transmission de la terre, d'imprégnations culturelles diverses au fil des siècles. L'immigration a bien entendu apporté dans ses bagages ces trésors de codes du vivre ensemble, des convictions, des pratiques adaptables.

Mais l'histoire bouge. Les temps changent et les générations se succèdent. Cela ne doit pas nécessairement se faire brutalement et les perspectives à 10 ou 20 ans ne justifient pas de négliger les difficultés, ou encore les souffrances sociales d'aujourd'hui, ni de résoudre aussi loin que faire se peut les inégalités d'accès aux ressources collectives par le plus grand nombre, toutes catégories sociales confondues.

Ainsi, nous pensons que tout le monde a à gagner à l'assouplissement des croyances et convictions lorsque ces dernières paralysent le changement et l'adaptation raisonnables aux conditions concrètes d'existence, ici et maintenant.

Ainsi, on n'imagine pas –sauf à faire de la science-fiction catastrophiste– que l'on pourra en Belgique continuer à cloisonner les âges, les cohortes et les générations comme à l'heure actuelle, sans paralyser à la fois le marché de l'emploi, le système de solidarité structurelle... voire même le principe de transmission (aussi bien patrimoniale qu'éducative). Et d'ailleurs cette histoire-là est en marche, timide... et parfois selon un certain repli "communautaire" (dans tous les sens du terme), qui se met à pousser l'immense réservoir "d'années en plus" comme une richesse, un potentiel. Et pas seulement un poids.

De même, ou plutôt parallèlement, du côté des populations allochtones vivant en Belgique, les inflexions données à la tradition sont plus vives que pourraient le laisser penser des réponses rapides ou de convenance. Ou encore les bagages rassurants de la tradition, emportés tout simplement avec soi. Avec des rythmes différents selon les cultures originaires, les trajectoires dans l'immigration et la génération concernée. Interpénétration des cultures (mariages), certes, mais également effets des contraintes de réalités (taille et évolution des logements) et des paramètres économiques (mobilité).

L'accroissement du rythme des changements des conditions de la "marche économique" –diminution du nombre d'enfants, élévation du niveau de scolarisation des dernières générations, exigences du

⁸⁸ Posons ici, trop sommairement la culture belge et ses belgitudes comme un exemple (mouchoir de poche, mais dans les tons) de la culture européenne occidentale de tradition chrétienne, surtout catholique.

marché de l'emploi-, toutes ces facettes de la réalité de l'immigration laissent pressentir que les métissages culturels iront inmanquablement s'accroissant et se précisant. A condition d'être accueillis et encouragés par une perspective "additionnelle" et non réductrice. C'est toute la question de l'éducation à l'autre, aux temps des uns et des autres, aux espaces autres et d'ailleurs. La génération des Marocains de trente ans aujourd'hui continuera certes de souhaiter vivement et de vouloir fermement prendre soin de ses aînés comme sa culture d'origine le lui dicte, mais ne pourra peut-être plus l'assurer dans cette même continuité. Conditions de travail en milieu urbain, évolution des standards de qualité de vie, brèches et modulations dans la conception de la famille: la prise en compte de ces paramètres, que ce soit par lente imprégnation, par résignation, ou adaptation (au sens premier de processus de vie), ne se fera pas sans mal. La génération des actuels "jeunes adultes" payera sans doute un lourd tribut en termes d'atermoiements identitaires. A tout le moins tant que sera présente la cohorte des aînés de la première génération et que demeureront les difficultés d'entrer sur le marché de l'emploi pour les plus jeunes.

Cela prendra peut-être du temps, au cours duquel devront être prises en compte les culpabilités et difficultés matérielles de transition, toutes souffrances présentes dans les passages et transmissions. Refuser de laisser du temps au temps pour cela, c'est figer une situation en ses positionnements de principe. Avec la rigidité dont on sait que l'histoire s'est servie pour façonner des pensées totalisantes.

2. DES MESURES CONCRÈTES, OU LE PARI SUR LA PORTÉE DES PRATIQUES

Les recommandations ci-dessus visaient à tracer une sorte "d'état d'esprit" pour interroger la faisabilité de toute espèce d'initiative. Celles qui suivent en sont l'énoncé, sous la forme d'un catalogue de propositions. Leur mise en registres distincts tient aux procédures requises pour leur mise en œuvre et aux champs de la réalité concernés. Leur classification a l'arbitraire de toute mise en catégorie. Elles suggèrent au total que toutes les compétences concernées par ces questions sont invitées ainsi à favoriser une culture "bright minded".

L'outillage de recherche

Une remarque préalable s'impose: l'insistance que nous mettons dans ce point est portée par les nombreux commentaires, suggestions et regrets formulés en divers lieux du terrain de ne pouvoir disposer de bons outils de travail.

Elle est fondée sur le constat récurrent de la pauvreté cumulée de la recherche en Belgique: extinction des moyens sociographiques au niveau national, ou alors cloisonnements aux niveaux des multiples niveaux de compétences, peu d'encouragements pécuniaires et autres à développer des recherches transversales. On a moins idée, dans le grand public, de la manière dont ceci est encore bien plus criant dans les sciences sociales. La communauté scientifique enfin commence – comparaisons européennes obligent – à exprimer plus clairement son souhait de prendre part à l'ensemble du processus en particulier lorsqu'il porte sur des questions sociales sensibles.

Un examen concerté de la faisabilité des recherches et de l'effectivité de leurs apports pour les décideurs, à tous les niveaux est donc nécessaire.

En clair, le message ici peut se résumer comme suit:

- a) Si la question du vieillissement des immigrés peut être ou devenir une question sociale et politique sensible, il convient de se doter pour y répondre de moyens d'analyse sur des faits aussi objectifs que possible.
- b) Le développement d'une telle instrumentation ne peut se faire en totale extériorité de l'existence de tous les intéressés (connaissance du terrain, approche des conditions de vie concrètes des gens, recherche-action permettant de soupeser la désirabilité des politiques et initiatives sur le terrain,...).
- c) Il est hautement souhaitable dans cette perspective d'aborder sereinement la complexité constitutive de la réalité, historiquement, culturellement, dans l'espace et le temps, au coeur des rapports sociaux et de leurs inventivités,... entre autres par un soutien aux méthodes croisées (e.a. qualitatives), une concertation étayée entre décideurs, chercheurs et interlocuteurs concernés.

C'est dans ce sens qu'il convient de lire les recommandations qui suivent en n'oubliant pas, au passage, de reposer systématiquement, à propos de chaque pôle, une petite batterie de questions, marquées au coin du bon sens d'investigation:

- › Qu'est-il vraiment nécessaire de savoir?
- › Pour en faire quoi et avec qui?
- › Avec quelle finalité?
- › Comment définir, limiter et éviter les mésusages possibles de connaissances affinées et/ou globales?

Des données quantitatives dignes de ce nom

Pour être en mesure de tenir compte des enseignements du passé (abord rétrospectif longitudinal des cohortes d'immigrations antérieures, e.a. italienne) et pour baliser les positions politiques qui naîtraient d'une visée prospective, il est hautement souhaitable:

- › de réaliser des enquêtes de grande envergure sur les conditions de vie, valeurs, demandes des personnes d'origine immigrée afin de dépasser un biais actuel important des enquêtes, à savoir le faible nombre d'immigrés dans les enquêtes aléatoires (ex: PSBH ou enquête de santé publique). En bref, améliorer l'arsenal statistique démantelé en Belgique depuis plus de vingt ans.
- › d'obtenir le droit d'accéder à la nationalité d'origine dans le cadre d'études scientifiques afin d'éviter des études et des interprétations tronquées en raison d'un manque de connaissance objective du terrain.

La délicate question du pays d'origine

L'obtention de l'accès à la nationalité d'origine dans le cadre d'études scientifiques est centrale dans cette optique, pour mettre fin aux interprétations tronquées et partielles, issues entre autres de la méconnaissance des taux, pourcentages et rythmes des naturalisations dans le cadre de la législation belge. Cette interdiction d'accès à la nationalité d'origine, compréhensible et justifiable dans une période "posttraumatique" en matière d'immigration, a longtemps porté sa vertu de protection rassurante contre les abus et dérives.

Elle a depuis longtemps aussi porté préjudice à un pan de la recherche épidémiologique. Elle perdure actuellement dans un climat de volonté protectrice de la “vie privée” de la personne et de la radicalisation des pensées uniques de tout genre: durcissements sécuritaires, montée en puissance des formes les plus subtiles de replis ou défenses identitaires et communautaires, peurs et rejets intergénérationnels liés aux craintes de perte des acquis sociaux de la solidarité structurelle,...

Or, l'accélération et la fluidité des mobilités sociale et spatiale rendent ce cloisonnement partiellement obsolète, y compris en ce qui concerne l'argument éthique ou idéologique. Ou alors, cette question ne peut être qu'une partie de celle, globale, de la protection de la vie privée et de l'usage des données. Pas une question spécifique de l'immigration.

L'encouragement au développement de recherche-action

Autant une connaissance macrosociale des trajectoires des immigrés avançant en âge en Belgique est importante, première même, autant une connaissance fine, en intériorité, conçue au départ de l'éprouvé du réel par les principaux intéressés et élaborée en s'appuyant sur les définitions des questions sociales à “traiter”, “améliorer”, “dépasser” est essentielle et indispensable. C'est la condition pour que fasse sens une démarche de toute manière à la base essentiellement politique (au sens large du terme). Les sciences sociales se targuent actuellement de construire les réalités sociales en mettant le discours et les actes du sujet au centre de cette construction, de postuler que le réel et les conditions concrètes du vivre ensemble ne sont pas (qu') un donné subi. Ce réel est aussi fait, façonné, modulé, etc. par les interprétations qu'en donnent les acteurs eux-mêmes et l'expression des valeurs qui y sont associées.

La vision manichéenne des sciences sociales, opposant une science appliquée au service du Prince à une science discursive servant uniquement à penser le monde, est obsolète. Dans un domaine où non seulement les trajectoires des individus et des familles sont très mobiles, mais où des groupes de populations sont eux-mêmes en mouvement, le va-et-vient entre les ressources du terrain et la réflexibilité s'imposent d'autant plus.

Oser plus avant le croisement des méthodes et des disciplines

Les modes opératoires découlent de ce qui précède. Les spécificités culturelles doivent pouvoir être dégagées d'approches qualitatives susceptibles de rendre compte de l'éclatement des espaces, de la diversité des représentations, et des changements infléchis à la trajectoire d'une même personne, de prendre la mesure du poids de l'histoire **des** migrations et, en ce qui nous concerne, toutes dans le pourtour méditerranéen.

Cette recommandation ne s'adresse pas uniquement aux chercheurs et techniciens des vieillissements et des immigrations: elle convoque l'organisation générale de la recherche en sciences sociales dans son entièreté, et plus particulièrement les enfermements disciplinaires basés sur les segmentations universitaires et un autre type de trajectoires: celui des carrières académiques.

Dans cette optique, nous ne pouvons qu'insister pour que soient encouragées:

- › les recherches de type socio-anthropologique qui mettent l'accent sur les connaissances en intériorité des communautés et des familles ainsi que sur l'évolution des types de trajectoires et des temps de vie;
- › les recherches historiques (histoire des migrations) ainsi que de la méta-analyse des vagues d'immigration antérieures.

Enfin, la pierre d'achoppement sur laquelle butent bien des réflexions et projets un tant soit peu à moyen terme est la nécessité d'assurer la continuité et la permanence de la collecte d'informations. Il n'est en effet pas possible de bien regarder devant sans que cette démarche, déjà bien aléatoire, soit privée de surcroît d'une observation continue, et non par tranches au gré des nécessités proclamées de l'instant.

Un maître-mot se lit en filigrane des trois points qui suivent, celui de *communication*. Mot à la fois passe-partout, galvaudé en même temps que réceptacle des attentes, des intervenants aussi bien que des usagers de toutes catégories, parfois difficilement exprimables d'une amélioration des liens sociaux, voire des rapports sociaux. Forme extrêmement contemporaine des revendications de tous ordres en même temps que formulation parfois pudique de souhaits et de projets rêvés. Cette incantation est loin d'être réservée aux questions du vieillissement et de l'immigration. Elle parcourt toutes les formes de la vie sociale. La valeur attribuée à la communication croît en proportion des sentiments parfois diffus de solitude, d'isolement et d'insécurité. Le catalogue qui suit, exemplatif et non exhaustif, est donc livré pour ce qu'il est: énonciation de possibles, de souhaits et d'intentions, voire de revendications étayées par "le terrain", cette autre nébuleuse, composée des principaux intéressés, et plus encore en l'espèce, des inter-médiaires/venants de tous les horizons visités et écoutés. Il est loisible d'y lire des appels à initiatives, collaborations, ouverture de débats,...

Les politiques sociales

De même que nous avons tenu à attirer l'attention sur les dangers de détacher les questions du vieillissement des immigrés des questions sociales "globales" (inégalités sociales en particulier), il convient de garder en tête cette distinction pour les recommandations, livrées aussi brutes d'interprétation que possible. On notera que chaque recommandation, même classée "spécifique" pourrait être, moyennant de légers changements, adressée à toutes les populations en déficit culturel (et pas uniquement économique) d'accès aux biens et services. On parlerait d'éducation à la santé, d'éducation tout court, de vulgarisation des langages techniques, médicaux et administratifs,...

› Politiques sociales spécifiques

Etablir un inventaire des offres "spécifiques" pour les personnes âgées immigrées (notamment associations, syndicats, quartiers, ...) avec une attention particulière aux cours de langue ou d'alphabétisation.

Assurer l'existence de documents (dépliants, fascicules ...) dans les langues pratiquées en Turquie et au Maroc pour informer des services mis à disposition.

Encourager les initiatives qui permettent aux personnes de cultures différentes de se rencontrer, se comprendre, s'accepter, comme il en existe en certains endroits déjà.

Considérer que le rôle des interprètes est plus que de traduire: il est aussi d'amorcer ou de construire une relation, de mettre en confiance, d'assurer des relais...

› Adaptation des offres généralisées

Etablir des collaborations avec les médecins généralistes qui sont des personnes en contact avec les immigrés âgés (d'autant plus s'ils sont de la même origine). Des sensibilisations (ou même formations, voir infra) peuvent aussi passer par des organes comme la SSMG (Société Scientifique de Médecine Générale), les journaux médicaux, les dodécagroupes,...

Susciter des expériences dans les maisons de repos, là où et lorsque le climat et la culture locale s'y prêtent: adaptation, formation du personnel, sensibilisation des résidents...

Etablir des relais et des contacts avec les services d'urgence des hôpitaux (plus directement encore ceux qui ont un service de médiateurs interculturels) afin de mieux connaître les pathologies, les problèmes rencontrés par les personnes âgées hospitalisées d'origine allochtone.

Proposer à certains organismes (par exemple les Mutuelles) de prévoir des traductions de leurs journaux en langue arabe et en turc, en s'inspirant des démarches allant déjà dans ce sens.

Sensibiliser les communes et leurs services sociaux à la multiculturalité.

Les cultures du vieillissement et de l'immigration

A côté de ces mesures très immédiates et concrètes, d'autres pistes de réflexion méritent une attention particulière, même si elles ne sont pas susceptibles de déboucher à très court terme sur des changements tangibles. Elles font appel en effet aux manières de penser et de poser globalement les questions, dans la perspective d'infléchir les politiques sociales. Les politiques de santé publique sont un bon exemple particulier de l'intérêt qu'il y a à développer une certaine plasticité mentale dans l'élaboration des hypothèses de travail et dans l'établissement des réponses effectives (cf. thématique "Santé"). Se pose ici tout le champ de la connaissance des cultures: la/les culture(s) musulmane(s), les civilisations de l'islam dans leur ensemble. Connaissances en soi bien sûr, également connaissances mises au service d'une applicabilité dans l'intérêt général.

S'impose également une familiarisation accrue à une société globalisée, mondiale, de tous âges (cinq générations en certains lieux) ainsi qu'un éclairage sur la variabilité des constructions sociales des âges. Les recommandations qui suivent se fondent sur ces prémisses. On lira aisément que les formes du vieillir autochtone sont également présentes dans le propos.

Construire les outils permettant de mieux connaître les trajectoires de soins et de prise en charge accomplies, et acceptables. L'objectif ici est d'anticiper pour éviter un recours précipité aux urgences, par impuissance à prendre la situation en main, à faire un choix.

Dans le domaine des soins et des services aux personnes, le temps est venu, plus que jamais, de diversifier les formules et de favoriser les soins à domicile (de manière générale plus acceptables que le placement). Il convient cependant de tenir compte du fait que le recours aux services publics n'est pas un donné culturel partout, et que nous avons sans doute un peu de difficulté à ne pas considérer "la sécu" comme un allant de soi. Ceci dépasse de loin la question de la connaissance technique stricte du système par les usagers. C'est tout le rapport au temps, aux liens intériorisés entre les générations, à ce qu'est ici et là le don, le dû, le droit.

Une série de questions se posent avec de plus en plus d'acuité pour la population vieillissante dans son ensemble et pour les "moins bien lotis" parmi les plus âgés: l'aide aux aidants, la prévention des risques de maltraitance. Une tournure spécifique devrait pouvoir s'envisager en tenant compte des paramètres culturels et de l'immigration. Par exemple dans les cas, même s'ils sont rares (on ne le sait pas bien), de l'abandon d'un parent venu en Belgique dans le cadre du regroupement familial, puis laissé à charge du CPAS.

Des professionnalisations raisonnables

La question des professionnels –entendons professionnels de l'aide et des services– revient fréquemment dans les discours recueillis. Leur teneur est le plus souvent évoquée par des professionnels autochtones ou des allochtones d'au moins la deuxième génération, c'est-à-dire acculturés à une société qui a professionnalisé l'attention à l'autre de longue date. Les propos relevés pourraient cependant concerner la population autochtone des aînés, des vieux. Nous invitons donc à prendre une "distance raisonnable" à l'égard des quelques propositions spécifiques avancées. Au-delà des bonnes intentions, nullement mises en cause, pas plus que de l'utilité et l'efficacité immédiates, il nous semble important de ne pas se laisser prendre aux leurres du "tout au professionnel", et de demeurer attentifs aux dangers "de désaffection" que peuvent contenir les processus de relégation des liens à une sphère de compétences techno-professionnelles. Cela étant dit, bien des petits pas salutaires peuvent en attendant se parcourir pour adoucir les angles des situations et trajectoires heurtées par les caprices de l'histoire.

Ainsi, par exemple, dans les communes à haut pourcentage de personnes âgées d'origines maghrébine ou turque, il serait bon de rendre possibles des formations du personnel: maisons de repos, services et soins à domicile, personnel communal, CPAS. Ces formations auraient pour objectif de sensibiliser davantage les travailleurs quant aux demandes, craintes, coutumes... de ces populations mais aussi à l'histoire de l'immigration... et des multiples facettes et façons de l'intégration.

Bibliographie

La bibliographie présentée ci-dessous est subdivisée en deux parties:

1° Références “belges” (références portant spécifiquement sur la Belgique)

2° Références générales (études internationales, concepts, travaux consacrés à l’immigration et au vieillissement)

Toutes n’ont pu être consultées dans les limites de cette expertise. Il nous a cependant semblé utile de fournir à titre documentaire celles qui se rapportent aux diverses thématiques traitées dans le présent rapport.

1. Références “belges”

AGENDA INTERCULTUREL, *Émigrer au féminin*, n° 90, janvier 2001.

BENSALAH Nouzha, “Immigration marocaine et dynamique familiale”, in: OUALI N. (ed.), *Trajectoires et dynamiques migratoires de l’immigration marocaine de Belgique*, Louvain-La-Neuve, Académia-Bruylant, 2004, pp. 283-302.

BERDAI Saloua, *Vergrijzing... een kleurrijk gegeven*, Brusselse Welzijns en Gezondheidsraad, Vlaamse Gemeenschapscommissie, 2005.

BICHARA Khader, MARTINIELLO Marco, REA Andrea, TIMMERMAN Christiane (eds), *Penser l’immigration et l’intégration autrement*, Bruxelles, Bruylant, 2006.

BOUSETTA Hassan, JACOBS Dirk, “Multiculturalism, citizenship and Islam in problematic encounters in Belgium”, in: MODOOD T., TRIANDAFYLLIDOU A., ZAPATA-BARRERO R. (eds.), *Multiculturalism, Muslims and Citizenship. A European Approach*, London, Routledge, 2006.

BOUSETTA Hassan, *Immigration, post-immigration politics and the political mobilisation of ethnic minorities – A comparative case-study of Moroccans in four European cities*, Katholieke Universiteit Brussel, Faculty of Political and Social Sciences, IPSoM, Brussels, 2001.

BRION Fabienne, “Des jeunes filles à sauver aux jeunes filles à mater: identité sociale et islamophobie”, in: MANÇO U., *Voix et voies musulmanes de Belgique*, Bruxelles, Publications des Facultés Universitaires Saint-Louis, 2000, pp. 115-146.

BRUXELLES INFORMATIONS SOCIALES, *Vieillesse et diversité culturelle*, Conseil Bruxellois de Coopération Sociopolitique, n° 150, 2002.

BRUXELLES SANTE, *Interprétariat et médiation interculturelle*, n° 27, 2002.

CALLAERTS T., “Mariages issus de l’immigration”, *Agenda Interculturel*, n° 175, 1999, pp. 22-28.

CHARKAOUI Naïma, “La vie associative des migrants: quelles (re)connaissances en Flandre? L’exemple du Forum”, in: GATUGU J., AMORANITIS S., MANÇO A. (eds), *La vie associative des migrants: quelles reconnaissances? Réponses européennes et canadiennes*, Paris, L’Harmattan, 2004.

- CLAUDE F., "Maisons de retraites: réticences ou nécessité", *Agenda interculturel*, 1991, pp. 14-15.
- CUYVERS Guido, "De welzijnszorg bekennt kleur. Allochtone ouderen, welzijn en gezondheid", *Weliswaar*, n° 44, 2002, pp. 11-13.
- DELOGNE, Roger, "Présence africaine accrue dans les hôpitaux et les maisons de retraite: une aubaine, si...", *Osmoses*, n° 41, 2006.
- EGGERICKX Thierry, "Migrations internationales et populations de nationalité étrangère: quelques aspects démographiques", in: KHADER B., MARTINIELLO M., REA A., TIMMERMAN C. (eds), *Penser l'immigration et l'intégration autrement. Une initiative belge inter-universitaire*, Bruxelles, Bruylant, 2006, pp. 29-71.
- EGGERICKX Thierry, BAHRI Amel, PERRIN Nicolas, *Migrations internationales et population "d'origine étrangère". Approches statistique et démographique*, document de conférence de presse, Initiative Charles Ullens, Consortium interuniversitaire sur l'Immigration et l'Intégration, Fondation Roi Baudouin, Bruxelles, sept. 2006.
- EGGERICKX Thierry, POULAIN Michel, KESTELOOT Christian, *La population allochtone en Belgique. Monographie 3 du recensement de la population de 1991*, INS-SSTC, Bruxelles, 2002.
- FAZZAZ Maghnia, DE BLAUWE Catherine, "Créer un nouvel espace de parole", *Santé conjugée*, n° 7, 1999, pp. 66-67.
- FONDATION ROI BAUDOUIIN (VASSART Carine), *Les soins de santé face aux défis de la diversité. Le cas des patients musulmans*, Bruxelles, août 2005.
- FONDATION ROI BAUDOUIIN, (MARTINIELLO Marco et VRANCKEN Jan (dir.), PERRIN Nathalie, VAN ROBAEYS Béa) *La pauvreté chez les personnes d'origine étrangère chiffrée. Rapport partiel chez les personnes d'origine étrangère*, Bruxelles, octobre 2006.
- GAUDIER Jean-Pierre, HERMANS, Philippe (eds), *Des Belges marocains. Parler à l'immigré. Parler de l'immigré*, Bruxelles, Ed. Universitaire/De Boeck, 1991.
- GRIMMEAU Jean-Pierre, "Vagues d'immigration et localisation des étrangers en Belgique", in: MORELLI A. (ed.), *Histoire des étrangers et de l'immigration en Belgique de la préhistoire à nos jours*, 2^{ème} éd., Bruxelles, Couleur livres, 2004, pp. 109-121.
- JACOBS Dirk, "Het allochtone verenigingsleven in het Brussels Hoofdstedelijk Gewest", in: SWYNGEDOUW M., DELWIT P., REA A., (eds), *Culturele diversiteit en samenleven in Brussel en België*, Leuven, Acco, 2005, pp. 159-170.
- JACOBS Dirk, "Collectieve belangenbehartiging bij allochtonen", in: BREMS E., STOCKX R. (eds.), *Recht en Minderheden, De ene diversiteit is de andere niet*, Tegenspraak Cahier 26, Brugge, Die Keure, 2006, pp. 187-200.
- JACOBS Dirk, SWYNGEDOUW Marc, "La vie associative marocaine et turque dans la Région de Bruxelles-Capitale", in: KHADER B., MARTINIELLO M., REA A., TIMMERMAN C. (eds.), *Penser l'immigration et l'intégration autrement. Une initiative belge inter-universitaire*, Bruxelles, Bruylant, 2006, pp. 135-158.
- JANSSENS Astrid, (sld TIMMERMAN Chris) *Hoe elkaar de hand reiken? De zoekende interactie tussen de allochtone ouderen en het zorgaanbod in de stad Antwerpen*, Antwerpen, Steunpunt Gelijkekansenbeleid – Consortium UA & LUC, 2003.

JANSSENS Rudi, "Onderzoek naar taalgebruik bij minderheden in Brussel", in: SWYNGEDOUW M., DELWIT P., REA A., (eds), *Culturele diversiteit en samenleven in Brussel en België*, Leuven, Acco, 2005.

KETEN Yeten, *Zorgvraag en zorgaanbod bij Turkse ouderen. Ouder worden in den vreemde*, CIE (eindwerk graduaat orthopedagogie), Gent, 2002.

KORCHI Ghadiza, *La position des vieux immigrés marocains en Belgique: leurs trajectoires de vie et l'anticipation de leur vieillesse à travers le regard de leurs enfants*, ULB, Bruxelles, Faculté SOCO (mémoire de sociologie), 1998.

LENNERT Marc, DECROLY Jean-Michel, *Flux migratoires de et vers la Belgique*, série Migration et asile, Fondation Roi Baudouin, Bruxelles, 2001.

LENNERT Marc, DECROLY Jean-Michel, "La Belgique prise d'assaut? Les flux migratoires étrangers en Belgique", in: BRIBOSIA E., REA A., (eds), *Les nouvelles migrations. Un enjeu européen*, Bruxelles, Editions Complexe, 2002, pp. 261-272.

LESTHAEGHE Ron, SURKYN Johan, "Heterogeneity and Social Change: Turkish and Moroccan Women in Belgium", *European Journal of Population*, n° 11, 1995, pp. 1-29.

LESTHAEGHE Ron, *Diversiteit in sociale verandering. Turkse en Marokkaanse vrouwen in België*, Brussel, VUB University Press, 1997.

LESTHAEGHE Ron (ed.), *Communities and Generations. Turkish and Moroccan populations in Belgium*, Brussels, VUB University Press, 2000.

LEPAGE Yvan, "Vieillesse et diversité culturelle dans la Région de Bruxelles-Capitale", *Bruxelles Informations Sociales*, n° 150, 2002, pp. 19-28.

LODEWIJCKX Edith, "Turkse en Marokkaanse vrouwen-Gezinsplanning in Vlaanderen en Brussel en in de herkomstlanden", Working papers "Ethnische Minderheden in België", 1, Bruxelles, Centrum voor Sociologie, Vrije Universiteit Brussel, 1994.

LOUCX Fred, de JONGHE Marlies, "La santé des immigrés un nouveau défi", *Migrations santé*, n° 99/100, 1999, pp. 97-106.

LOUTZ Nathalie, *Influence des conditions de vie sur l'état de santé des personnes âgées. Confrontation de modèles belges et immigrés turcs* (Mémoire de gérontologie), Liège, Université de Liège, 1989.

LOUTZ Nathalie, MANÇO Altay, "Représentations et rapports à la santé. Une approche comparative des personnes âgées belges et turques", in: MANÇO A., MANÇO U. (eds), *Turcs de Belgique. Identités et trajectoires d'une minorité*, Bruxelles, Info-Türk, 1992.

MANÇO Altay, "L'habitat turc en Belgique: Enquête", sd., <http://www.flwi.ugent.be/cie/IRFAM/amanco2.htm>

MANÇO Altay, *Sociographie de la population turque et d'origine turque – Quarante ans de présence en Belgique (1960-2000)*, *Dynamiques, problèmes, perspectives*, Bruxelles, Centre de Relations Européennes, 2000.

MANÇO Altay, "La vie associative des communautés issues de l'immigration en Wallonie et à Bruxelles: enquête sur les relations avec les autorités politiques et administratives", in: GATUGU J., AMORANITIS S., MANÇO A. (eds), *La vie associative des migrants: quelles reconnaissances? Réponses européennes et canadiennes*, Paris, L'Harmattan, 2004. (a)

MANÇO Altay, "40 ans d'immigration en Wallonie: bilan et perspectives d'intégration des communautés maghrébines, turques et africaines subsahariennes", in MANÇO, A. (ed.), *Turquie: vers de nouveaux horizons migratoires?*, Paris, L'Harmattan, 2004. (b)

MANÇO Ural (ed.), *Voix et voies musulmanes de Belgique*, Bruxelles, Publication des Facultés universitaires Saint-Louis, 2000.

MALDAGUE Muriel, "La diversité culturelle, un espace à vivre et à découvrir", *Bruxelles Informations Sociales*, n° 150, 2002, pp. 44-47.

MARTINIELLO Marco (dir.), PERRIN Nathalie, *Les rides de l'immigration. Le troisième âge immigré en Wallonie*, Recherche commandée par le ministre des Affaires sociales et la Santé de la Région wallonne et la DGASS de la Région wallonne, Rapport final, CEDEM, ULg, Liège, 2004.

MINISTERIE VAN DE VLAAMSE GEMEENSCHAP (TIGGELOVEND Ingrid), *Etnocommunicatie. Communiceren met een multicultureel publiek*, Cel Gelijke Kansen, Verbal Vision vzw, 2005.

MORELLI Anne, *Histoire des étrangers et de l'immigration en Belgique. De la préhistoire à nos jours*, Bruxelles, Editions Vie Ouvrière, 1992.

OSMOSES, *Les rides de l'immigration (Dossier)*, n° 41, 2006.

OUALI Nouria, "La sépulture des migrants au Maroc: l'ultime signe extérieur de réussite?", *Agenda interculturel*, n° 171, 1999, p. 23.

OUALI Nouria, "Inégalités et rôles des femmes immigrées dans une société en mutation", *Agenda Interculturel*, n° 190, janvier 2001, pp. 4-9.

OUALI Nouria, "Politique migratoire et femmes migrantes en Belgique", in: CHAREF M. (ed), *Les migrations au féminin*, Agadir, Ed. Sud Contact, 2002, pp. 61-83.

OUALI Nouria, "Les Marocaines en Europe: diversification des profils migratoires", *Hommes et Migrations*, n° 1242, mars-avril 2003, pp. 71-82.

PHALET Karen, SWYNGEDOUW Marc, "Het dubbel burgerschap van Turken en Marokkanen in Brussel", in: SWYNGEDOUW M., DELWIT P., REA A. (eds), *Culturele diversiteit en samenleven in Brussel en België*, Leuven, Acco, 2005, pp. 215-226.

SANTE CONJUGUEE, *Patients sans frontières. L'approche interculturelle en soins de santé primaires*, n° 2, 1999.

SANTE CONJUGUEE, *La Belgique a demandé des bras, ce sont des hommes qui sont venus*, n° 29, 2004.

VAN DEN FONTEYNE Sigrid, *Grijs met een kleurtje. Welke wensen hebben ouderen van Turkse en Marokkaanse origine op vlak van vrijetijdsbesteding?* (eindwerk Agogische wetenschappen, Social agogiek), Brussel, VUB, 2006.

VEREPT Hans, PERISSINO Aldo, HERSCOVICI Anne, *Médiation interculturelle dans les hôpitaux*, Cellule de coordination Médiation Interculturelle, Ministère des Affaires sociales, de la Santé publique et de l'Environnement, août 2000.

2. Références générales

- AGGOUN Atmane, "Vieillesse et immigration. Le cas des femmes kabyles en France", *Retraite et Société*, n° 37, 2002, pp. 212-233.
- AGGOUN Atmane, "Immigration, grands-parents algériens et mémoire: entre la transmission et l'oubli", *L'Homme et la Société*, n° 147-148, 2003, pp. 191-207.
- ALIDRA Nadia et al., *Minority elderly care in Europe*, London, 2003, pp. 33-55.
- ATTIAS-DONFUT Claudine, "Le lieu d'enterrement des personnes nées hors de France", *Population*, n° 5/6, 2005.
- ATTIAS-DONFUT Claudine, GALLOU René, TESSIER Philippe, "Démographie des immigrés âgés de 45 à 70 ans", *Retraite et Société*, n° 45, 2005, pp. 116-157.
- ATTIAS-DONFUT Claudine, GALLOU René, "L'impact des cultures d'origine sur les pratiques d'entraide familiale", *Informations sociales*, n° 134, 2006.
- ATTIAS-DONFUT Claudine, TESSIER Philippe, "Santé et vieillissement des immigrés", *Retraite et Société*, n° 46, 2005, pp. 90-131.
- BA A., "Quand vous vieillissez ici, vous êtes seul...", *Écarts d'identité*, n° 87, 1997, pp. 19-23.
- BARHOLERE Vital, *Vieillir en occident. Le regard d'un Africain*, Bruxelles, Editions Memor, 2003.
- BAS-THERON Françoise, MICHEL Maurice, *Rapport sur les immigrés vieillissants*, Paris, Inspection générale des affaires sociales, 2002.
- BAUDET Véronique, TOULLIER Adeline, "Vieillir en émigration: des droits sociaux restreints", *Migrations Société*, vol. 12, n° 68, 2000, pp. 39-45.
- BAZO Maria-Teresa, ANCIZU Iciar, "Aide familiale et recours au secteur des services: une perspective interculturelle", *Retraite et Société*, n° 38, 2003, pp. 108-135.
- BECHMANN Dan, "Habiter, vieillir et mourir ailleurs: le déracinement?", in: BECHMANN D., LAHSINA R., *Ville et immigration, prière d'insérer*, Paris, L'Harmattan, 1995, pp. 153-166.
- BENSALAH Nouzha, *Familles turques et maghrébines aujourd'hui*, Paris, Maisonneuve et Larose, 1994.
- BERNILLON Françoise, "Vieillir ici", *Écarts d'identité*, n° 87, 2000, pp. 51-54.
- BIGGS Simon, DaatlandS Sven Dav, "Ageing and diversity: a critical introduction", in: Daatland S.O., Biggs S. (eds), *Ageing and Diversity. Multiple pathways and cultural migrations*, Bristol, Policy Press, 2006, pp. 1-12.
- BOCCINI P., SIEM H., "No red progress towards equity: Health of migrants and ethnics minorities on the end of the year 2000", *Social science and Medicine*, 1995, n° 41, pp. 819-828.
- BOLZMAN Claudio, FIBBI Rosita, VIAL Maria, "La population âgée immigrée face à la retraite. Problème social et problématiques de recherche", in WICKER H.R. et al. (eds), *L'altérité dans la société: migration, ethnicité, État*, Zurich, Seismo, 1996.
- BOLZMAN Claudio, FIBBI Rosita, VIAL Maria, *Les loisirs des personnes âgées immigrées: pratiques, besoins, demandes*, Genève, IES, 2001.

- BOLZMAN Claudio, FIBBI Rosita, VIAL Marie, "La famille: une source de légitimité pour les immigrés après la retraite?" *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol. 17, n° 1, 2001, p. 55-78.
- BOUHDIBA Abdelwahab, *La sexualité en islam*, Paris, PUF, 1975.
- BRANDENBURG Hermann, "Vieillir à l'étranger", *Migrations Santé*, n° 99/100, 1999, pp. 23-32.
- CHANTREAU André, MARCOUX-MOUMEN Radhia, "Entre ici et là-bas", in: VEYSSET-PUIJALON, B. (ed), *Etre vieux. De la négation à l'échange*, Paris, Editions Autrement, 1991, pp. 185-191.
- CHAOUIE Abdellatif, "Mourir en immigration", *Prévenir*, n° 38, 2000, pp.197-201.
- CHAREF Mohamed, "Des hommes passerelles entre l'Europe et le Maghreb", *Hommes et Migrations*, n° 1242, mars-avril 2003, pp. 6-17.
- CLEMENT Serge, GAGNON Eric, MOLLARD Christine, "Dynamiques familiales et configurations d'aide", in: CLEMENT S., LAVOIE J-P. (eds) *Prendre soin d'un proche âgé. Les enseignements de la France et du Québec*. Ramonville Saint-Agne, Eres, coll. "Pratiques gérontologiques", 2005, pp. 137-186.
- COGNET Marguerite, "Quand l'ethnicité colore les relations du personnel soignant", *Hommes et Migrations*, 1233, 2001, pp. 101-107.
- COGNET Marguerite, "La santé des immigrés à l'aune des modèles politiques d'intégration des étrangers", *Bastidiana*, 39-40, 2002, pp. 97-130.
- COGNET Marguerite, "La vulnérabilité des immigrés: analyse d'une construction sociale", in: Saillant F., Clément M., Gaucher C. (eds), *Vulnérabilité, identité et communautés*, Éditions Nota Bene, Québec, 2004, pp. 155-188.
- COGNET Marguerite, "Quand l'infirmière est noire. Les soins et les services de santé dans un contexte raciste", *Face à Face*, n° 6, 2004, pp. 10-21.
- COLEMAN David, "Les migrations internationales: un défi à long terme pour le monde industriel", in: CHASTELAND J-C., CHESNAIS, J-C. (eds), *La population du Monde: géants démographiques et défis internationaux*, Cahiers de l'INED, n° 149, 2002, pp. 601-633.
- COLIN Jean-Pierre, "Culture et émigration: l'indispensable aller et retour", *Gérontologie et Société*, n° 91, 1999, pp. 93-98.
- DESRUMAUX Gilles, "Les nouveaux visages de l'immigration vieillissante", *Ecartés d'identité*, n° 93, 2000, pp. 12-18.
- DOUTRELOUX Albert, "A propos de la communication interculturelle", in: BASTENIER A., DASSETTO F. (eds), *Immigrations et nouveaux pluralismes. Une confrontation de société*, Bruxelles, De Boeck-Wesmael, 1990.
- DOYTCHEVA Milèna, *Le multiculturalisme*, Paris, La Découverte, 2005.
- DUBUS Gilles, BRAUD Françoise, "Les migrants âgés dans les publications scientifiques francophones", *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol. 17, n°1, 2001.
- DUNN J.R., DYCK I., "Serial Determinants of Health in Canada's Immigrant Population: Results from the National Population Health Survey", *Social Science and Medicine*, 2000, vol. 51, n° 11, pp. 1573-1593.

ECARTS D'IDENTITE, *Le troisième âge de l'immigration*, n° 93, 2000.

EL MOUBARAKI Mohamed, "Avant-propos. La santé des migrants. Etat des lieux et prospective", *Migrations Santé*, hors série n°1, 2003.

FASSIN Didier, "Santé et immigration. Les vérités politiques du corps", *Cahiers de l'Urmis*, n° 5, 1999, pp. 69-76.

FASSIN Didier, "Repenser les enjeux de santé autour de l'immigration", *Hommes et Migrations*, n° 1225, 2000, pp. 5-12.

FIBBI Rosita, BOLZMAN Claudio, VIAL Maria, "Age et migration. Expériences européennes pour et par les migrants âgés", *Pro Senectute*, 1999.

GALLOU Rémi, *Le vieillissement des immigrés en France. Etat de la question*, Paris, Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse, Direction des Recherches sur le vieillissement, juin 2001.

GALLOU Rémi, "Le vieillissement des immigrés en France. Le cas paroxystique des résidents des foyers", *Politix*, vol. 18, n° 72, 2005, pp. 57-77.

GAUTHIER Catherine, "Migrants marocains âgés entre deux rives", *Plein droit*, n° 39, 1997, pp. 20-23.

GUBERMAN Nancy, Maheu Pierre, *Les soins aux personnes âgées dans les familles d'origine italienne et haïtienne*, Montréal, Les Editions du remue-ménage, 1997.

HAMZAOUI Mejed, "Le corps dans la société arabo-musulmane: de la libération du péché originel à la protection et contrôle social", in: Espace Arabesque, *Le corps dans les sociétés plurielles...*, Bruxelles, Ed. Sabir, 1997, pp. 8-20.

HAUT CONSEIL A L'INTEGRATION, *La condition sociale des travailleurs immigrés âgés*, Avis à Monsieur le Premier Ministre, (Groupe de travail présidé par B. KRIEGEL, présidente du HCI), mars 2005.

JOVELIN Emmanuel, "Le dilemme des migrants âgés. Entre le désir de retour et la contrainte d'une vie en France", *Pensée Plurielle*, n° 6, 2003/2, pp. 109-118.

KHLAT Myriam, SERMET Catherine, LAURIER Dominique, "La morbidité dans les ménages originaires du Maghreb sur la base de l'enquête Santé de l'Insee", *Population*, n° 6, 1998, pp. 1155-1184.

KHLAT Myriam, COURBAGE Youssef, "La mortalité et les causes de décès des Marocains en France de 1979 à 1991", *Population*, n° 2, 1995, pp. 447-472.

KRIEGEL Blandine, "Le vieillissement des immigrés: un réel enjeu de politique publique", *Retraite et Société*, n° 44, 2005, pp. 202-207.

KUNTZ Brigitte, "Soutien à domicile pour personnes âgées: Y a-t-il une spécificité immigrée?", *Écarts d'identité*, n° 93, 2000, pp. 62-65.

KYMLICKA Will, *Multicultural Citizenship. A Liberal Theory of Minority Rights*, Oxford, Oxford University Press, 1995.

LACOSTE-DUJARDIN Camille, "Vieilles dames maghrébines immigrées", *Gérontologie et Société*, n° 91, 1999, pp. 105-114.

- LELOUP Madeleine, CHARPIOT Jean-Paul, "Les personnes âgées immigrées: la santé en question", in: NICOLADZE R. et al., *Vieillir ou mourir en exil. Immigration maghrébine et vieillissement*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 1993, pp. 31-42.
- LOUCX Fred, JONGHE Marlies de, "La santé des immigrés plus âgés: un nouveau défi", *Migrations santé*, n° 99/100, 1999, pp. 97-106.
- MALKI Mohammed, "Une société pour tous les âges et toutes les cultures", *Gérontologie et Société*, n° 91, 1999, pp. 99-104.
- MARTINIELLO Marco, *L'ethnicité dans les sciences sociales contemporaines*, Paris, P.U.F, Que sais-je?, 1995.
- MARTINIELLO Marco, *Sortir des ghettos culturels*, Paris, Presses de Sciences Po, 1997.
- MAYS Sophie, "Le vieillissement: un problème spécifique aux travailleurs migrants", *Écart d'identité*, n° 94, 2000, pp. 24-26.
- MIGRATIONS SANTE, *La retraite dans la trajectoire migratoire. Situations psycho-sanitaires et sociales*, n° 99/100, 1999.
- MIGRATIONS SANTE, *La santé des migrants. Etats des lieux et perspectives*, Actes du troisième colloque européen de Migrations Santé France (24-25 oct. 2002), hors série n° 1, 2003.
- MIZRAHI Andrée, MIZRAHI Arié, WAIT Suzanne, *Accès aux soins et état de santé des populations immigrées en France*, CREDES, 1993.
- MOULIAS Robert, "Le vieillissement des immigrés: vers une intégration par l'âge", *Hommes et Migrations*, n° 1126, 1989, pp. 29-31.
- MUNOZ Marie-Claude, "Exclusion sociale, vieillissement et immigration", *Migrations santé*, n° 99/100, 1999, pp. 57-70.
- NASRAOUI, Mustapha, *La vieillesse dans la société tunisienne*, Paris, l'Harmattan, 2003.
- NICOLADZE Revaz et al., *Vieillir et mourir en exil. Immigration maghrébine et vieillissement*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 1993.
- PENET Marie-Pierre, "Migrants, isolement et vieillissement. Quelle aide à domicile possible pour les migrants vieillissants", *Écart d'identité*, n° 94, 2000, pp. 27-31.
- PENSEE PLURIELLE, *Vieillesse et exclusion sociale*, n°6, 2, 2003.
- PETEK-SALOM G., "Peut-on être Turc et mourir en exil?", *Migrations société*, vol. 12, n° 68, 2000, pp. 91-96.
- PITAUD Philippe, "Les migrants âgés: l'exil sans royaume, entre ici et là-bas", in: Montandon et Pitaud (eds), *Vieillir en exil*, Cahiers de recherche du CRLMC, Clermont-Ferrand, Presses Universitaires Blaise-Pascal, 2006, pp. 13-19.
- PITAUD Philippe, "L'accès des migrants âgés aux services", *Migrations santé*, n° 99/100, 1999, pp. 77-96.
- PITAUD Philippe, DHERBEY Brigitte, LAZREUG Daiba, "Contribution à une réflexion sur la condition des immigrés âgés", in: Pitaud Ph., Vercauteren R. (eds), *Vieillir dans les villes de l'Europe du Sud*, Ramonville Saint-Agne, Erès, 2004.

PLEIN DROIT, *Une vieillesse illégitime*, n° 39, 1998.

POLICAR Alain, *La justice sociale. Les enjeux du pluralisme*, Paris, Armand Colin, 2006.

QUARESMA Maria de Lourdes, "Vieillir émigré, vieillir en exil. Réflexions d'un pays d'émigration au tournant d'un pays d'immigration", in: Montandon A. et Pitaud Ph. (eds), *Vieillir en exil*, (Cahiers de recherche du CRLMC), Clermont-Ferrand, Presses Universitaires Blaise-Pascal, 2006, pp. 34-44.

REA Andrea, TRIPIER Maryse, *Sociologie de l'immigration*, Paris, La découverte, 2003.

REVUE EUROPEENNE DES MIGRATIONS INTERNATIONALES, *Emigrés-Immigrés: Vieillir ici et là-bas*, 17 (1), 2001, pp. 165-176.

SAMAOLI Omar, "Immigrants d'hier, vieux d'aujourd'hui: la vieillesse des Maghrébins en France", *Hommes et Migrations*, n° 1126, 1986, pp. 9-14.

SAMAOLI Omar, "Les Maghrébins devant la vieillesse et la mort en France", *Hommes et Migrations*, n° 1140, 1991, pp. 37-40.

SAMAOLI Omar, "Trajectoires de l'immigré maghrébin âgé", in NICOLADZE R. et al., *Vieillir et mourir en exil. Immigration maghrébine et vieillissement*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 1993, pp. 61-66.

SAMAOLI Omar, "Considérations gérontologiques autour de l'immigration en France", *Gérontologie et Société*, n° 91, 1999, pp. 79-92.

SAMAOLI Omar, "Mourir dans la différence", *Gérontologie et Société*, n° 91, 1999, pp. 153-195.

SAMAOLI Omar, "Les aînés du Maghreb devant l'épreuve de la mort dans l'immigration", *Migrations société*, vol. 12, n° 68, 2000, pp. 69-75.

SAMAOLI Omar, LINBLAD Peter, AMSTRUP Kirsten, PATEL Naima, MIRZA Naheed, *Vieillesse, démence et immigration. Pour une prise en charge adaptée des personnes âgées migrantes en France, au Danemark et au Royaume-Uni*, Paris, L'Harmattan, 2000.

SAYAD Abdelmalek, "La 'vacance' comme pathologie de la condition d'immigré: le cas de la retraite et de la pré-retraite", *Gérontologie*, n° 60, 1986, pp. 37-55.

SAYAD Abdelmalek, *L'immigration ou les paradoxes de l'altérité*, Bruxelles, Editions De Boeck-Westmael, 1991.

SAYAD Abdelmalek, "Vieillir...dans l'immigration", in: NICOLADZE R. et al., *Vieillir et mourir en exil. Immigration maghrébine et vieillissement*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 1993, pp. 43-60.

SAYAD Abdelmalek, *La double absence. Des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré*, Paris, Seuil, 1999.

SCHAEFFER Fanny, "Mythe du retour et réalité de l'entre-deux. La retraite en France, ou au Maroc?", *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol. 17, n° 1, 2001.

SIEIRA ANTELO M. et al., *Conditions de vie et état de santé des immigrés isolés de 50 ans et plus en Languedoc-Roussillon*, Cesam Migrations santé Languedoc et Observatoire Régional de la santé Languedoc-Roussillon, 2003.

TEMIME Emile, "Vieillir en immigration", *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol. 17, n°1, 2001, p. 37-54.

THOMAS Louis-Vincent, "Attitudes face à la vieillesse et au vieillissement: un problème de civilisation", in: NICOLADZE R. et al., *Vieillir et mourir en exil. Immigration maghrébine et vieillissement*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 1993, pp. 67-100.

TORRES Sandra, "Making sense of the construct of successful ageing: the migrant experience", in: Daatland S.O., Biggs S. (eds), *Ageing and Diversity. Multiple pathways and cultural migrations*, Bristol, Policy Press, 2006, pp. 125-140.

TRIBALAT Michèle, *De l'immigration à l'assimilation. Enquête sur les populations d'origine étrangère en France*, Paris, La Découverte/INED, 1996.

VEGA Anne, *Soignants/soignés. Pour une approche anthropologique des soins infirmiers*, Bruxelles, Editions De Boeck Université, 2001.

WARNES Tony, "Older foreign migrants in Europe: multiple pathways and welfare positions", in: Daatland S.O., Biggs S. (eds), *Ageing and Diversity. Multiple pathways and cultural migrations*, Bristol, Policy Press, 2006, pp. 141-156.

WIEVIORKA Michel (ed), *Une société fragmentée. Le multiculturalisme en débat*, Paris, La Découverte, 1997.

Annexes

ANNEXE 1: INDEX DES MOTS-CLÉS

Chaque mot-clé renvoie à une des douze thématiques traitées dans le rapport (présentation par ordre alphabétique).

Mots-clés	Thématiques
Acceptabilité	Aides
Accès aux soins	Santé
Accessibilité	Aides
Accords bilatéraux	Droits sociaux
Activités	Vie sociale
Age	Diversité
Aidants	Aides
Aides	Aides
Aller/retour	Espaces
Anticipations	Vieillesse
Ascendants	Droits sociaux
Assurance	Décès
Autonomie	Dynamiques et solidarités familiales
Catégorisation	Diversité
Changement social	Dynamiques et solidarités familiales
Cimetière	Décès
Communauté	Dynamiques et solidarités familiales
Communication	Diversité
Compétences	Professionnalisation de l'aide
Conceptions de la vieillesse	Vieillesse
Conceptions de l'aide	Aides
Conditions de vie	Situation socio-économique
Contrôle social	Dynamiques et solidarités familiales
Corps	Décès
Débouchés	Professionnalisation de l'aide
Débrouille	Aides
Décès	Décès
Dépendance	Dynamiques et solidarités familiales
Devoir moral	Dynamiques et solidarités familiales
Diversité	Diversité
Divorce	Genre
Droits sociaux	Droits sociaux
Dynamiques et solidarités familiales	Dynamiques et solidarités familiales

Espaces	Espaces
Etat de santé	Santé
Ethnocommunication	Diversité
Etudes	Professionnalisation de l'aide
Evitement	Aides
Exil	Vieillesse
Femmes/Hommes	Genre
Formation	Professionnalisation de l'aide
Funérailles	Décès
Génération	Dynamiques et solidarités familiales
Genre	Genre
GRAPA	Droits sociaux
Habitat	Espaces
Identités	Espaces – Vieillesse
Interculturel	Vie sociale
Intergénérationnel	Dynamiques et solidarités familiales
Isolement	Dynamiques et solidarités familiales
Langue	Diversité
Logement	Espaces
Loisirs	Vie sociale
Maisons de repos	Aides
Maladie	Santé
Marché de l'emploi	Professionnalisation de l'aide
Mariage	Genre
Métiers	Professionnalisation de l'aide
Mobilité	Espaces
Multiculturalité	Aides
Navette	Espaces
Niveau de vie	Situation socio-économique
Participation associative	Vie sociale
Particularismes	Diversité
Passerelle	Espaces
Pauvreté	Situation socio-économique
Pension	Droits sociaux
Placement	Aides
Politique	Vie sociale
Pratiques	Aides
Prévention	Santé
Prise en charge	Aides – Dynamiques et solidarités familiales
Profession	Professionnalisation de l'aide
Professionnalisation de l'aide	Professionnalisation de l'aide
Rapatriement	Décès
Recours	Santé
Regroupement familial	Droits sociaux
Religion	Dynamiques et solidarités familiales
Répudiation	Genre
Résidence	Espaces

Ressources	Situation socio-économique
Revenus	Droits sociaux
Risque	Santé
Rituel	Décès
Santé	Santé
Santé mentale	Santé
Sécurité sociale	Droits sociaux
Services	Aides
Singularité	Diversité
Situation socio-économique	Situation socio-économique
Soins à domicile	Aides
Soins de santé	Santé
Spécificités	Diversité
Statut des personnes âgées	Dynamiques et solidarités familiales
Temps libre	Vie sociale
Tradition	Dynamiques et solidarités familiales
Valeurs familiales	Dynamiques et solidarités familiales
Vécu	Vieillesse
Vie religieuse	Vie sociale
Vie sociale	Vie sociale
Vieillesse	Vieillesse

ANNEXE 2: GLOSSAIRE

55plus	Mouvement senior au sein de Groen et Ecolo
ADMR	Aide à Domicile en Milieu Rural
APAB	Association de la Pensée d'Ataturk Belgique
BWR	Brusselse Welzijns- en gezondheidsRaad
CAPAM	Centre d'Aide aux Personnes Agées Maltraitées
CBAI	Centre Bruxellois d'Action Interculturelle
CBS	Centraal Bureau voor Statistiek
CCAPL	Centre Culturel Arabe en Pays de Liège
CEDEM	Centre d'Etudes de l'Ethnicité et des Migrations
CEPAG	Centre d'Education Populaire André Genot (FGTB)
CERAIC	Centre Régional d'Action Interculturelle du Centre
CIES	Centre d'études Interdisciplinaires en Economie de la Santé
CNAV	Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (France)
COCOM	Commission Communautaire Commune
CPAS	Centre Public d'Action Sociale
CRI	Centres Régionaux d'Intégration
CRIC	Centre Régional d'Intégration de Charleroi
CRIPPEL	Centre Régional pour l'Intégration des Personnes Etrangères ou d'origine étrangère de Liège
CRVI	Centre Régional d'Intégration de Verviers
DGASS	Direction Générale de l'Action Sociale et de la Santé
ERFEM	European Federation of the Elderly Migrants
FASD	Fédération Aide & Soins à Domicile
FECRI	Fédération des Centres Régionaux pour l'Intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère
FESAD	Fédération de l'Aide et des Soins à Domicile
FRB	Fondation Roi Baudouin
GÉDAP	Groupe d'Etude de Démographie Appliquée
GERME	Groupe d'études sur l'Ethnicité, le Racisme, les Migrations et l'Exclusion
GRAPA	Garantie de Revenus aux Personnes Agées
IGEAT	Institut de Gestion de l'Environnement et d'Aménagement du Territoire
INS	Institut National de Statistique
Insee	Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (France)
IPAL	Intercommunale des Personnes Agées de Liège
IPSoM	Institute of Political Sociology & Methodology
IRFAM	Institut de Recherche, Formation et Action sur les Migrations
IRSIB	Institut d'encouragement de la Recherche Scientifique et de l'Innovation de Bruxelles
KUB	Katholieke Universiteit Brussel
MR	Maison de repos
MRS	Maisons de Repos et de Soins
MRW	Ministère de la Région wallonne
ONP	Office National des Pensions
OVALLO	Overleg Platform Allochtone Ouderen

PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PSBH	Panel Démographie Familiale
RBC	Région Bruxelles Capitale
RenovaS	Rénovation à Schaerbeek
RIC	Regionale Integratiecentrum
RN	Registre National
SAD	Soins à Domicile
TQM	Total Quality Management
PRI	Passage à la Retraite des Immigrés (Etude CNAV-Insee) (France)
ESAS	Ecole Supérieure d'Action Sociale (Liège)
CFWB	Communauté Française Wallonie-Bruxelles
UETD	Union Européenne des Turcs Démocrates

Rédaction du rapport:

Introduction, conclusions et recommandations: *Madeleine Moulin (ULB)*

Démographie: *Michel Loriaux (UCL)*

Aides, santé, vieillesse, bibliographie: *Sylvie Carbonnelle (CDCS)*

Décès, droits sociaux, dynamiques et solidarités familiales, genre, situation socio-économique:
Marie-Thérèse Casman (ULg)

Diversité, espaces, professionnalisation de l'aide, vie sociale, initiatives: *Dominique Joly (CDCS)*

Support scientifique: *Réseau Braises*

Coordination et secrétariat: *CDCS*



Résumé

MIGRATIONS ET VIEILLISSEMENTS

La composition des populations migrantes a évolué rapidement. Autrefois, les migrations étaient avant tout le fait d'hommes jeunes, une force de travail. On constate aujourd'hui à la fois un vieillissement et une féminisation. Cette évolution aura des conséquences au niveau de la gestion de nos sociétés, spécialement en termes des structures d'accueil pour les immigrants/étrangers âgés, mais aussi en termes de soins de santé et de protection sociale.

Actuellement, les populations issues de l'immigration ne recourent pas volontiers au service d'aide à domicile. Il s'agit à la fois d'un héritage culturel (les enfants ne tiennent pas à donner l'impression d'abandonner leurs parents) et de la crainte, pour les plus âgés, de ne pas être pris en charge de manière adaptée à sa conception sociale et culturelle. On constate à cet égard la méconnaissance et la persistance de préjugés vis-à-vis des services et institutions d'aide, dus à un manque d'information.

Les modèles familiaux changent: les femmes s'insèrent dans le travail, les familles ont moins d'enfants et les logements ne permettent pas facilement la cohabitation de plusieurs générations. Dans un futur proche, les familles d'origine étrangères vont donc devoir faire appel aux prises en charge institutionnelles. A tout le moins, des programmes d'aide aux aidants allègeraient la prise en charge à domicile.

L'idée de services et structures ciblés sur une communauté particulière n'est pas réellement envisagée actuellement. En revanche, des adaptations permettant de vivre conformément aux prescriptions culturelles et religieuses sont demandées en ce qui concerne les maisons de repos. La même demande existe par rapport à un local de rite funéraire dans les hôpitaux et des espaces particuliers dans les cimetières.

L'offre de loisirs adaptés aux migrants âgés doit être analysée. Actuellement, il existe peu d'offres dans ce domaine et il est difficile de capter ce public qui n'ose souvent pas franchir le pas, surtout dans des groupes mixtes, autochtones et allochtones. Une meilleure connaissance de leurs besoins et des contacts directs par des intermédiaires eux-mêmes issus des communautés permettrait sans doute d'améliorer la situation.

En matière de santé, les migrants âgés n'utilisent pas suffisamment les ressources disponibles. Faute de pouvoir communiquer (du point de vue de la langue mais également des habitudes culturelles), ils ne bénéficient pas toujours des soins adaptés. Une (in)formation du personnel médical (médecin, infirmières, assistantes,...) et la présence de médiateurs culturels faciliteraient leur accès au système de santé.

Les femmes âgées migrantes ont des problèmes spécifiques. Elles sont plus isolées que les hommes car elles sont généralement restées confinées à la maison, avec pour conséquences un moindre réseau social et une méconnaissance de la langue du pays d'accueil. Certaines femmes, abandonnées par un époux reparti dans son pays d'origine, sont également victimes de la non reconnaissance de la répudiation par la Belgique qui les empêche de recevoir l'aide des services sociaux belges.

En matière de recherche, deux points doivent être soulignés. Tout d'abord, il serait souhaitable de permettre aux chercheurs de travailler sur les origines réelles des populations et non sur les données officielles de nationalité qui ignorent les personnes d'origine étrangère ayant acquis la nationalité belge et les personnes nées en Belgique de parents étrangers. Enfin, toute initiative devra éviter le piège qui consiste à calquer / imposer notre propre modèle de prise en charge des personnes âgées. L'autonomie est ainsi une valeur importante pour les seniors autochtones alors que, au contraire, c'est la "dépendance" familiale qui a du sens pour les seniors allochtones.



Samenvatting

MIGRATIE EN VERGRIJZING

De samenstelling van de migrantenbevolking is snel geëvolueerd. Vroeger was migratie hoofdzakelijk iets voor jonge mannen, arbeidskrachten dus. Vandaag constateren we tegelijk een veroudering en een vervrouwelijking van de migrantenbevolking. Deze evolutie zal gevolgen hebben voor onze samenlevingen, met name in termen van de onthaalstructuren voor oudere immigranten/vreemdelingen, maar ook in termen van gezondheidszorg en sociale bescherming.

Momenteel doen mensen van vreemde herkomst niet makkelijk een beroep op diensten voor thuis-hulp. Dit is het gevolg van zowel hun culturele erfenis (de kinderen willen de indruk niet wekken dat ze hun ouders in de steek laten) als de vrees van de ouderen dat men hen niet zal verzorgen in overeenstemming met hun sociale en culturele opvattingen. Door een gebrek aan informatie heerst er nog veel onbegrip en bestaan er nog veel vooroordelen omtrent de diensten en instellingen voor hulpverlening.

De gezinspatronen veranderen: de vrouwen gaan nu ook uit werken, de gezinnen hebben minder kinderen en in de woningen wordt het samenleven van verschillende generaties moeilijker. In de nabije toekomst zullen gezinnen van buitenlandse herkomst dus ook op institutionele oplossingen een beroep moeten doen. Op zijn minst zouden hulpprogramma's voor de mantelzorgers de thuiszorg kunnen verlichten.

Het idee van diensten en structuren bestemd voor een specifieke gemeenschap wordt momenteel niet echt overwogen. Men dringt daarentegen wel aan op aanpassingen opdat migranten in rusthuizen volgens hun culturele en religieuze voorschriften zouden kunnen leven. Dezelfde vraag rijst met betrekking tot een lokaal voor begrafenisrituelen in ziekenhuizen en aparte plaatsen op kerkhoven.

Het vrijetijdsaanbod voor migranten moet worden geanalyseerd. Momenteel zijn er weinig mogelijkheden op dat gebied, en deze doelgroep is moeilijk te bereiken: vaak durft men de stap niet te zetten, vooral in gemengde groepen van allochtonen en autochtonen. Een betere kennis van hun behoeften, aangevuld met rechtstreekse contacten met bemiddelaars die zelf uit deze gemeenschappen afkomstig zijn, zou deze toestand ongetwijfeld kunnen verbeteren.

Op gezondheidsgebied maken de migranten te weinig gebruik van de beschikbare middelen. Door hun gebrekkige communicatie (niet alleen wegens de taal maar ook wegens culturele gewoonten), krijgen ze niet altijd aangepaste zorg. De opleiding en voorlichting van het medisch personeel (artsen, verpleegsters, maatschappelijk werkers, ...) en de aanwezigheid van culturele bemiddelaars zouden hun toegang tot het gezondheidsstelsel moeten vergemakkelijken.

Oudere migrantenvrouwen hebben dan weer specifieke problemen. Ze staan vaker alleen dan de mannen omdat ze doorgaans thuis moesten blijven, waardoor ze een kleiner sociaal netwerk hebben kunnen opbouwen en de taal van het gastland niet beheersen. Sommige vrouwen die hier zijn achtergelaten door hun man die naar zijn land van herkomst terug is gekeerd, zijn tevens het slachtoffer van het feit dat België het begrip verstoting niet erkent. Daardoor komen deze vrouwen niet in aanmerking voor hulp vanwege de Belgische diensten voor maatschappelijk welzijn.

Op het gebied van onderzoek dienen twee punten te worden onderstreept. Vooreerst is het wenselijk dat onderzoekers zouden uitgaan van de wérkelijke herkomst van de bevolkingsgroepen en niet van officiële nationaliteitsgegevens die geen rekening houden met mensen van vreemde herkomst die de Belgische nationaliteit hebben verworven en met mensen die in België uit buitenlandse ouders zijn geboren. En ten tweede mag geen enkel initiatief in de val trappen van het kopiëren/opleggen van ons eigen model voor bejaardenzorg. Autonomie is een belangrijke waarde voor autochtone senioren, terwijl allochtone senioren precies het gevoel van familiale “afhankelijkheid” als belangrijk beschouwen.



Fondation Roi Baudouin

Agir ensemble pour une société meilleure

<http://www.kbs-frb.be>

La Fondation Roi Baudouin soutient des projets et des citoyens qui s'engagent pour une société meilleure. Nous voulons contribuer de manière durable à davantage de justice, de démocratie et de respect de la diversité.

La Fondation Roi Baudouin est indépendante et pluraliste. Nous opérons depuis Bruxelles et agissons au niveau belge, européen et international. En Belgique, la Fondation mène aussi bien des projets locaux que régionaux et fédéraux. Elle a vu le jour en 1976, à l'occasion des vingt-cinq ans de l'accession au trône du Roi Baudouin.

Pour atteindre notre objectif, nous combinons plusieurs méthodes de travail. Nous soutenons des projets de tiers, nous développons nos propres projets, nous organisons des ateliers et des tables rondes avec des experts et des citoyens, nous mettons sur pied des groupes de réflexion sur des enjeux actuels et futurs, nous rassemblons autour d'une même table des personnes aux visions très différentes, nous diffusons nos résultats au moyen de publications (gratuites),... La Fondation Roi Baudouin collabore avec des autorités publiques, des associations, des ONG, des centres de recherche, des entreprises et d'autres fondations. Nous avons conclu un partenariat stratégique avec le European Policy Centre, une cellule de réflexion basée à Bruxelles.

Nos activités sont regroupées autour des thèmes suivants:

Migration & société multiculturelle - favoriser l'intégration et la cohabitation multiculturelle en Belgique et en Europe

Pauvreté & justice sociale - détecter de nouvelles formes d'injustice sociale et de pauvreté; soutenir des projets qui renforcent la solidarité intergénérationnelle

Société civile & engagement citoyen - stimuler l'engagement citoyen; promouvoir les valeurs démocratiques auprès des jeunes; appuyer des projets de quartier

Santé - encourager un mode de vie sain; contribuer à un système de soins de santé accessible et socialement accepté

Philanthropie - contribuer à un développement efficace de la philanthropie en Belgique et en Europe

Balkans - protéger les droits de minorités et de victimes de la traite des êtres humains; mettre sur pied un système de visas pour étudiants

Afrique centrale - soutenir des projets de prévention du sida et de prise en charge de malades du sida

Le Conseil d'administration de la Fondation Roi Baudouin trace les lignes de force de la politique à mener. Celle-ci est mise en oeuvre par une soixantaine de collaborateurs - hommes et femmes, d'origine belge et étrangère, wallons, flamands et bruxellois.

Les dépenses annuelles de la Fondation sont de quelque 40 millions d'euros. Outre notre propre capital et l'importante dotation de la Loterie Nationale, il existe aussi des fonds de personnes, d'associations et d'entreprises. La Fondation Roi Baudouin reçoit également des dons et des legs.

Vous trouverez de plus amples informations sur nos projets et nos publications sur le site <http://www.kbs-frb.be>

Une e-news vous tiendra informé(e). Vous pouvez adresser vos questions à info@kbs-frb.be ou au 070-233 728.

Fondation Roi Baudouin, rue Brederode 21, B-1000 Bruxelles

+32-2-511 18 40, fax +32-2-511 52 21

Les dons de 30 euros minimum versés sur notre compte 000-0000004-04 sont déductibles fiscalement.

